

Banque Fédérative
du Crédit Mutuel

2008

Rapport annuel



Assemblées Générales du 6 mai 2009

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Des copies du présent document peuvent être obtenues sans frais sur simple demande au siège social de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 302 192 250 euros
Siège social : 34 rue du Wacken – B.P. 412 – 67002 Strasbourg Cedex – Tél. 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDIMUT – Télex : CREMU X 880 034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00
Adresse SWIFT : BFCM FR 2A – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929

SOMMAIRE

<i>Chapitre I COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION au 31 décembre 2008</i>	5
<i>Chapitre II RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i>	7
1. Bilan économique de l'année 2008	7
2. Conseil d'Administration.....	8
3. Principales activités de la BFCM	9
4. Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L 233-6 du Code de Commerce)	12
5. Evolution et perspectives.....	20
6. Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel..	20
7. Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22
8. Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2008 – article L 225-102-1 du Code de Commerce)	28
<i>Chapitre III RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE</i>	34
<i>Chapitre IV RAPPORT SUR LES RISQUES</i>	45
<i>Chapitre V RAPPORT SUR LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX</i>	66
<i>Chapitre VI RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	66
<i>Chapitre VII ETATS FINANCIERS</i>	81
1. Comptes sociaux.....	81
2. Comptes consolidés.....	117
<i>Chapitre VIII LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</i>	165
<i>Chapitre IX RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</i>	168
<i>Chapitre X LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</i>	171
<u>Responsable du rapport financier annuel</u>	173
<u>Attestation du responsable</u>	173
<u>Honoraires des commissaires aux comptes</u>	173

Chapitre I

COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION au 31 décembre 2008

Conseil d'Administration :

Etienne PFLIMLIN, Président
Michel LUCAS, Directeur Général
Jacques HUMBERT, Vice-Président
Marie-Paule BLAISE
Jean-Louis BOISSON
Maurice CORGINI
Gérard CORMORECHE
Roger DANGUEL
Jean-Louis GIRODOT
Robert LAVAL
Jean-Paul MARTIN
Pierre NEU
Gérard OLIGER
Albert PECCOUX
Jean-Pierre SCHNEIDER, représentant la CFCM Maine-Anjou, Basse-Normandie
Alain TETEDOIE

Censeurs :

Michel BOKARIUS
Gérard CHAPPUIS
Claude DUVAL
Michel FORNAS

Commissaires aux comptes :

Titulaires :

Ernst & Young et Autres
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles

KMT Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Suppléants :

Pascal MACIOCE
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Pascal BROUARD
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Chapitre II

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Bilan économique de l'année 2008

Aucun expert ne l'avait prévu, aucune loi économique n'a permis d'anticiper ce qui se révèle être une catastrophe financière majeure avec de probables impacts économiques sévères sur plusieurs années.

L'année 2008 restera dans la mémoire collective comme une année de rupture dans le monde au même titre que 1929.

Mis à mal par la crise des subprimes qui avait trouvé son origine aux États-Unis en juin 2007 et qui était la résultante d'une politique de laisser-faire en matière de crédits, les marchés financiers ont connu, dans les six derniers mois de 2008, une véritable tourmente.

Le début et la fin de l'année 2008 ont été marqués par deux événements qui a eux seuls cristallisent les excès auxquels l'activité de banques d'investissement a pu mener. Entre les risques et engagements pris en début d'année dans une grande banque et l'escroquerie massive d'un notable des marchés américains en fin d'année, le monde de la finance aura vu, tour à tour, des faillites retentissantes (Lehmann Brothers) et des nationalisations de banques défailtantes (Royaume-Uni, Belgique).

A cela s'est ajouté aux États-Unis un plan d'aide massive pour les banques, les assurances et l'automobile. Puis l'Europe a suivi, mais en ordre dispersé, chacun prenant des mesures diverses selon le besoin de ses banques et sa vision politique de la crise.

Cette tourmente, dont les effets financiers ne sont pas achevés, va inévitablement affecter une économie réelle pourtant déjà fragilisée avant la crise financière. Les signes les plus visibles de la crise économique sont apparus au quatrième trimestre 2008 avec un certain nombre de secteurs qui ont été proches de la faillite (automobile).

La majeure partie des secteurs d'activité s'attendent à une année 2009 très difficile avec son cortège de conséquences sur le chômage, l'investissement et la confiance. La mondialisation n'épargne personne et les pays émergents sont également frappés par cette crise qui va aboutir à une réflexion sur bon nombre de mécanismes financiers.

Titrisation, agences de notation, systèmes de contrôle interne et externe, mode de rémunération des traders, sophistication des produits, paradis fiscaux, hébergeurs de fonds à risques, normes comptables, etc... la liste des sujets à revoir, réorganiser et assainir est longue.

La crise financière a frappé les esprits par son ampleur. Le public l'a ressentie par la chute des marchés, la perte de valeur de ses portefeuilles et le renchérissement du crédit.

L'impact sur l'économie réelle, certain en 2009, va aggraver la situation, car la crise va entrer dans le quotidien de tout un chacun et de ses activités.

Les gouvernements ont bien compris l'ampleur du désastre et de nombreux plans ont été mis en œuvre pour limiter son impact sur l'économie réelle. Si plus personne ne doute de la gravité de la situation, personne ne peut prédire la durée de la crise qui est déjà là.

Dans nos métiers, nous sommes doublement concernés par cette situation.

D'une part, la crise financière nous a affectés dans notre activité de refinancement ainsi que dans la valeur de nos portefeuilles au même titre que les clients. La mondialisation et les mécanismes de titrisation ont eu des répercussions fortes sur nos résultats 2008. En même temps, l'activité domestique a été relativement moins affectée par cette crise jusqu'à présent.

Avec la crise économique, nous allons être impactés une seconde fois par l'aggravation mécanique des risques liés à nos crédits. Cet impact sera ressenti en 2009 sans réelle vision de sa durée et de sa volumétrie. La surveillance de ces risques sera un enjeu essentiel.

Dans de telles périodes, il y a aussi des opportunités. En cela 2008 a été une année féconde qui a permis au Groupe de finaliser trois opérations.

En premier lieu nous avons pu acquérir la filiale française de Banco Popular Espagne. Cette opération nous permettra de renforcer notre réseau au plan géographique et sur un segment de clientèle complémentaire. En outre, des collaborations sont à l'étude avec Banco Popular Espagne dans les domaines techniques et financiers.

Nous avons eu la possibilité d'acquérir Citi Bank Allemagne, filiale de Citi, groupe américain de taille mondiale, mais affecté par la crise financière. Citi Allemagne est bien positionnée en matière de crédits consommation sur un marché mature. Cette opération stratégique nous permettra – au-delà du cycle économique actuel – d'avoir les compétences et la taille sur un métier dans lequel nous étions relativement peu présents à ce jour.

A ces opérations s'ajoute l'accord pour la prise de contrôle majoritaire du Groupe Cofidis dont les opérations seront finalisées au premier trimestre 2009. Ce groupe est bien positionné dans le domaine de la vente de crédit à distance. Cette activité ajoutée à celle de Citi et de notre activité actuelle nous confère un excellent positionnement au plan national et européen avec des compétences reconnues.

Le Groupe a également mis en place un partenariat dans le domaine des assurances en Espagne. En association avec le Royal Automobile Club de Catalogne, organisation bien implantée en matière d'assurance automobile, une compagnie d'assurances commune a été créée avec des objectifs de développement prometteurs.

L'année 2008 a ainsi été faite de difficultés et de résultats en recul, mais également d'opportunités stratégiques. Nos résultats globaux masquent l'activité du réseau qui a poursuivi son action avec dynamisme et détermination, tant dans le domaine de la banque que de l'assurance.

Par professionnalisme et par conviction, élus et salariés ont pu apporter les réponses rassurantes qu'attendaient les sociétaires et clients. Nos fondamentaux sont solides.

L'Etat, conscient de la situation, met progressivement en place des outils à la fois financiers et économiques pour limiter les impacts de la crise. Leurs effets ne seront pas immédiats et leur portée reste limitée. Nous devons pour l'essentiel compter sur nous-mêmes.

En cette période difficile pour tous, nous devons être réactifs, nous former pour mieux évoluer et adapter nos produits et services en maîtrisant nos risques. Plus que jamais nous devons maintenir la relation de confiance avec nos sociétaires et clients avec, en perspective, la pérennité de l'entreprise.

La période difficile dans laquelle nous entrons fera plus que jamais appel aux valeurs mutualistes de responsabilité et de solidarité qui déterminent les actions quotidiennes des élus et des salariés du Groupe.

Que chacun se sente remercié pour le travail réalisé et encouragé pour le travail à accomplir.

2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 16 membres nommés par l'Assemblée générale et de 4 Censeurs nommés par le Conseil conformément à l'article 20 des statuts.

Le Conseil a opté le 14 juin 2002 pour un régime dualiste d'exercice de la direction générale. La présidence du Conseil est assumée par M. Etienne PFLIMLIN et la direction générale par M. Michel LUCAS.

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du Conseil d'Administration figurent en annexe du présent rapport.

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2008, les mandats de MM. Roger DANGUEL, Jean-Louis GIRODOT, Pierre NEU et Gérard OLIGER ont été renouvelés pour une période de trois ans.

Le rapport sur le fonctionnement du Conseil est joint avec le rapport sur le contrôle interne.

Le Groupe Crédit Mutuel a signé avec l'Etat la convention-type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, le Groupe a pris un certain nombre d'engagements en matière de développement des crédits, mais également par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux. Les décisions prises sur ce sujet par le Conseil du 19 décembre 2008 ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM sont reprises ci-dessous. Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration de la BFCM.

Elle comprend une partie fixe au titre de l'activité Crédit Mutuel et une partie variable pour l'activité exercée au CIC. La partie fixe est déterminée par le Conseil d'Administration en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon forfaitaire par le Conseil de Surveillance du CIC qui suit l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice au titre duquel elle est versée.

Les montants globaux de la part Crédit Mutuel versés en 2008 ont été de 855 868 € pour M. Etienne PFLIMLIN et de 762 576 € pour M. Michel LUCAS auxquels il convient d'ajouter pour ce dernier 752 150 € au titre du CIC. Les dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 17 979 € au 31 décembre 2008.

Comme d'habitude, l'Assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence. En conséquence, le Conseil d'Administration n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2008.

3. Principales activités de la BFCM

ACTIVITE DE MARCHE

En 2008, l'accentuation de la crise de liquidité a entraîné une forte tension sur les spreads de crédit et des modifications importantes dans la gestion de l'accès aux ressources de marché.

Cette tension, déjà présente depuis août 2007, s'est intensifiée à la suite de la faillite de la banque Lehman le 15 septembre 2008.

Au dernier trimestre, la réticence des investisseurs habituels à prêter sur des maturités au-delà de 1 mois a nécessité des interventions plus marquées de la Banque Centrale Européenne – BCE - (à 3 mois et à 6 mois) pour des montants illimités et la mise en place de dispositifs de soutien par les Etats.

En France, la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) a vu le jour en octobre 2008 sous l'impulsion du Trésor et des principales banques françaises. Le Crédit Mutuel est partie prenante à ce dispositif de place avec la BFCM agissant comme opérateur pour l'ensemble du groupe.

La BFCM et le CIC se sont rapidement adaptés à ce nouvel environnement en augmentant sensiblement le collatéral éligible à la BCE afin de sécuriser efficacement notre refinancement sur les marchés. Le dispositif de liquidité du

groupe, en place depuis quelques années et basé sur la détention d'actifs intégralement mobilisables, n'a pas été modifié dans ses principes, mais a simplement été renforcé en prenant en compte les nouvelles mesures d'élargissement des créances acceptées par la BCE.

Malgré ce contexte difficile les ressources collectées sur les marchés par la BFCM et le CIC ont progressé de 17 milliards d'euros (+14%) par rapport à la fin de l'exercice 2007.

Les investisseurs ont maintenu leur confiance dans le groupe CM-CIC en achetant massivement nos certificats de dépôt négociables dont les encours sont passés de 28 milliards d'euros au 31 décembre 2007 à 37 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (en progression de 32 %).

La BFCM a mené un certain nombre d'actions dans le domaine des ressources à moyen et long terme :

1 émission publique à 2 ans de 1,5 milliard d'euros d'obligations sécurisées par l'intermédiaire de sa filiale CM-CIC Covered Bonds, notée AAA par les trois agences de notation ;
de nombreuses émissions à caractère privé pour un montant global de près de 6 milliards d'euros ;
4 émissions obligataires à 3 ans (senior) et à 8 ans (TSR) placées auprès de nos clients des deux réseaux du Crédit Mutuel et du CIC pour un montant total de 1,4 milliard d'euros ;
un total de 1,8 milliard d'euros levés auprès de la SFEF durant les 3 derniers mois de 2008.

Deux émissions de titres super-subordonnés ont eu lieu au cours du dernier trimestre de l'année ; une première émission de 700 millions d'euros en octobre et une seconde émission de 1 036 millions d'euros dans le cadre de l'enveloppe de fonds propres mise à disposition par la Société de Prise de Participation de l'Etat.

En 2008, la BFCM, en tant que représentant du Groupe CM4-CIC, a poursuivi sa collaboration avec la BEI sur les marchés monétaires et de capitaux. A ce titre elle a été amenée à signer la nouvelle version du contrat de financement dédié aux PME qui succède aux traditionnelles enveloppes de Prêts Globaux.

LA FONCTION DEPOSITAIRE D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

La fonction dépositaire d'OPC (FCP, SICAV, FCPE, FCPR, ...) porte réglementairement sur :

- la tenue de compte conservation (principalement les valeurs mobilières) et la tenue des comptes espèces, ainsi que sur la tenue de position des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs). Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe CM5-CIC ;
- le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC ;
- la gestion du passif des OPC, lorsque la société de gestion l'a déléguée au dépositaire. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscription et de rachat de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées de Groupe.

Pour l'activité dépositaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, l'année 2008 a été marquée par :

- des marchés financiers extrêmement perturbés qui ont nécessité une surveillance accrue des politiques de gestion menées dans les OPC. Il est à noter que les OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne détiennent pas de supports de type "subprime" américains ;
- une sérieuse aggravation du risque de défaillance des intermédiaires financiers. Cela avait un impact direct pour les dépositaires sur le métier de la conservation des titres, notamment dans les opérations de "primebrokerage" ou par la nécessité d'utiliser des sous-conservateurs locaux pour les titres étrangers.
Une harmonisation au niveau international des responsabilités des « dépositaires » est souhaitable sur les questions relatives aux obligations de restitution des titres.

L'activité dépositaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a été peu impactée par les différentes défaillances survenues en 2008. Concernant la fraude Madoff, aucun OPC grand public n'est exposé : seuls 3 FCP dédiés à des institutionnels le sont pour des montants non significatifs.

Pour la défaillance de Lehman Brothers, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'a été concernée que par la garantie donnée à un FCP garanti, au titre d'un swap de performance passé avec cette contrepartie.

A fin décembre 2008, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel était dépositaire de 721 OPC totalisant 56,1 milliards d'euros d'actifs (+ 5,1% en 1 an).

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est gérée par les sociétés de gestion du Groupe CM5-CIC, à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que par CM-CIC Capital Privé, CIC LBO Partners et CIC Mezzanine pour les FCPR. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également le dépositaire d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au groupe CM-CIC.

LES GRANDS COMPTES ET LES MONTAGES STRUCTURES

Sur le plan des relations avec les Grands Comptes, l'année 2008 a été marquée par deux périodes très distinctes :

- jusqu'à la fin de l'été, une activité en progression encore soutenue, tant au niveau des appels d'offres flux que des crédits ;
- après la chute de Lehmann Brothers en septembre, un infléchissement très net de l'activité crédit en volume, notamment lié à l'arrêt du marché des syndications, avec une répercussion sur les marges.

Dans un contexte économique en dégradation, les Grands Comptes CM-CIC se sont attachés, en priorité, à répondre aux besoins de financement de leurs clients, avec une progression très significative sur l'année des crédits tirés de l'ordre de 20 % ; à noter que le tassement de la croissance en fin d'année a entraîné un fort ralentissement de la demande de crédits.

En parallèle, l'action commerciale s'est renforcée sur trois axes forts initiés depuis plusieurs années :

- (i) un renforcement, dans le domaine stratégique des flux, notamment monétiques, avec la conquête de nouveaux clients majeurs et la poursuite du développement dans le domaine du paiement sans contact, du co-branding et de la maîtrise des nouveaux outils et protocoles de communication tels SWIFTNET - le CM-CIC occupe une position de 1ER plan dans l'accompagnement de ses clients dans la migration SEPA- ;
- (ii) une participation active à plusieurs opérations financières menées par le CM-CIC avec des grands groupes (retraits de la cote, OBSAAR , ...) ;
- (iii) un développement des opérations dans l'espace européen - où le groupe a renforcé ses positions en 2008 - dans différents domaines comme le crédit bail ou des opérations de structuration notamment du poste clients.

Dans un contexte économique difficile qui devrait perdurer, les Grands Comptes CM-CIC renforcent leur politique de banque relationnelle clé en accompagnant leurs clients dans le développement de leur activité à moyen terme.

LES PARTICIPATIONS

Le total du portefeuille des filiales et participations ainsi que des prêts participatifs ressort à 5 936,5 millions au 31 décembre 2008 contre 4 404,1 millions au 31 décembre 2007.

Parmi les principaux mouvements du portefeuille titres de participation, il y a lieu de signaler :

- Banco Popular France SA : rachat de 100 % des actions à Banco Popular Espagne pour 85 000 000 €;
- CM Akquisitions GmbH : constitution d'un holding et participation à l'augmentation de capital de cette filiale à 100 % (200 025 000 €) qui porte la participation du Crédit Mutuel dans Citi Allemagne ;
- Carmen Holding Investissement SAS : constitution d'un holding au capital de 50 000 €;

- Groupe Républicain Lorrain : dans le cadre de la restructuration de ce groupe, il y a lieu de signaler :
 - Le Républicain Lorrain SA: rémunération d'un apport d'un immeuble, souscription à l'augmentation de capital, puis apport à la société Groupe Républicain Lorrain Communication de l'intégralité des titres pour 23 499 159 €
 - Groupe Républicain Lorrain Communication SAS : apport des titres de la société Le Républicain Lorrain (23 499 159 €) et fusion-absorption avec SOLODIF (filiale à 100 % de la BFCM) : le pourcentage de détention de la BFCM passe de 71,77 % à 100 % ;
- France Est SAS: participation à hauteur de 80 % de cette société (128 000 000 €) à la suite d'un apport en nature ;
- Eurafric Information SA : participation de 40 % (360 606 €) à la constitution de cette société dans le cadre d'un partenariat informatique au Maroc ;
- Société de Financement de l'Economie Française SA: participation à la constitution de cette société à l'initiative de l'Etat ; notre quote-part est de 9,43 % pour 4 712 400 €;
- SC France Forêts II : cession de cette ligne de participation (9 % du capital pour 731 908 €) ;
- Clemet SAS – Substant SAS : liquidation de ces deux sociétés au capital desquelles la Banque participait respectivement à hauteur de 8 et de 16 %.

4. Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L 233-6 du Code de Commerce)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'Assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

Secteur financier et assimilé

Groupe Crédit Industriel et Commercial SA : C'est le 7 mai 1859 que, par décret impérial, a été créée la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial dont le premier président fut le Marquis d'Audiffret. Le CIC présentait alors la caractéristique d'être la première banque de dépôt sous forme de société par actions dont l'objectif déclaré était d'introduire en France la pratique anglaise de la banque commerciale, qui consiste à financer les crédits par les dépôts de la clientèle.

Depuis, le CIC a traversé trois guerres, de multiples crises dont celle de 1929, la décolonisation, une nationalisation suivie de sa privatisation. Comme le soulignent régulièrement de très nombreux procès-verbaux des réunions de son Conseil d'administration, à chaque fois il en est sorti renforcé. 150 ans après sa création, 10 ans après son entrée dans le groupe Crédit Mutuel et grâce au groupe ainsi constitué avec son actionnaire, ce sera encore le cas malgré la gravité de la crise actuelle.

La poursuite du développement :

En 2008, le groupe CIC, dont l'activité de banque de détail constitue le cœur de métier, a poursuivi l'extension de son réseau et le développement de sa clientèle :

- le nombre d'agences est passé de 2.055 à 2.122 ;
- le nombre de clients a augmenté de 4 % pour atteindre 4.147.827, dont 3.455.800 particuliers et 692.000 professionnels et entreprises (le CIC est le banquier d'une entreprise sur trois) ;
- l'encours des crédits à la clientèle s'est accru de 10 % à 126,2 Md€ (dont une augmentation de 12 % des crédits à l'habitat à 52,5 Md€) ;
- l'encours des dépôts de la clientèle s'est accru de 8 % à 75 Md€

En revanche, le volume des capitaux gérés et conservés s'est contracté de 17 % à 184 Md€

Le total de bilan atteint 251,7 Md€

Les encours bilantiels se répartissent ainsi entre les différents métiers du groupe :

En M€ (Δ / déc. 2007)	Banque de détail	Banque de Financement	Banque privée	Capital Développement	Total
Crédits	101.115 (+ 10 %)	20.978 (+ 24 %)	4.147 (- 32 %)		126.240 (+ 10 %)
Dépôts comptables	56.075 (+ 12 %)	4 237 (+ 5 %)	14.649 (- 5 %)		74.961 (+ 8 %)
Epargne gérée et conservée	49.525 (- 9 %)	72.441 (- 11 %)	60.657 (- 28 %)	1.466 (+ 14 %)	184.089 (- 17 %)

Il convient toutefois de noter le ralentissement de la production de crédit qui a été enregistré à partir du second semestre, et s'est répercuté fortement sur l'activité : la production de crédits échéancés (mesurée en déblocages) a baissé de 14 % pour se situer à 21,6 Md€; la chute a été particulièrement forte sur les crédits à l'habitat (- 27 % à 11,4 Md€).

De façon contrastée mais illustrant le dynamisme commercial, l'activité de service est demeurée soutenue :

- assurance de biens : + 13 % à 812.000 contrats,
- assurance de personnes : + 13,4 % à 1.528.000 contrats,
- contrats personnels : + 12,2 % à 973.000 contrats,
- banque à distance : + 12,2 % à 1.221.000 contrats,
- cartes de paiement : + 5,8 %.

Des résultats financiers affectés par la crise :

Le PNB du groupe CIC passe de 4 193 M€ à 3.206 M€

Le PNB de la banque de détail est de 2 866 M€ contre 2 897 M€ Le PNB du réseau bancaire subit les effets de deux évolutions en sens contraires :

- une baisse du PNI de 5,6 % à 1 470 M€ du fait du renchérissement du coût des ressources,
- une hausse des commissions de 6 % à 1 211 M€, qui reflète les performances commerciales.

Le PNB de la banque privée passe de 449 M€ à 427 M€ en raison de la baisse des marchés financiers qui impacte l'activité ; et celui du capital-développement de 381 M€ à 112 M€. On notera toutefois qu'à ce niveau, la performance de ce dernier métier reste significative : le portefeuille de 522 lignes est évalué à 1.679 M€ (dont 213 M€ de plus-values comptabilisées en application des normes IFRS).

Le PNB de la banque de financement et de marché s'établit à - 112 M€ contre 519 M€ en 2007 :

- le PNB de la banque de financement enregistre une baisse de 14 % à 282 M€, impacté à hauteur de 86 M€ par la fraude Madoff sur des actifs appartenant à la banque ;
- le PNB des activités de marché passe de 190 M€ à - 394 M€ du fait de l'importante baisse de valorisation des actifs de marché qui demeurent néanmoins sains pour l'essentiel.

Dans un contexte de marché totalement disloqué où la liquidité des actifs même les plus sains a disparu et pour lesquels les prix de marché ne sont plus représentatifs de leur valeur économique, les régulateurs comptables, prenant acte de circonstances exceptionnelles, ont modifié les normes IAS 39 et IFRS 7 pour permettre les transferts de portefeuilles de trading vers d'autres catégories comptables :

- en application de ces nouveaux textes comptables, au 1^{er} juillet 2008, le CIC a transféré 18,8 Md€ d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 Md€) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 Md€), ainsi que 5,5 Md€ du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables. Le rendement de ces titres après coût de portage est positif ;
- la variation de la valeur de marché de ces encours entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008 s'élève à 942 M€

Pour se conformer aux normes IFRS, les actions détenues de façon durable classées en AFS ont été valorisées aux cours de bourse du 31 décembre 2008. La dépréciation comptabilisée s'élève à 335 M€

Les frais généraux se sont légèrement réduits (- 0,4 %) à 2 673 M€ en raison notamment d'une diminution des provisions à doter pour intéressement et participation et de l'absence de bonus sur les activités de marché. En revanche, le plan de développement du réseau a pesé pour 20 M€ supplémentaires par rapport à 2007.

Le RBE s'établit ainsi à 533 M€ contre 1 509 M€ en 2007 (- 64,7 %).

Le coût du risque s'est élevé à 630 M€ contre 120 M€ en 2007, dont 172 M€ au titre de la faillite de Lehman Brothers et 65 M€ au titre des banques islandaises. Hors ces éléments exceptionnels, le coût du risque avéré imputable au réseau a connu une forte augmentation puisqu'il est passé de 99 M€ en 2007 à 267 M€ en 2008. En outre, l'augmentation des encours cotés E+ a entraîné une dotation de 40 M€ à la provision collective. Globalement, le coût du risque rapporté aux encours de crédits a augmenté et s'établit à 0,51 %.

De ce fait, le résultat d'exploitation s'établit en perte à - 97 M€ contre un résultat positif de 1 389 M€ en 2007.

Le CIC a cédé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), holding du groupe, ses parts (15 %) dans le capital de BMCE Bank et celles (20 %) dans le capital de la Banque de Tunisie, dégageant dans ses comptes une plus-value de 316 M€ neutralisée au niveau de la BFCM. Le compte d'exploitation du CIC enregistre également une contribution du GACM de 68 M€ correspondant à sa part (20,5 %) dans le capital. Enfin, l'activation d'impôts différés à concurrence de 320 M€ se traduit par un produit net d'impôt de 224 M€.

D'où se déduit le résultat net consolidé global de 206 M€ (170 M€ en part du groupe) contre 1 204 M€ en 2007.

Le ratio européen de solvabilité "tier one" s'établit à 9,1 % au 31 décembre 2008 et à 9,5 % (chiffres provisoires) à partir du 1^{er} janvier 2009 en raison du déplafonnement progressif du ratio Bâle II. Les fonds propres réglementaires "tier one" s'élèvent à 10,2 Md€ au 31 décembre 2008 contre 9,5 Md€ au 31 décembre 2007.

Enfin, le Directoire proposera à l'Assemblée générale des actionnaires, qui sera convoquée le 12 mai 2009, un dividende net de 1 € par action contre 4,80 € versés au titre de l'exercice précédent, assorti d'une option pour le paiement en actions.

Perspectives :

Dans un contexte économique difficile et mouvant, le groupe CIC poursuivra :

- le développement commercial de son réseau,
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés,
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients, particuliers, professionnels et entreprises.

Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique SAS : la BECM est une filiale du groupe qui, dans le cadre des activités de banque de détail, intervient en complémentarité avec le réseau des Caisses de Crédit Mutuel et en co-développement avec le réseau du CIC sur 4 grands marchés :

- les grandes et moyennes entreprises,
- le financement de la promotion immobilière, principalement dans le secteur de l'habitat,
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère résidentiel, commercial ou tertiaire,
- la gestion de patrimoine en prolongement des activités d'ingénierie financière au profit des associés et dirigeants d'entreprise.

De par son positionnement, la BECM pilote également pour le compte du groupe 2 centres de métiers : celui des professionnels de l'immobilier et celui des grands donneurs d'ordres dans le domaine du traitement des flux des entreprises.

Son activité s'exerce sur l'ensemble du territoire national à travers un réseau de 38 agences (26 agences entreprise, 8 agences promotion immobilière, 1 agence foncière, 3 agences de gestion de patrimoine).

En appui de l'évolution internationale du groupe, la BECM développe également ses activités à l'étranger sur le marché des grandes et moyennes entreprises avec notamment une succursale à Francfort et, sur le marché de la gestion de patrimoine, avec une agence dans la partie néerlandaise de Saint-Martin.

Compte tenu des évolutions en cours au niveau du système européen des moyens de paiement et de l'internationalisation croissante des activités de ses clients GME, la BECM élargit de plus en plus ses activités dans le cadre européen qui constitue désormais son périmètre d'évolution.

Partie intégrante du réseau de distribution du groupe, la BECM développe, avec un effet de levier par rapport à ses activités de collecte et de financement, une approche globale des besoins de sa clientèle. Elle apporte ainsi une réelle valeur ajoutée dans les domaines de l'ingénierie financière et sociale, le traitement de moyens de paiement domestiques et internationaux, les activités de couverture des risques de taux et de change, ainsi que l'accompagnement dans le développement à l'étranger.

Prenant appui sur les services fonctionnels de logistique et de production du groupe, la BECM organise son fonctionnement en synergie avec les banques régionales du CIC dans le cadre de référentiels métiers et marchés communs ou convergents.

Outre l'agence créée en octobre 2008 dans les Antilles Néerlandaises en partenariat avec la Fédération Antilles-Guyane, la BECM a également ouvert en novembre 2008 une agence à Orléans pour apporter son appui au développement de la Fédération du Crédit Mutuel du Centre sur le marché des entreprises.

Malgré une conjoncture économique de plus en plus difficile, la BECM a pu maintenir une politique de développement actif, tant en prospection qu'en culture intensive de son fonds de commerce.

Elle a de ce fait enregistré une progression élevée de ses encours de crédits (+ 21,7 %) et de ses ressources comptables (+ 16,6 %) exprimés en capitaux moyens mensuels.

Cette croissance a permis de dégager une marge d'intérêt en progression de 15 % et, sur le marché des entreprises, des commissions en hausse de 8,2 %.

Le coût du risque, bien qu'en augmentation en raison de la dégradation conjoncturelle généralisée, a été contenu à son niveau historique moyen (0,28 % des encours de crédits).

Après une dotation aux FRBG à hauteur de 15 millions d'euros, le résultat net comptable ressort à 55,2 millions d'euros, niveau quasi équivalent à celui de l'exercice 2007.

CM-CIC Covered Bonds SA : le format "Covered Bonds" a continué à être adopté par les banques françaises au cours de cette année 2008. La CNCE et le Crédit Agricole ont annoncé le lancement de leurs programmes, confirmant que ce format était particulièrement adapté au refinancement des crédits à l'habitat en France.

Après avoir été en mesure de réaliser deux émissions pour un montant total de 4,5 milliards d'euros en 2007, l'année de sa création, CM-CIC Covered Bonds a été confrontée en 2008 à un marché de la dette particulièrement sinistré.

La crise de liquidité, déjà présente depuis l'été 2007, s'est intensifiée à la suite de la faillite de la banque américaine Lehman en septembre dernier.

Les investisseurs se sont totalement retirés des marchés du crédit et les émissions de "covered bonds", malgré les garanties offertes n'ont pas échappé à cette situation.

L'activité de CM-CIC Covered Bonds à destination des marchés a donc été réduite et seule une émission publique de 1,5 milliard d'euros à 2 ans a pu être lancée en juin 2008. Cette opération a profité d'un placement international diversifié et, au-delà de la part souscrite par les investisseurs français, l'Allemagne, les pays nordiques, l'Italie, l'Irlande et le Portugal ont participé de manière conséquente à cette émission.

Par ailleurs, dans le but de conforter le dispositif de liquidité du groupe, des émissions pour un montant total de 8 milliards d'euros ont été réalisées et portées en interne. Ces titres sont susceptibles, le cas échéant, d'être proposés

en garantie lors des injections de liquidité de la Banque Centrale Européenne, cette dernière palliant pendant cette crise de liquidité l'absence des investisseurs traditionnels.

Le résultat provient principalement du placement des fonds propres de la société. Il s'élève à 2.7 millions d'euros pour 2008.

Ventadour Investissement SA : la prise de participation dans d'autres sociétés reste l'activité principale de Ventadour Investissement. La valeur brute des participations extérieures au Groupe Crédit mutuel est maintenue à 0,7 million comme pour l'exercice précédent. La ligne CIC est également maintenue à 1 060 millions, aucune opération n'ayant eu lieu en 2008. En 2008, la Banque Fédérative a souscrit 6 000 000 titres pour un montant de 90 millions dans le cadre de l'augmentation de capital.

Groupe SOFEMO SA : l'activité de la société reste principalement concentrée sur la production du paiement en N fois ainsi que sur le développement du crédit vendeur. L'encours net des crédits sur la clientèle passe de 431 à 536 millions en 2008. Le résultat comptable est de 2,5 millions. Les fonds propres de la société, avant affectation du nouveau résultat, sont de 24,5 millions.

Citi Allemagne : acquis le 5 décembre 2008, le groupe Citi Allemagne est un des principaux acteurs du marché allemand notamment dans le crédit à la consommation.

Avec plus de 3,3 millions de clients, un encours de crédits à la consommation de 10,4 milliards qui représente 7,5 % de parts de marché et 9.4 milliards de dépôts, l'année 2008 s'achèvera avec un résultat de 386 millions après impôts, en progression par rapport à l'année précédente.

Pour 2009 les 339 agences du groupe vont être confrontées à un marché fragilisé par la crise économique qui s'installe durablement en Allemagne. Le maintien du développement dans ce marché mature se trouvera confronté à une probable montée des risques, qui restait maîtrisée à la fin de l'année 2008 grâce à la compétence des équipes en place et à l'utilisation d'outils de suivi performants.

Le groupe Citi entre également dans une phase de transition d'une durée comprise 24 et 36 mois durant laquelle il changera de dénomination sociale et fera évoluer son système d'information vers celui du Groupe. Cette phase de transition sera également mise à profit pour entreprendre des réflexions sur le développement de synergies avec les autres entités du Groupe positionnées sur les mêmes métiers

CM-CIC SCPI Gestion SA : cette société gère les Scpi commerciales CMI1 et OPI propriétaires d'une cinquantaine d'immeubles, sociétés détenues par près de 2 500 associés et clients CM-CIC ; l'ensemble de l'outil de gestion est basé au CIC à Nantes et la société dégagera un résultat proche de 200 k€

Banque de Luxembourg : pôle de compétences en matière de private banking international au sein du Groupe CM-CIC, la Banque de Luxembourg a été affectée par la crise financière sur le plan de ses résultats.

Le développement commercial est resté soutenu au premier semestre 2008, mais l'activité a été perturbée à partir de l'été avec la crise financière et la chute des bourses. Le volume des achats-ventes, qui progressait de 35% au 30 juin, a été freiné avec une croissance limitée à 18% pour l'ensemble de l'année. Les capitaux gérés suivent cette tendance avec une baisse de 24,3% sur l'année (contre +8,7% au 30 juin) et une redistribution entre titres et dépôts bancaires. Le nombre de clients est resté pratiquement stable.

La baisse du PNB est due à des éléments non liés directement à l'activité commerciale. Ainsi la marge d'intérêts progresse de 48,7% (+48 M€), profitant des tensions sur les taux et de l'augmentation des placements clientèle, alors qu'à l'inverse les commissions, fortement affectées par la baisse des encours gérés, s'inscrivent en recul de 23,3% (-31,5 M€ par rapport à 2007). Les frais généraux sont quasiment stables à périmètre comparable (+0,6%) avec une progression contenue des frais de personnel à + 1,4% et une baisse des autres frais de fonctionnement de - 1,8%.

Ces éléments conduisent à une diminution de 6,9% du résultat brut d'exploitation.

Le coût du risque est directement impacté par le provisionnement des positions Lehman Brothers.

La contribution au résultat net part du Groupe, après impôts et minoritaires, est en forte baisse à 12,2 M€(- 81,1%) suite à la crise financière et au provisionnement effectué ; hors incidence des faillites bancaires, l'exercice aurait été qualifié de bon avec une progression de 17,2%.

Banco Popular France : filialisé à la BFCM au printemps 2008, cet établissement constitué d'un réseau de 14 agences a permis d'étoffer le réseau du Groupe sur un segment de clientèle particulière. De nombreuses synergies sont attendues dans les relations que nous avons conservées avec le Groupe Banco Popular Espagne.

Le résultat de 2008 de 4,6 millions est conforme aux attentes compte tenu de la situation de marché de la deuxième partie de l'année qui nécessite la constitution de provisions.

Le basculement sur le système d'information groupe est prévu au printemps 2009, de même qu'une modification de la dénomination sociale et de la marque.

Boréal SAS : le chiffre d'affaires client de 3,2 millions est en progression de 6%. La baisse des volumes d'activité des clients de 5,4% a été contenue grâce au gain d'un client (Skandia) et aux apports d'activité de Palatine (CFF et Grands remettants de la CNCE).

6 appels d'offres ont été traités, 1 a été remporté, 1 est en cours, les autres n'ayant pas eu de suite.

Avec une progression de 6% des produits (3 244 K€) et une baisse de 3,8% des charges (2 056 K€), le résultat d'exploitation progresse de 29% à 1 188 K€

Le résultat financier se monte à 181 K€(+7%) et les impôts à 455 K€(+26%).

Globalement le résultat net ressort à 913 K€ en progression de 26% et permettant d'afficher une rentabilité de 20%.

CM-CIC Lease SA : les nouvelles conventions de financement en crédit-bail immobilier réalisées par les réseaux se sont élevées à 474 millions d'euros au cours de l'année, enregistrant une hausse de 10,7% par rapport à 2007. Cette production, qui représente 279 nouveaux immeubles professionnels (+ 12,5%), s'est effectuée dans un contexte économique marqué par une baisse sensible de l'investissement immobilier professionnel et des mises en chantiers. Elle témoigne de l'intérêt que portent les entreprises clientes du Groupe CM-CIC au crédit bail immobilier.

L'exercice 2008 s'est caractérisé par une organisation interne repensée et par la mise au point d'une offre plus adaptée aux besoins des entreprises, notamment les plus importantes. Les encours financiers globaux connaissent, après plusieurs années de stagnation, une croissance de 5,5% et s'élèvent à 2,04 milliards d'euros.

Le PNB, hors opérations exceptionnelles de cessions d'immeubles, enregistre une croissance de 4%. Le résultat net s'élève à plus de 12 millions d'euros après 8,2 millions de versements aux réseaux aux titres des commissions de risque et d'apport (+ 8% par rapport à 2007).

Les demandes de financement de nouvelles opérations se sont orientées plutôt en faveur de locaux commerciaux ou d'entrepôts qui représentent dorénavant chacun 26% des encours totaux (24% pour chacun d'eux à fin 2007), les locaux industriels ne pesant plus que 26% (contre 33% en 2007), les bureaux et les locaux divers restant stables à respectivement 12% et 10% des encours.

CM-CIC Asset Management SA : cette société est le centre de métier de gestion d'actifs du Groupe Crédit-Mutuel-CIC.

CM-CIC AM a entamé le déploiement de son plan de développement triennal 2008-2010 visant à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise pour franchir un nouveau palier de croissance maîtrisée et contrôlée.

A fin 2008, les actifs sous gestion ont atteint 54,6 Mds€ contre 53,1 Mds€ fin 2007. L'épargne salariale gérée par CM-CIC AM représente un encours de 3,8 Mds€. Au-delà de ces encours, CM-CIC AM intervient en tant que prestataire comptable auprès de 54 sociétés de gestion, pour une valorisation de près de 7 Mds€ répartis sur 231 OPCVM.

En France, sur l'année 2008 et en conséquence de la crise, l'actif net des OPCVM (toutes catégories) a reculé de plus de 15%. Par comparaison, CM-CIC AM, grâce à son compartiment d'OPCVM de trésorerie régulière, a montré sa capacité de résistance : ses actifs sont restés relativement stables, il a renforcé ses positions parmi les grands réseaux français et se place à la 3^{ème} position en terme de collecte nette et au 5^{ème} rang national des groupes financiers en actifs gérés.

En 2008 comme en 2007, CM-CIC AM a collecté nombre de récompenses illustrant ainsi la qualité de ses gestions et ce dans la durée (4 Trophées du Revenu, Corbeilles et Labels de Mieux Vivre Votre Argent, Lipper Funds Award).

Le chiffre d'affaires 2008 s'est établi à 288,5 M€ contre 329,5 M€ à fin 2007, en baisse de plus de 12% sur l'année, avec un résultat net de 1,6 M€

Secteur des assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM SA : les activités d'assurances du Groupe CM4-CIC sont développées à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et ses filiales.

En 2008 le résultat IFRS de l'assurance atteint 395 millions d'euros. Il est en recul de 29% par rapport à 2007. Cette baisse s'explique principalement par deux facteurs : le recul du chiffre d'affaires suite à la baisse de la collecte en assurance vie (- 25,2% par rapport à l'exercice précédent), mais surtout la situation des marchés financiers.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé des activités d'assurances s'établit à 6,710 milliards d'euros contre 7,792 milliards en 2007, en baisse de 13,9%. La baisse enregistrée en assurance vie et capitalisation (-25,2%) a été en partie compensée par une progression marquée des autres activités, avec un chiffre d'affaires assurances de risque en croissance de 12,3%. Cette croissance a été soutenue au premier semestre par le transfert de la société Suravenir Assurance vers ACM IARD SA, des activités non-vie de la Fédération de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et de Centre-Ouest. Corrélativement, le GACM s'est désengagé du capital de Suravenir Assurances, société dans laquelle il détenait une participation de 34%.

Le résultat 2008 reflète à la fois l'excellente tenue des résultats techniques, fruit d'une sinistralité maîtrisée, mais également l'impact des dépréciations d'actifs (impairments) et leur comptabilisation en juste valeur par application des normes IAS 39 et IFRS4.

Secteur informatique

Euro-Information SAS : Euro-Information a connu un bon exercice 2008 qui s'est traduit par un bénéfice net de 50,9 millions. Euro-Information qui détenait 50 % de NRJ Mobile contrôle désormais 90 % de cette filiale. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 14 % du capital.

Secteur immobilier

CM-CIC Participations Immobilières SA : en accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation sur toute la France, CM-CIC Participations Immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2008 dans 9 nouvelles opérations représentant environ 471 logements pour un chiffre d'affaires de 95 M€ mobilisant 2,1 M€ de fonds propres. Le résultat net comptable ressort à 1,5 M€

Sarest SA : durant l'exercice, la société d'aménagement foncier a fortement développé le montage d'opérations sur les agences récentes de Lyon, Lille et Paris puisque 448 lots sont en cours de production. Au niveau commercial, 189 lots de terrains ont été vendus, essentiellement en Alsace Lorraine, et 126 lots réservés pour un CA respectif de 13.062 et 9.873 k€ A noter toutefois que l'augmentation des frais de structure et des frais financiers a un impact sur le résultat qui est voisin de 600 k€

CM-CIC Agence Immobilière SAS : société d'intermédiation dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, CM-CIC Afedim développe son activité dans le cadre de la loi Hoquet et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel, du CIC et de la banque privée. Cet outil groupe a pour cible les clientèles investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers commercialisés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale. En 2008, 1 869 lots ont été réservés pour un montant de 321 M€ Ces réservations devraient générer 13,5 M€ d'honoraires et 12,8 M€ de rétrocessions au réseau. Parallèlement, les réservations concernant 2 750 lots ont été actées pour 480 M€, facturées pour 18,3 M€ d'honoraires et 17,4 M€ de rétrocessions reversées au réseau.

Sofédim SAS : la structure a assuré des prestations de service pour le Groupe CM-CIC telles l'arbitrage, la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation et diverses missions d'assistance. En intégrant le résultat des opérations de copromotion immobilière sous forme de SCI, le résultat de l'exercice s'élève à 250 k€

CM-CIC Foncière SNC : cette société, détenue à 60% par la BFCM et à 40% par le CIC, a été créée pour structurer les travaux de construction et d'agrandissement des centres de formation du Groupe CM-CIC situés au Bischenberg et à Verrières-le-Buisson. Au Bischenberg, les travaux du nouveau restaurant et l'agrandissement de l'hôtel se sont poursuivis en 2008 ; dans le même temps, la société a fait l'acquisition du terrain sur le site de

Verrières-le-Buisson. Les travaux y sont au stade d'études et de prospection. Le financement des deux projets, initialement prévu par des prêts bancaires, est finalement réalisé par le biais d'appels successifs en comptes courants d'associés qui atteignent 23 250 727 € au 31 décembre 2008.

La perte de l'exercice 2008, qui sera remontée aux associés, est de - 859 205,98 euros

Secteur de la communication

Société Civile de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace" : les 55 % du capital du Journal L'Alsace sont inscrits au bilan pour 1,6 million.

Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux 'L'Alsace' SAS: ce holding contrôle l'ensemble des sociétés du groupe L'Alsace ayant des activités dans l'édition, la communication, la radio et la publicité. Le pourcentage détenu par la Banque Fédérative est de 23 %.

Devestmedia SAS : cette société qui a été créée dans le cadre du développement du Groupe dans les médias détient des participations dans le secteur des radios.

Ebra SAS : véhicule d'acquisition du Groupe Delaroche et support du partenariat avec le groupe Est Républicain, cette société a pour seul objet de détenir 100 % du capital du groupe Delaroche. Elle n'a aucun rôle opérationnel.

Groupe Républicain Lorrain : totalement contrôlé par la Banque Fédérative, il a fait l'objet d'une importante restructuration en 2008. Ces opérations ont permis, malgré un effritement du marché publicitaire et une stabilisation des ventes, de faire ressortir un résultat positif de 5 millions.

France Est : cette entité qui fait partie du Groupe Est Républicain a bénéficié d'un apport de créance de la part de la BFCM, apport qui s'inscrit dans le processus de financement du groupe. Cette société n'a pas d'activité opérationnelle, elle porte une participation au capital de l'Est Républicain.

Services et divers

Réma SNC : en 2008, le chiffre d'affaires de cette filiale spécialisée dans la revente de matériel a diminué de 24 %, passant de 14,3 à 10,8 millions. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 49 033 €, en diminution de 13 % par rapport à l'année précédente.

Bischenberg SA : le chiffre d'affaires est de 3,3 millions, en léger retrait par rapport à 2007, avec un résultat brut de 182 000 € avant IS. Les clients extérieurs ne représentent plus que 18% du chiffre d'affaires, baisse liée aux travaux d'extension. Le délogement en hôtellerie extérieure se chiffre à 124 000 € et nous avons externalisé pour 62 000 € à la Villa Mathis.

La première tranche des travaux d'agrandissement devrait être livrée en mai-juin pour la restauration, et nous devrions pouvoir ouvrir le nouvel hôtel en septembre. Ceci nous permettra de démolir le restaurant actuel en juillet-août et de commencer les travaux de rénovation de l'hôtel existant.

Sofédis SA : le chiffre d'affaires, en hausse par rapport à 2007, s'établit à 44,6 millions. Le résultat est de 1,7 million.

Devest 6 SA : via un crédit-bail avec un partenaire local, cette société a continué à gérer des prestations de services liées à l'aéronautique.

5. Evolution et perspectives

Les incertitudes sont nombreuses sur l'évolution à la fois des marchés et de l'économie.

Un suivi de nos risques, une maîtrise des charges et un renforcement de la fidélisation de nos clients-sociétaires doivent nous permettre de maintenir des liens de confiance nécessaires dans la période difficile qui s'annonce.

6. Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 totalise 193,7 milliards d'euros, en progression de 25,2% par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit comprennent les dépôts en provenance des Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc *via* la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE) ; ces derniers s'élèvent à 42 milliards (+ 14,9%).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 6,8 milliards. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue d'OPCVM (3,6 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle (3,2 milliards).

Les titres donnés en pension livrée, les titres du marché interbancaire et les titres de créances (34 milliards) ajoutés aux emprunts obligataires (23,5 milliards) permettent d'atteindre un total de ressources sous forme de titres de 57,5 milliards.

Le fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 61,6 millions ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) de 1,6 milliard sont restés stables. Toutefois, la BFCM a émis 1,036 milliard sous forme de Titres Subordonnés souscrits par la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE) dans le cadre du financement de l'économie lié à la crise financière.

L'ensemble des fonds propres et assimilés atteint ainsi 6,3 milliards, hors résultat de l'exercice.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM4-CIC se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 146,2 milliards. Le refinancement accordé à la CFCMCEE afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel en constitue la majorité, avec 57,2 milliards. D'autre part, les emplois spécifiques de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE sont refinancés à raison de 27,2 milliards. L'activité de refinancement de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique et aux entités du Groupe CIC. L'enveloppe accordée à ces entités est de 53,5 milliards.

Les opérations avec la clientèle totalisent 9,2 milliards. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de la structure d'acquisition de Citibank Allemagne.

Les titres de transaction, de placement et d'investissement constituent les autres emplois de trésorerie (24,7 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 5,1 milliards, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,8 milliards) et dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (860 millions). Les titres de participation s'élèvent à 817 millions ; ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce extérieur (BMCE) et la Banque de Tunisie, qui ont été rachetées auprès du CIC fin 2008, afin de conforter le rôle de holding de la BFCM.

Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 14,2 milliards d'euros. Ce total est formé à hauteur de 13,3 milliards par des opérations avec les établissements de crédit.

Les intérêts et charges assimilées ressortent à 14,1 milliards. Les intérêts servis aux établissements de crédit (10,9 milliards) et les intérêts sur titres émis (2,7 milliards) en constituent la majorité.

L'essentiel des revenus des actions (282 millions) provient des dividendes, le CIC (122 millions), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (54 millions), la CMCP (54 millions), la BECM (20 millions) et CM-CIC Lease (9 millions).

La perte sur portefeuille de placements s'élève à 359 millions, dont la majeure partie est latente : la chute généralisée des marchés a entraîné la constitution de 302 millions de provisions.

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint - 21,6 millions d'euros contre 288 millions en 2007.

Les charges générales d'exploitation totalisent 76,6 millions.

Le coût du risque (311 millions) est exclusivement relatif aux expositions sur Lehman Brothers.

Des cessions de participations ont permis de dégager un gain sur actifs immobilisés de 200,5 M€

Par ailleurs, un montant de 11 728 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

La situation fiscale différée de 2007 et de l'année en cours a été imputée sur les bénéfices antérieurs, permettant d'enregistrer un produit d'impôt sur les bénéfices de 79 millions.

Les propositions du Conseil à l'Assemblée

Dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, la BFCM affiche un déficit de 130,6 millions.

Aussi, le Conseil propose à l'Assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2008.

Il est proposé de porter le déficit de 130 608 227,75 euros au poste report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	2005	2006	2007
Montant en €	5,32 €	5,38 €	7,48 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

7. Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03.

Les principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation des normes internationales sont détaillés dans la note 1 de l'annexe aux comptes.

L'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs disponibles à la vente et le reclassement des actifs disponibles à la vente en prêts et créances a été appliqué.

Les informations relatives à la gestion des risques, requises par la norme IFRS 7, font l'objet d'un chapitre dédié.

Analyse du bilan

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 425,2 milliards d'euros, contre 395,9 milliards en 2007 (+3,0%)¹.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 47,1 milliards d'euros en 2008, contre 65,6 milliards en 2007. Ils s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat.

Les autres dettes envers les établissements de crédit (101,2 milliards d'euros) augmentent de 15,5%¹ d'un exercice à l'autre.

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 100,6 milliards d'euros au total contre 99,8 milliards en 2007 (+ 0,9%). Les titres du marché interbancaire et les titres de créance négociables en représentent l'essentiel, avec un encours de 70,1 milliards d'euros, suivis des emprunts obligataires (30,1 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste «Dettes envers la clientèle» au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 12,4%¹ pour atteindre 88,3 milliards en 2008, confirmant une nette reprise de la collecte d'épargne. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 80% de ce total, soit 70,4 milliards, tandis que Citibank contribue à hauteur de 11%.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 45,8 milliards d'euros, soit 1,1% de plus que l'an passé. La majorité de ce montant (42,7 milliards) est constituée par l'épargne des clients confiée aux sociétés d'assurance vie du Groupe Assurance du Crédit Mutuel.

Les intérêts minoritaires au passif (1,9 milliard d'euros fin 2008) concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM (dont ils détiennent 27% du capital) et les actionnaires externes dans le CIC (8% du capital).

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire augmentent de 8,0% entre 2007 et 2008 pour atteindre 104,7 milliards d'euros.

Les créances sur la clientèle s'établissent à 147,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en progression de 11,5%¹ par rapport à l'exercice précédent. Les crédits sont accordés à plus de 82% par l'intermédiaire des entités du CIC. L'évolution traduit sur la période le maintien d'une forte activité de crédits. Les encours de Citibank Allemagne consolidés pour la première fois en 2008, représentent 11,8 milliards d'euros.

¹ Progression à périmètre constant. Concernant Citibank, l'acquisition a eu lieu le 5 décembre 2008. Les actifs et passifs sont consolidés à 100% au 31 décembre 2008 et le résultat est retenu prorata temporis depuis la date d'achat.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 56,2 milliards d'euros, contre 97,3 milliards d'euros l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (3,5 milliards d'euros au total) sont essentiellement relatifs aux acquisitions des titres Citibank en décembre 2008 (2,8 milliards) et aux titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel).

Analyse du compte de résultats

En 2008, le Groupe BFCM a subi, surtout au second semestre, les effets de l'amplification de la crise financière et du brusque retournement de la conjoncture économique.

Le résultat net part du groupe s'établit à 28,8 millions d'euros (1 464,4 millions en 2007) suite à un coût du risque exceptionnel et à une baisse de valorisation importante sur les actifs sains.

Le Produit net bancaire du Groupe BFCM passe de 5,4 milliards à 3,9 milliards d'euros (-29,9 %²), impacté à hauteur de 86 millions par la fraude Madoff; s'agissant d'une fraude, la perte est constatée en diminution du PNB et non pas en coût du risque.

Mais pour la banque de détail, cœur de métier du Groupe BFCM, il reste stable (à périmètre constant) à 3 288,7 millions d'euros.

En assurance, le PNB s'élève à 765 millions d'euros, en retrait de 20,3% en raison de la baisse de la collecte de l'assurance vie.

Celui de la banque privée est en léger retrait à 427 millions d'euros (-4,8%) mais la collecte a augmenté au 4^{ème} trimestre.

Pour le capital développement, le PNB s'établit à 112 millions d'euros après une année 2007 exceptionnelle.

Le PNB de la banque de financement et de marché est de 26 millions d'euros : 335 millions pour la banque de financement avec un impact de 86 millions de la fraude Madoff³; une perte de 310 millions pour les activités de marché du fait de la forte baisse de la valorisation sur des actifs sains.

Le coût du risque augmente à 1 016 millions d'euros dont 484 millions au titre de la faillite de Lehman Brothers, 65 millions au titre des banques islandaises. De ce fait, le coût du risque avéré sur la clientèle rapporté aux encours de crédits s'établit à 0,27% à fin 2008. Les créances douteuses et contentieuses clientèle sont couvertes à hauteur de 73,6 %.

Analyse par Activité

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe BFCM. On pourra se reporter à l'organigramme donné en page qui fait apparaître les regroupements retenus.

L'élimination intégrale des opérations réciproques entre les secteurs bancaires et d'assurance aboutit à des transferts comptables de patrimoine et de résultats entre la banque et l'assurance, de nature à fausser l'appréciation économique portée respectivement sur ces secteurs. Aussi, l'analyse par activité ci-dessous reprend les éléments relatifs à l'assurance avant élimination des opérations réciproques, dès lors que ces dernières sont représentatives de droits des assurés (produit des placements de l'assurance dans la banque, cotisations d'assurance exposées par les banques pour le compte de leurs salariés, etc.). Notamment, les « Produits des activités d'Assurance » diffèrent entre l'analyse par activité présentée ci-après et les états publiables en raison de ce retraitement.

² Progression à périmètre constant. Concernant Citibank, l'acquisition a eu lieu le 5 décembre 2008. Les actifs et passifs sont consolidés à 100% au 31 décembre 2008 et le résultat est retenu prorata temporis depuis la date d'achat.

³ S'agissant d'une fraude, la perte est constatée en diminution du PNB et non pas en coût du risque

- La banque de détail, cœur de métier du Groupe BFCM, regroupe :
 - ⇒ le réseau de la BECM, le réseau des banques régionales du CIC et celui du CIC en Ile-de-France, les 18 agences Banco Popular France et le réseau Citibank Allemagne.
 - ⇒ ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, crédit vendeur PNF, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

- L'assurance, avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et ses filiales dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau. Les sociétés du GACM sont présentes sur le marché de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance, de la réassurance, de la télésurveillance, et de la couverture financière de la maintenance automobile.

- La banque de financement et de marché regroupe deux activités :
 - ⇒ le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc....), l'international et les succursales étrangères ;

 - ⇒ les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » avec une Direction unique.
Les activités de marché sont organisées au sein de trois métiers, refinancement, commercial et compte propre. Les opérations réalisées sur deux sites (Paris, Strasbourg) sont enregistrées dans deux bilans :
 - * Celui de la BFCM, pour le métier Refinancement
 - * Celui du CIC, pour les métiers Commercial et Compte Propre ;

- La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (Banque Transatlantique, Dubly-Douilhet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private banking-Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres).

- Le capital-développement exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Cette filière est organisée autour de trois entités principales : CIC Finance, CIC Banque de Vizille et IPO.

- Le pôle "structure et holding" rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

Résultats par Activité

Banque de détail

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation ⁴ 2008/2007
Produit net bancaire	3 289	3 151	+ 0,3%
Frais Généraux	(2 267)	(2 191)	+ 0,0%
Résultat brut d'exploitation	1 021	960	+ 1,2%
Coût du Risque	(378)	(114)	n.s.
Résultat d'exploitation	643	846	-22,0%
Résultat avant impôt	654	862	-26,2%
Résultat net comptable	467	590	-22,9%

En 2008, le Groupe BFCM a poursuivi sa stratégie de développement de son réseau tant sur le plan national qu'international.

⁴ Variations à périmètre constant

- 69 points de vente ont été créés dans le réseau du Groupe BFCM
- Il a acquis les 18 points de vente du réseau Banco Popolar France.
- Une nouvelle étape a été franchie avec l'acquisition de Citibank Allemagne, un réseau de 339 agences, 6092 salariés et 3,4 millions de clients spécialisé dans le crédit à la consommation.

Globalement le PNB de la banque de détail pour le Groupe BFCM (83 % du PNB du groupe) affiche une progression de +0,3 %⁵.

Les frais généraux sont stables par rapport à 2007⁵ et le coefficient d'exploitation est passé de 69,5% en 2007 à 68,9% en 2008.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) augmente de 1,2 %⁵.

Le résultat avant impôt s'établit à 654 millions⁵ contre 862 millions à fin 2007, du fait d'une forte augmentation des provisionnements sur les créances clientèle.

Le résultat net de la banque de détail atteint 467 millions d'euros⁵ à fin 2008. Le dynamisme du réseau, sa proximité, la qualité de son offre commerciale et la prise en compte des besoins de ses sociétaires et clients lui ont assuré :

- la conquête de 160 000 clients à 7 600 000 (+ 4 %⁵) ;
- une hausse de l'encours des crédits de 12,2 %⁵ à 152,7 milliards d'euros ; les encours de Citibank Allemagne, consolidés pour la première fois en 2008, représentent 10,8 milliards ;
- une croissance de l'encours des dépôts de 10,2 %⁵ à 89 milliards d'euros ;

Assurance

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	765	960	- 20,3%
Frais Généraux	(309)	(278)	+ 11,2%
Résultat brut d'exploitation	456	682	-33,1%
Coût du Risque	0	0	n.s.
Résultat d'exploitation	456	682	-33,1%
Résultat avant impôt	472	710	-33,4%
Résultat net comptable	377	490	- 23,1%

Au niveau Groupe BFCM, ce métier représente près de 19% du PNB.

L'activité du deuxième métier du Groupe peut s'apprécier à partir de quelques chiffres clés de l'activité assurance du GACM⁶ (détenu à près de 73,3% par le Groupe BFCM) :

- Une progression de 9 % du nombre de contrats d'assurance gérés à 19,3 millions.
- Si le chiffre d'affaires risques augmente de 12% à 2,6 milliards, le chiffre d'affaires consolidé global (vie, non vie) de 6,4 milliards est en recul de 13,3% par rapport à 2007 en raison du moindre attrait de l'assurance vie (- 25%) à 3,8 milliards.
- Une hausse des encours gérés en Assurance vie de 2,4% avec 42,7 milliards en 2008 contre 41,7 milliards en 2007.

Sur le plan international, le groupe a également créé une compagnie d'assurances en partenariat avec le Royal Automobile Club de Catalogne.

⁵ Variations à périmètre constant

⁶ Hors ACM Vie Mutuelle

Banque de financement et de marché

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	26	611	n.s.
Frais Généraux	(239)	(279)	- 14,1%
Résultat brut d'exploitation	(214)	332	n.s.
Coût du Risque	(530)	(7)	n.s.
Résultat d'exploitation	(744)	325	n.s.
Résultat avant impôt	(744)	325	n.s.
Résultat net comptable	(476)	233	n.s.

Le PNB de la banque de financement et de marché s'établit à 26 millions d'euros contre 611 millions à fin 2007.

Le PNB de la banque de financement enregistre une baisse de 8,6% à 335 millions d'euros, impacté par la fraude Madoff à hauteur de 86 millions d'euros⁷ sur des actifs appartenant à la banque, les clients n'ayant pas été affectés ;

Le PNB des activités de marché passe de 244 millions au 31 décembre 2007 à - 310 millions à fin 2008 du fait de la baisse de valorisation importante sur les actifs sains.

Dans un contexte de marché totalement disloqué où la liquidité des actifs même les plus sains a disparu et pour lesquels les prix de marché ne sont plus représentatifs de leur valeur économique, les régulateurs comptables prennent acte de ces circonstances rares, ont modifié les normes IAS 39 et IFRS 7 pour permettre notamment les transferts de portefeuilles de trading vers d'autres catégories comptables et du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables.

- ⇒ en application de ces nouveaux textes comptables, le Groupe BFCM a transféré au 1er juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille des actifs disponibles à la vente - AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) et 6,4 milliards d'euros du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables. Le rendement de ces titres après coût de portage est positif ;
- ⇒ la variation de la valeur de marché entre le 1er juillet et le 31 décembre 2008 des titres transférés du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS et de Loans & Receivables s'élève à 969 millions d'euros. Les taux d'intérêts effectifs des titres transférés sont positifs. Le plus élevé s'élève à 10,97%.

Banque privée

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	427	449	- 4,8%
Frais Généraux	(272)	(261)	+ 3,9%
Résultat brut d'exploitation	156	187	- 16,9%
Coût du Risque	(108)	(6)	n.s.
Résultat d'exploitation	47	181	- 73,8%
Résultat avant impôt	47	181	- 73,8%
Résultat net comptable	42	135	- 68,7%

Cette filière métier du Groupe BFCM exclusivement assurée par les entités du CIC voit son PNB (10,8% du PNB du groupe) en léger retrait à 427 millions. Mais sur les 3 derniers mois de l'année, la collecte a augmenté. Le résultat net s'inscrit à 42 millions d'euros à fin 2008.

⁷ S'agissant d'une fraude, la perte est constatée en diminution du PNB et non pas en coût du risque.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2008	2007 Pro forma	2007 Publié	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	112	381	424	- 70,7%
Frais Généraux	(38)	(42)	(42)	- 8,1%
Résultat brut d'exploitation	73	339	382	- 78,3%
Coût du Risque	1	(0)	(0)	n.s.
Résultat d'exploitation	74	339	382	- 78,1%
Résultat avant impôt	74	339	382	- 78,1%
Résultat net comptable	77	327	367	- 76,5%

Le PNB de cette activité (3% du PNB du groupe) s'établit à 112 millions d'euros après une année 2007 marquée par la réalisation de plus values significatives au moment d'opportun. Le PNB a été généré par les trois entités du CIC (avec CIC Finance, IPO, et Banque de Vizille) avec des investissements de 342 millions contre 427 millions en 2007 pour un portefeuille total réévalué de 1,670 milliards d'euros ;

A la fin du second semestre, l'ensemble du métier capital développement de la BFCM a été reclassé en Structure et Holding ; la nature des titre du portefeuille de la BFCM s'apparentant désormais plus à des participations qu'à du capital développement.

Le résultat net du métier capital-développement est de 77 millions d'euros.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2008	2007 Pro forma	2007 Publié	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	(671)	(139)	(182)	n.s.
Frais Généraux	(75)	(58)	(58)	+ 10,1%
Résultat brut d'exploitation	(747)	(197)	(240)	n.s.
Coût du Risque	0	0	0	n.s.
Résultat d'exploitation	(747)	(197)	(240)	n.s.
Résultat avant impôt	(671)	(164)	(207)	n.s.
Résultat net comptable	(348)	(71)	(111)	n.s.

Après une année 2007 exceptionnelle, où le secteur structure & Holding de la BFCM avait enregistré des dividendes importants de participations (130 millions Investessor) et des plus values de cession (Mittal, Euronext), le Groupe a supporté en 2008 une hausse des charges pour les dettes subordonnées et des dépréciations durables.

Pour se conformer aux normes IFRS, les actions détenues de façon durable classées dans le portefeuille des actifs disponibles à la vente (AFS) ont été valorisées au cours de Bourse du 31 décembre 2008. La dépréciation (impairment) s'élève à 481 millions d'euros.

Le Groupe BFCM a également enregistré 76 millions de quote-part de résultat de sociétés mise en équivalence avec CMCP (55,7 millions) et Euro-information (15,4 millions).

Le Conseil d'Administration

8. Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2008 – article L 225-102-1 du Code de Commerce)

M. Etienne PFLIMLIN, Président du Conseil d'Administration

Est également :

Président du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse de Crédit Mutuel "Strasbourg Esplanade" – Le Monde Entreprises.

Président du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Editions Coprur – Crédit Industriel et Commercial – Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (Soderec) – Société Alsacienne de Publications "L'Alsace".

Membre du Conseil d'Administration : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "L'Alsace" – Fimalac.

Membre du Conseil de Surveillance : Le Monde SA – Le Monde et Partenaires Associés – Société Editrice du Monde.

Représentant permanent : de la **Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe** (au Conseil d'Administration de *Sofédis*, au Comité de Direction d'*Euro-Information*), de la **Caisse Centrale du Crédit Mutuel** (au Conseil de Surveillance de *CM-CIC AM*), du **Crédit Industriel et Commercial** (au Conseil d'Administration de *CIC Banque BSD-CIN*, au Conseil d'Administration de *CIC Banque CIO-BRO*, au Conseil d'Administration de *CIC Société Bordelaise*, au Conseil d'Administration de *CIC Est*).

M. Jacques HUMBERT, Vice-Président du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel La Doller.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « l'Alsace ».

Représentant permanent : d'**ADEPI** au Conseil d'Administration *du GACM*.

M. Michel LUCAS, Membre du Conseil d'Administration – Directeur Général

Est également :

Président-Directeur Général : Carmen Holding Investissement.

Directeur Général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Président du Conseil d'Administration : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel Iard SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM – Banque du Crédit Mutuel Île-de-France.

Président du Directoire : Crédit Industriel et Commercial.

Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiements – Europay France.

Président du Conseil de Surveillance : Euro Information Production – Citicorp Deutschland GmbH – Citicorp Management AG – Citibank Privatkunden AG.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Banco Popular France - Banque de Luxembourg.

Membre du Conseil d'Administration – Directeur Général : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil d'Administration : ACMN Iard – ASTREE – Desjardins Assurances Générales – Banque de Tunisie – Banque Marocaine du Commerce Extérieur - CIC Banque Transatlantique – Banque Transatlantique Belgium – Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronembourg » - CRCM Midi-Atlantique - Crédit Mutuel Paiements Electroniques – CIC Investissements – CIC Finance – CIC Lyonnaise de Banque – SOFEDIS.

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Fonds de Garantie des Dépôts – CM-CIC Asset Management – CM-CIC Services - Manufacture Beauville – SAFRAN.

Membre du Comité de Direction : Euro-Information – Euro-Information Développement – EBRA.

Mme Marie-Paule BLAISE, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Présidente : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Membre du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Europe - Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

M. Jean-Louis BOISSON, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey.

Vice-Président du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : EI Production.

M. Maurice CORGINI, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Beaume-Valdahon-Rougement.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial.

Co-gérant : Cogithommes Franche-Comté.

M. Gérard CORMORECHE, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse – Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial – CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural).

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société des Agriculteurs de France.

Gérant : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche.

Représentant permanent de la **CCM Sud-Est** au Conseil d'Administration *ACM Vie Sfm*.

M. Roger DANGUEL, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

Représentant permanent de la **Banque Fédérative du Crédit Mutuel** au Conseil d'Administration *Caisse Centrale du Crédit Mutuel*.

M. Jean-Louis GIRODOT, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président du Conseil d'Administration : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards – de plusieurs Caisses de Crédit Mutuel, pendant leur phase de création.

Président Directeur Général : Coopérative d'Édition de la Lettre de l'Economie Sociale (CODLES).

Président : Chambre Régionale de l'Economie Sociale Île-de-France (CRES IDF) – AUDIENS – PEMEP.

Vice-Président : Conseil Economique et social d'Île-de-France – Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS).

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – MEDIAFOR.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial – EI Production.

Membre : Conférence Nationale des CRES – Groupe APRI.

Représentant permanent de la **Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France** (au Conseil d'Administration *ACM Vie Sfm* - à la *Commission paritaire des Publications et Agences de Presse*).

M. Robert LAVAL, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarrebourg.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Sarrebourg et Environs.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

Représentant permanent de la **CCM Sarrebourg et Environs** *Gérant de la SCI Crédit Mutuel Les Cordeliers.*

Directeur : Maison de retraite « Sainte Véronique » - Maison de retraite « la Charmille ».

M. Jean-Paul MARTIN, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz.

Président du Conseil d'Administration : CME 57.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Citicorp Deutschland GmbH – Citicorp Management AG – Citibank Privatkunden AG.

M. Pierre NEU, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Haguenau.

Vice-Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Alsace du Nord.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Editions Coprur.

M. Gérard OLIGER, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Emile Gentil (Volmunster).

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

M. Albert PECCOUX, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole).

Vice-Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial.

Représentant permanent de la **CRCM Savoie-Mont Blanc** au Conseil des **ACM VIE Sfm.**

M. Jean-Pierre SCHNEIDER, représentant la CFCM Maine-Anjou, Basse-Normandie,
Membre du Conseil d'Administration

Autres fonctions exercées par M. Jean-Pierre SCHNEIDER

Directeur Général : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie

Directeur : Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie – Caisse Générale de Financement (CAGEFI).

Président du Conseil d'Administration : SAS Volney Développement.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – SAS Cloé.

Membre du Conseil de Surveillance : Haption – Euro Information Production - Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA).

Représentant permanent : de la **Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie** (Administrateur de *Caisse Centrale du Crédit Mutuel*, des *Assurances du Crédit Mutuel Iard SA*, des *Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou Normandie*, du *GIE Cloé-Services* - Membre du Conseil de Surveillance de *CM-CIC Asset Management* – Membre du Comité de Direction *Euro-Information* – Co-gérant : *Société Immobilière de Développement des Environs de Laval* (SIDEL SNC) des **Assurances du Crédit Mutuel Iard** (Administrateur de *Sérénis-Vie*).

Autres fonctions exercées par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration : Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie.

Membre du Conseil d'Administration : Caisse Centrale du Crédit Mutuel – SAS Volney Développement – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Iard SA – Crédit Mutuel Paiements Electroniques – Bail Entreprises – Mayenne Logis (Groupe CIL 53) – Logis Familial Mayennais (Groupe CIL 53) – SOPAM – GIE Cloé Services.

Membre du Conseil de Surveillance : Soderec – Sodelem – CM-CIC Asset Management.

Membre du Comité de Direction : Euro Information – SIBE Participation.

Gérant : SIDEL SNC.

M. Alain TETEDOIE, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Fitega

Directeur Général : Nanteurop.

Président du Conseil : Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest.

Vice-Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Ataraxia.

Président du Conseil de Surveillance : Pfalzeurop GmbH – CM-CIC Services.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : BCME.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial – Suravenir – Infolis (jusqu’au 27 juin 2008).

Représentant permanent : de la **Fédération du Crédit Mutuel LACO** (à la Présidence *d’Investlaco*) – de la **Caisse Fédérale de Crédit Mutuel LACO** (au Conseil d’Administration *du GACM*, au Conseil de Surveillance *de SODELEM*) – de **Suravenir Assurances holding** (au Conseil d’Administration de *Suravenir Assurances* jusqu’au 27 juin 2008) - de **l’EFSA** (au Conseil d’Administration *du CIO-BRO*).

Censeur : Suravenir Assurances Holding (jusqu’au 27 juin 2008).

Chapitre III RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

**(en application de l'article 117 de la loi sur la sécurité financière et de l'article L 225-37
du Code de Commerce)**

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le Président du Conseil d'Administration d'une société faisant appel public à l'épargne "rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général".

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 16 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 4 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 20 des statuts. La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales. Le Conseil comprend des représentants des Groupes partenaires (Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Sud-Est) ainsi que des représentants des Groupes associés (Loire-Atlantique Centre Ouest, Laval, Normandie et Centre).

Deux membres salariés siègent au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options.

Le Président et le Directeur Général ont, au sein du Groupe, une rémunération fixée dans les conditions légales sur proposition d'un comité des rémunérations.

Fonctionnement du Conseil. Mode d'exercice de la Direction générale

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil a opté pour un régime dualiste d'exercice de la Direction générale.

La Présidence du Conseil est assurée par M. Etienne PFLIMLIN. A ce titre, il représente le Conseil, organise et dirige ses travaux et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction générale de la société est assurée par M. Michel LUCAS. A ce titre il dispose, en vertu de la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions légales.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2008, le Conseil s'est réuni à six reprises. Le taux de présence est en moyenne de 83 %.

Pour chaque Conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du comité d'entreprise. Lors de chaque réunion, les cadres responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question. Les procès-verbaux des réunions sont communiqués aux administrateurs et soumis à l'approbation du Conseil.

Toutes les réunions de Conseil sont habituellement l'occasion de faire un tour d'horizon de l'évolution de la situation économique et financière et de son impact sur notre Groupe. En outre, cette année a été dense en études

d'opérations de croissance externe (Banco Popolar France, Citi Allemagne, Cofidis), ajoutant ainsi aux travaux habituels des Conseil des choix stratégiques de Groupe.

La réunion du 21 février 2008 a été dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2008. Le Conseil a pris connaissance du compte-rendu de la réunion du Comité de suivi des risques CM4-CIC dans le cadre du règlement 97-02. De même, il a autorisé l'émission d'emprunts. Il a examiné, comme lors de chaque réunion, le tableau de bord des affaires financières de la société (refinancement, crédits, compte propre).

Le Conseil du 20 juin 2008 a examiné le projet d'acquisition de Citibank Allemagne en vue de déposer une offre. Ce Conseil a également accordé un prêt participatif d'un montant de 6 millions à la société Banco Popolar France.

Le 4 juillet 2008, le Conseil a analysé la situation comptable, l'évolution du budget et la tendance du résultat prévisionnel ainsi que le tableau de bord des affaires financières. Un nouvel administrateur a été coopté en remplacement de la SAS CLOE.

La réunion du 4 août 2008 a été consacrée aux comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2008. Le Conseil a également relevé le plafond maximum du programme des ECP (Euro Commercial Papier) et CDN (Certificats de Dépôt Négociables).

Le cinquième Conseil de l'année s'est réuni le 24 octobre 2008. L'ensemble des sujets abordés en juin ont été revus et actualisés. Le point a été fait sur l'état d'avancement de l'acquisition de Citibank Allemagne. A cette occasion, le Conseil a autorisé différentes conventions entre la BFCM et le Groupe Citi Deutschland.

La dernière réunion de l'année s'est tenue le 19 décembre 2008. Le Conseil a examiné les comptes sur la base d'une situation à fin novembre, donnant ainsi une première orientation des résultats de l'exercice. Le point a aussi été fait sur la réalisation du budget de l'exercice ainsi que sur la préparation du budget de 2009. Ce Conseil a également pris connaissance de la convention passée entre l'Etat et le Groupe, notamment en matière de refinancement et de rémunération des mandataires sociaux. Les décisions prises par le Conseil s'inscrivent dans ce cadre.

Tous les Conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédit prises par le Comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

La durée des réunions varie selon l'importance de l'ordre du jour et la nature des sujets.

Le nombre de réunions peut varier d'un exercice à un autre en fonction des circonstances ; quatre réunions constituent un minimum depuis plusieurs années.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du Conseil suivant.

2. LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

Le contrôle interne et de gestion des risques de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM4⁸-CIC, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur les normes internes et les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences utiles à son établissement et en s'appuyant, en tant que de besoin, sur le cadre de référence et le guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers.

⁸ Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

2.1. Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM4-CIC

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques et à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

2.1.1 Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée,
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes,
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de gestion de bilan ou des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent, dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

2.1.2. L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du Groupe CM4-CIC répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent et conformité), conformément aux évolutions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes.

Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité pour notamment tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes.

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble et à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (banque commerciale, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'entre elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du Groupe CM4-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- contribuer à l'application de méthodes homogènes dans les différentes équipes ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants.

2.1.3. Le pilotage du dispositif : le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe

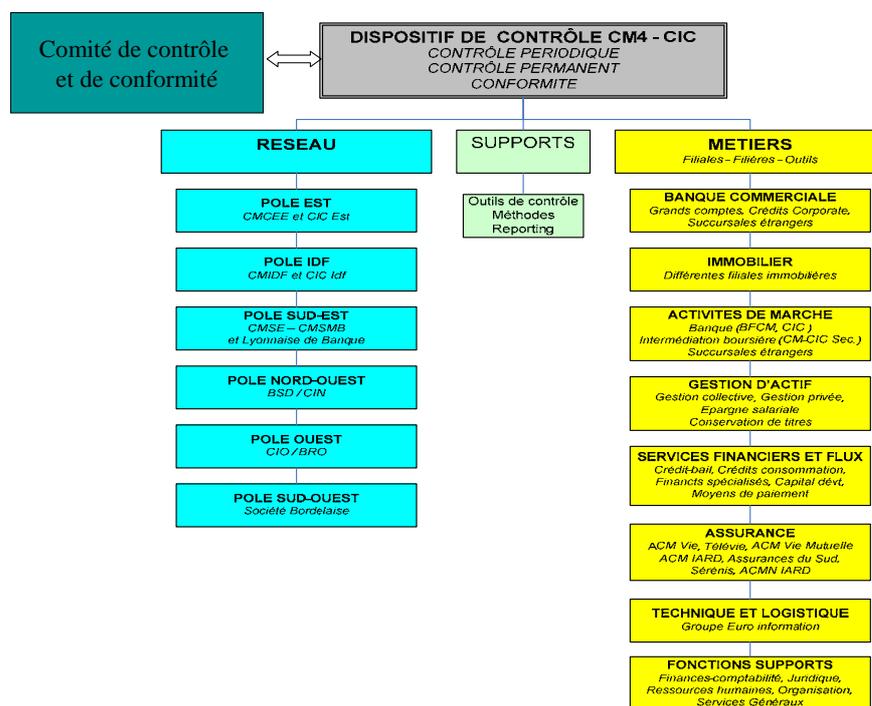
Sous l'autorité d'un membre de l'organe exécutif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner l'ensemble du dispositif de contrôle ;
- veiller à la complémentarité des travaux et des missions des différents acteurs ;
- examiner les résultats des missions de contrôles internes et externes ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations faites aux différentes entités du Groupe dans le cadre de ces contrôles.

Le Comité de Contrôle et de Conformité est amené également à examiner un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence pour le Groupe. Il a été conduit à se prononcer en 2008 sur de nouveaux outils de contrôle et sur de nouvelles procédures.

Il s'est réuni 6 fois en 2008 (18 février, 28 avril, 30 juin, 29 septembre, 3 novembre et 15 décembre).

Schéma général de l'organisation mise en place



2.1.4. Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences qui sont attendues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, un Comité d'Audit et des Comptes est en cours de mise en place.

Composé de membres des organes délibérants de la BFCM et du CIC, il se réunira au moins deux fois par an.

Il recevra communication :

- des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanent et de conformité ;
- des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- des actions mises en œuvre pour appliquer les principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe.

Le Comité proposera aux différents organes délibérants les améliorations qu'il jugera nécessaires à l'appui des constats dont il aura pris connaissance.

Le Comité examinera également les projets de présentation des comptes annuels et semestriels en vue d'apprécier les conditions de leur établissement et de s'assurer tant de la pertinence que de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Ses membres auront libre accès aux commissaires aux comptes ainsi qu'aux responsables des différentes filières de contrôle dont l'audition leur paraîtrait nécessaire pour la conduite de leurs travaux.

2.1.5 Le dispositif de surveillances des risques

La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Le Comité de suivi des risques Groupe (CSRG)

Ce comité est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du Groupe – à la vue des constats effectués - toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques anime les réunions du Comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe (CRG). La Direction Générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la Direction des Risques et les responsables des métiers et fonctions concernés (Direction des Engagements, Direction des Marchés, Direction financière, banque de détail, BFI, immobilier, capital investissement) en présence de la Direction Générale. Ce Comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

2.2. Les procédures de contrôle interne spécifique à la BFCM

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM4-CIC, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM est l'outil financier du Groupe. Elle en gère la trésorerie et intervient sur les marchés financiers. Elle participe au financement de grands projets et développe une activité d'ingénierie financière. La BFCM est aussi le correspondant des partenaires internationaux du Groupe.

Partie intégrante de la BFCM, CM-CIC Marchés regroupe au sein d'une salle des marchés unique toutes les activités de marché du Groupe CM4-CIC, pour refinancer l'ensemble du Groupe CM4 – CIC, via une équipe unique de gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle, renforcer un métier de compte propre.

Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles.

Les activités de marché sont rattachées à un membre du Directoire du CIC. Le Conseil de Surveillance du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs Comités :

- le Comité de Direction CM-CIC Marchés (hebdomadaire) définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures),
- le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions du Comité de direction et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par le Directoire du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM.

- le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le Comité des engagements CM4-CIC.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur le service de contrôle des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont mis en œuvre un regroupement de leurs activités au sein de CM-CIC Grands Comptes, en harmonisant leurs outils et procédures. La coordination des tâches de contrôle via un portail unique est assurée par le responsable du contrôle permanent métiers ; les résultats des contrôles réalisés durant l'année ont été intégrés dans le même portail.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue depuis fin 2006 à la BFCM.

Le plan de contrôle dépositaire est basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et est établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relations et un processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée.

La BFCM participe à l'actualisation de la cartographie de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

S'agissant des mesures de protection, un plan de secours des activités de marché a été défini dans l'objectif d'assurer le maintien des activités les plus critiques après un sinistre grave ou une impossibilité d'accès aux locaux. Le nouveau système d'information dédié à la salle des marchés a été complété par un site de secours géographiquement distinct.

Le contrôle périodique est exercé par l'Audit Groupe selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité et figurent dans le rapport annuel transmis à la Commission Bancaire. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

2.3. Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière

2.3.1. Le rôle des organes de gouvernance

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par la Direction financière au Conseil d'Administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les comptes annuels sont également présentés à un Comité des Comptes.

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués au Conseil d'Administration arrêtant les comptes ainsi qu'au Comité des Comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables Groupe de l'organe central du Crédit Mutuel, la Confédération nationale du Crédit Mutuel, et sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

2.3.2. Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérables s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédéfinissant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements « batch » chaque jour ouvré ;
- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

2.3.3. Le système comptable

L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 13 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de compte, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « Procédures et schémas comptables », qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière CM4-CIC « banques de détail / réseaux » ou de la Direction Financière CM4-CIC « Filières-métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions « Procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe une comptabilité « matières » qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre.

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et est gérée par les Divisions « Procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit officiel – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.),
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.),
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

2.3.4. Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet. Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable est en préparation.

Les contrôles sur les comptes consolidés

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM4-CIC définit les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables de l'organe central du Crédit Mutuel, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du Groupe CM4-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (CNC).

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques de la BFCM, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du Groupe CM4-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent. Les actions qui seront conduites en 2009 auront pour but d'y concourir.

3. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

Le Président du Conseil d'Administration

Chapitre IV RAPPORT SUR LES RISQUES

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La Direction des Risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Risques de crédit

A – L'organisation de la filière engagement

L'organisation de la gestion des engagements distingue, conformément à la réglementation en vigueur :

- le dispositif d'octroi des crédits
- le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements.

L'organisation de la filière Engagement, et la gestion des engagements s'appuient sur un Référentiel Engagements unique qui fixe les règles et procédures en usage dans le Groupe.

A.1 Le dispositif d'octroi des crédits

Le dispositif d'octroi des crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

La connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les structures régionales du Groupe avec leur environnement économique régional. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients ciblés. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risque sont réunis dans le dossier de crédit. La détention des documents comptables les plus récents est suivie informatiquement par l'applicatif « collecte de bilans ».

L'évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés. Elle se fonde sur :

- la cotation clientèle,
- les groupes risques,
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

La cotation clientèle

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif Engagements et Risques : dispositifs d'octroi, de paiement, de tarification et de suivi des engagements. A ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie.

Le système de cotation interne des clients du Groupe repose sur les principes suivants :

- unicité : le mode de calcul est unique pour l'ensemble du Groupe,
- exhaustivité : tous les tiers identifiés dans le système d'information sont cotés,

- automaticité pour le Réseau : le système d'information calcule automatiquement une cotation primaire mensuelle ajustée quotidiennement au travers de la remontée des alertes risques,
- uniformité de la cotation : les algorithmes sont communs à l'ensemble des Banques sur la base d'une segmentation des marchés définie au sein du système d'information
- uniformité des niveaux de restitution pour tous les segments de marchés (9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut),
- prise en compte de la notion de Groupe Risques

La cotation est recalculée tous les mois (cotation primaire) et corrigée au jour le jour par les événements risques graves survenus pour aboutir à la cotation finale.

Le suivi de la pertinence des algorithmes est assuré par la « structure » Bâle II, autant que nécessaire, avec des équipes spécialisées. D'une manière générale, la filière Engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les Groupes Risques (contreparties)

« Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement ».

Les Groupes Risques sont constituées sur la base de règles écrites qui intègrent notamment les dispositions de l'article 3 du CRB 93-05. Chaque Chargé de Clientèle gère la création et la maintenance de Groupes Risques.

La pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Cette pondération est une combinaison de la nature du crédit et de la nature de la garantie.

La décision d'engagement

La décision d'engagement est principalement fondée sur :

- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties,
- les niveaux de délégations,
- le principe du double regard,
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres,
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit le dossier électronique de décision est transmis au bon niveau décisionnaire qui est seul habilité à valider la décision d'engagement.

Les niveaux de délégations

Réseau

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article N° 19 du CRBF 97-02, le chargé de clientèle constitue des dossiers de crédit destinés à recueillir l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative et regroupe dans un même dossier les informations concernant les contreparties considérées comme un même bénéficiaire. Le chargé de clientèle vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Les règles définies dans la procédure Délégations Octroi de Crédit et Débiteurs s'inscrivent dans le cadre des directives Bâle II et des fondamentaux définis pour l'ensemble des Banques du Groupe. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personae. Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation
- du montant total des engagements d'une contrepartie ou d'un Groupe Risques

- des exclusions de délégation
- des garanties éligibles à une pondération de l'engagement pris

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus la décision relève de Commissions de Décision Engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures écrites.

Banque de Financement et d'Investissement

Les décisions ne sont pas prises individuellement et relèvent des Commissions de Décision Engagements. Les succursales étrangères bénéficient des délégations spécifiques.

Le rôle des directions des engagements

Chaque pôle régional dispose d'une direction des engagements, rattachée à la direction générale du pôle, et indépendante des directions opérationnelles. Les missions de ces directions des engagements sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes :

- une équipe chargée d'assurer la qualité des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en veillant à ce que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris,
- une équipe en charge de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

A.2 Le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements

Le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales au moyen d'outils répondant aux dispositions réglementaires Bâle II.

Les outils de mesure des risques consolidés

Pour mesurer les risques consolidés au niveau banque, le Groupe BFCM dispose de différents outils permettant une approche agrégée au niveau des entités régionales et du groupe :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties,
- de la production des encours, des taux clientèles, des marges des crédits, par marchés, produits, encours sains et douteux
- de la qualité du portefeuille selon des axes adaptés aux métiers du Réseau (cotation, marché, ancienneté de la relation, produits –crédits -, secteurs d'activité, ancienneté du contrat). Une vision historique est également restituée
- d'un suivi des risques de crédit à un niveau global en termes de risque de concentration, des risques interbancaires, de risques pays, et par entités du réseau, filiales, filières métiers, marchés.

Chaque entité commerciale du Groupe dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

La surveillance des engagements et la détection des risques sensibles

Les objectifs de la surveillance

La Filière Engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à la surveillance de la qualité des différents aspects des risques de crédit.

Le dispositif de surveillance de la Filière Engagements intervient en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, par le Contrôle Permanent et par la Direction des Risques.

Le suivi des engagements

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte, est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible des difficultés avérées des contreparties. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive. Le suivi de ces situations se base sur la même cinématique que celle qui régit les délégations et la décision d'engagement.

Le suivi des grands risques *corporate* se fait de manière indépendante de l'octroi. Il consiste notamment à identifier les engagements qui répondent à des alertes ciblées ou en fonction de l'évolution du profil de risque des contreparties concernées. Il en est de même du suivi des limites de contreparties de la Salle des Marchés.

Le suivi des limites réglementaires et internes *corporate* est assuré de manière indépendante de l'octroi. Les limites sont déterminées en fonction des Fonds Propres dans le cadre du Règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires et en fonction des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes.

Le suivi des portefeuilles et des risques fait l'objet, pour la Banque de financement et d'investissement, d'une analyse périodique des engagements sur la base des outils de pilotage qui conduit aux décisions de classification en « sensible », de déclassement/reclassement et de provisionnement.

Pour le réseau, la surveillance des engagements est organisée dans le cadre du *reporting* trimestriel des dossiers sous surveillance. Le suivi trimestriel des portefeuilles donne lieu à une revue exhaustive des cotations internes des tiers ou groupes de tiers de chaque portefeuille.

La détection de la masse risquée, le passage en défaut, le provisionnement

L'objectif consiste à identifier de manière exhaustive les créances ou secteurs d'activité à placer en surveillance et d'affecter les contreparties détectées à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés douteux), douteux ou contentieux.

Les Risques Sensibles

L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique, ou par l'intermédiaire des Responsables opérationnels et engagements compétents.

Ce dispositif permet :

- d'identifier des contreparties ou des secteurs d'activité sur lesquels il existe une connaissance d'évènements ou d'informations de nature à devoir les placer sous surveillance à plus ou moins brève échéance. Ce dispositif s'intègre en complément et généralement en amont du repérage automatisé réalisé par les applicatifs.
- de déclencher systématiquement toutes les actions conservatoires nécessaires afin de préserver au mieux les intérêts du Groupe BFCM.

Le passage en défaut et le provisionnement

Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Au-delà de l'automatisme exhaustif en place, les différents acteurs impliqués utilisent toutes les sources à leur disposition pour identifier les créances à placer « sous surveillance ».

Le déclassement et le provisionnement sont informatisés. Par ailleurs, une revue est effectuée par portefeuille homogène pour détecter d'éventuels évènements de perte, source de dépréciation collective.

La gestion de la masse risquée

La Gestion des clients sensibles (non déclassés en douteux)

En fonction de la gravité de la situation, les clients sont gérés en agence par le chargé de clientèle avec un changement du niveau de délégation du dossier, ou par des équipes dédiées et spécialisées, par marchés, type de contreparties, ou mode de recouvrement.

La Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle (dans ce cas l'agence ne dispose d'aucune délégation d'octroi de crédit sur les clients concernés), ou par des équipes dédiées et spécialisées par marchés, type de contreparties, ou mode de recouvrement.

Le contrôle permanent des engagements

Un contrôle de deuxième niveau assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction « engagements » recense mensuellement selon des critères spécifiques et analyse les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et d'arrêter rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

Point sur les orientations 2008

En 2008, dans le contexte exceptionnel de crise économique, la filière engagements du groupe BFCM s'est attachée à renforcer le dispositif d'octroi, de mesure et de surveillance des risques.

Le Référentiel Engagements a été adapté en conséquence.

Le reporting

Le comité des risques

Conformément aux dispositions contenues dans le règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le Comité des Risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, ces instances sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

L'information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures y afférentes est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre présentées à un Comité de Suivi des Risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du Groupe CIC en termes de risques, dans le respect de la réglementation Bâle II.

B – Les données chiffrées

B.1 Crédits à la clientèle

Dans un environnement économique évolutif, l'année 2008 se caractérise par une croissance continue des encours et la détérioration du coût du risque.

La croissance des encours

Le portefeuille d'engagements sur la clientèle a atteint 195 milliards d'euros en croissance de 6,8%* (vs 177 milliards d'euros à périmètre constant et 165 milliards d'euros en 2007). Ces engagements se répartissent entre 151,1 milliards d'euros de prêts et créances au bilan (+ 12%*), 12,2 milliards d'euros de hors bilan de garantie (- 0,2%*) et 31,4 milliards d'euros de hors bilan de financement (- 11%*).

(* variations à périmètre constant – hors Citibank Allemagne et Banco Popular France)

Les crédits à la clientèle se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2008	31/12/2008 à périmètre constant*	31/12/2007
Crédits court terme	54 426	42 327	40 543
Comptes ordinaires débiteurs	7 208	6 453	6 016
Créances commerciales	3 074	3 059	3 135
Crédits de trésorerie	44 026	32 697	31 157
Créances export	118	118	235
Crédits moyen et long terme	90 647	90 606	78 403
Crédits d'équipement	22 383	22 368	16 697
Crédit habitat	55 006	54 857	49 682
Crédit-bail	6 806	6 806	6 238
Autres crédits	6 452	6 574	5 786
Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses et créances rattachées	145 073	132 933	118 946
Créances Douteuses	5 747	3 951	3 312
Créances rattachées	367	365	313
Total brut des créances clientèle	151 187	137 249	122 572

Source comptabilité - Hors pensions * hors Citibank Allemagne et Banco Popular France

Exposition

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2008	31/12/2008 à périmètre constant*	31/12/2007
Prêts et créances			
Etablissements de crédit	104 320	104 269	96 002
Clientèle	151 187	137 248	122 572
Exposition brute	255 507	241 517	218 574
Provisions pour dépréciation			
Etablissements de crédit	-316	-316	-8
Clientèle	-4 231	-2 410	-2 194
Exposition nette	250 960	238 790	216 371

Source comptabilité - Hors pensions * hors Citibank Allemagne et Banco Popular France

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2008	31/12/2008 à périmètre constant*	31/12/2007
Engagements de financement donnés			
Etablissements de crédit	1 409	1 409	1 498
Clientèle	31 403	27 116	30 485
Engagements de garantie donnés			
Etablissements de crédit	3 004	3 004	971
Clientèle	12 217	12 184	12 212
Provision pour risques sur engagements donnés	120	120	

Source comptabilité - Hors pensions * hors Citibank Allemagne et Banco Popular France

A fin 2008, les encours globaux tiennent compte, suite aux acquisitions (respectivement en mai et en décembre 2008) des entrées dans le périmètre de consolidation des crédits à la clientèle de Banco Popular France et de Citibank Allemagne. Pour ces deux entités, les encours fin 2008 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2008 BPF et Citibank Allemagne	Poids relatif 31/12/2008
Crédits court terme	11 978	98,6%
Comptes ordinaires débiteurs	755	6,2%
Créances commerciales	15	0,1%
Crédits de trésorerie	11 207	92,3%
Crédits moyen et long terme	164	1,4%
Crédits d'équipement	15	0,1%
Crédit habitat	148	1,2%
Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses et créances rattachées	12 142	100%
Créances Douteuses	1 796	
Créances rattachées	1	
Total brut des créances clientèle	13 939	
Provision pour dépréciation	1 821	

Sauf indication spécifique, les commentaires, les encours et les analyses qui vont suivre n'intègrent pas les éléments de Banco Popular France et de Citibank Allemagne.

Un portefeuille de qualité

Une clientèle bien notée : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 98% de l'encours bilan pour les particuliers, 96% pour les professionnels/entreprises et 98% pour la banque de financement et d'investissement. Ces données sont stables par rapport à 2007.

Risque de concentration

Risque de contrepartie

Sur le marché grand public, les encours de crédit habitat représentent 41,3% des créances clientèles. Ces encours sont par nature répartis entre un très grand nombre de clients et adossés à des garanties immobilières réelles portant sur les collatéraux financés.

La part relative des 10 premières contreparties par marchés de clientèle traduit de son côté une dispersion des risques. Au 31 décembre 2008, les encours des 10 premiers groupes clients concentraient moins de 5% des encours bilan et hors bilan du groupe BFCM.

Risque sectoriel.

Le dispositif de surveillance et d'alertes sur les secteurs d'activité exposés à des cycles (immobilier, aéronautique...) ou des aléas (équipementiers automobiles, transports...) est permanent ; il traduit l'absence de concentration sur un secteur d'activité particulier.

Risque géographique

98% des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

Le portefeuille des risques pays est exposé, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

Répartition par notes internes des encours sains de la clientèle

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2008	31/12/2007
A+ et A-	24,4%	23,2%
B+ et B-	32,3%	34,1%
C+ et C-	28,6%	29,8%
D+ et D-	11,9%	10,6%
E+	2,8%	2,4%

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Les garanties liées aux prêts habitats se répartissent comme suit :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2008
Prêts à l'habitat *	55 006
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	17 059
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	31 311
Autres Garanties **	6 636

Source comptabilité * y compris les encours de Banco Popular France et Citibank Allemagne

** hypothèques autres rangs, nantissements, gage...

Sur l'exercice, l'encours sur le crédit habitat a cru de 10,4%. Les crédits relais représentent 1,5% de l'encours sain des crédits habitat.

Répartition des crédits par types de clientèle

	31/12/2008	31/12/2007
Grand Public	56 %	56 %
Entreprises	33 %	30 %
Grandes entreprises	8 %	10 %
Financements spécialisés et autres	3 %	3 %

source : suivi des risques

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités françaises du Groupe BFCM.

Répartition géographique des risques clientèle *

	31/12/2008	31/12/2007
France	85 %	93 %
Europe hors France	13 %	5 %
Autres pays	2 %	2 %

source : comptabilité * y compris les encours de Banco Popular France et Citibank Allemagne

Concentration des risques clientèle

Capitaux en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
* Engagements bruts dépassant 300 millions d'euros		
nombre de groupes de contreparties	28	34
total Engagements pondérés	16 462	24 951
dont total bilan	10 481	11 305
dont total hors bilan de garantie et de financement	5 981	13 646
total avoirs (C/C, titres)	4 991	5 691
* Engagements bruts dépassant 100 millions d'euros		
nombre de groupes de contreparties	73	93
total Engagements pondérés	24 511	36 085
dont total bilan	14 797	15 373
dont total hors bilan de garantie et de financement	9 714	20 712
total avoirs (C/C, titres)	15 737	7 868

Il n'y a pas de grand risque qui excède 25% des fonds propres prudentiels.

Répartition sectorielle

	2008	2007
Activités financières et d assurance	31,22%	28,63%
Activités immobilières	14,13%	14,70%
Industrie manufacturière	12,50%	15,14%
Commerce réparation d'automobiles et de motocycl.	10,97%	11,76%
Activités spécialisées scientifiques et technique	8,69%	7,14%
Construction	7,34%	7,72%
Transports et entreposage	2,71%	2,99%
Hébergement et restauration	2,42%	2,57%
Information et communication	1,95%	1,69%
Activités de services administratifs et de soutien	1,80%	1,79%
Production et distribution d'électricité de gaz	1,09%	
Santé humaine et action sociale	1,07%	1,12%
Agriculture sylviculture et pêche	1,04%	1,07%
Sous total	96,94%	96,31%
CODES NACE (NIV. SUPERIEUR) INF A 1% DU TOTAL NACE	3,06%	3,69%
Sous total NACE	100,00%	100,00%

source : suivi des risques

Le regroupement est basé sur la segmentation Insee des codes NACE

Risques souverains

Ils représentent, en termes d'encours, moins de 1 millions d'euros.

Un coût du risque impacté par une conjoncture défavorable

Les créances douteuses s'élevaient à 5 747 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 3 312 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une hausse de 19,3% (à périmètre constant).

Elles représentent 3,8% des crédits à la clientèle (2,9% à périmètre constant) contre 2,9% au 31 décembre 2007.

Dans un contexte exceptionnellement défavorable, le coût du risque avéré clientèle est resté contenu à 0,24% de l'encours des créances brutes de la clientèle (hors exceptionnel : banques islandaises et faillite Lehman Brothers).

Qualité des risques clientèle

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2008*	31/12/2008 à périmètre constant	31/12/2007
Créances dépréciées individuellement	5 747	3 951	3 312
Provisions pour dépréciation individuelle	3 736	2 282	2 115
Provision collective des créances	494	129	80
Taux de couverture global	73,6%	61,0%	66,2%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	65,0%	57,7%	63,8%

Source : comptabilité * yc Citibank Allemagne et Banco Popular France

B.2 Crédits interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires

PAYS	31/12/2008	31/12/2007
France	26%	19%
Europe (hors France)	48%	54%
Autres pays	26%	27%

Source : périmètre activités de marché - Groupe BFCM

La répartition des prêts interbancaires est basée sur le pays de la maison mère. Il s'agit essentiellement de banques européennes et américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Equivalent note externe	31/12/2008	31/12/2007
A +	AAA/AA+	1,5%	5,4%
A -	AA/AA-	17,7%	54,6%
B +	A+/A	46,7%	28,3%
B -	A-	15,4%	9,9%
C et en dessous (hors cotations défaut)	BBB+ et moins	18,2%	1,5%
Non noté		0,5%	0,3%

L'évolution 2007-2008 illustre la très forte dégradation de la qualité de crédit des contreparties bancaires en 2008. Près de la moitié des expositions se trouve en catégorie B+ (équivalent ratings externes A+/A), ce qui est en ligne avec les ratings moyens observés chez les agences de rating.

B.3 Titres de créance, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance (en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2008 Valeur comptable	31/12/2007 Valeur comptable
Effets publics	19 267	23 557
Obligations	75 095	80 624
Instruments dérivés	12 361	9 215
Pensions & prêts de titres	12 767	26 638
Exposition brute	119 490	140 033
Provisions pour dépréciation des titres (1)	-216	-17
Exposition nette	119 274	140 016

(1) Les 216 millions d'euros de provisions pour dépréciation concernent les banques Islandaises pour 65 millions d'euros et la faillite Lehman Brothers pour 151 millions d'euros.

Risques de gestion de bilan

Organisation de l'activité

Le Groupe CM4-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan, jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

La gestion du risque de liquidité et le refinancement sont ainsi assurés pour l'ensemble du Groupe par la BFCM. La gestion du risque de taux sera dans la même démarche confiée en 2009 à une fonction centrale.

Pour chacune des entités du Groupe CM4-CIC, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres,
- elle a pour objectif, d'une part, d'immuniser les marges commerciales contre les variations de taux et de change et, d'autre part, de maintenir un niveau de liquidité permettant au Groupe CM4-CIC de faire face à ses obligations et le mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle,
- elle n'est pas un centre de profit.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle et de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

De plus elle procède à une consolidation des données des entités du Groupe CM4-CIC pour assurer le suivi de la situation globale et des ratios réglementaires.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont présentés chaque trimestre au comité technique ALM groupe, ainsi qu'au comité des risques groupe.

La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale ; il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. L'analyse du risque de taux tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque entité et du groupe.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre :

L'impasse à taux fixe correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains.

La sensibilité de la MNI (marge nette d'intérêts) calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de trois ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- Hausse de 1% des taux de marché et de 0,33% de l'inflation (scénario de référence)
- Hausse de 1% des taux de marché et stabilité de l'inflation
- Hausse de 2% des taux de marché et de 0,66% de l'inflation
- Hausse de 1% des taux courts, de 0,50% des taux longs et de 0,33% de l'inflation

Au 31 décembre 2008, le PNI du Groupe BFCM et du Groupe CM4-CIC sont exposés à la hausse des taux. Pour ces deux périmètres, les sensibilités (variation du PNB pour une augmentation de 1 % des taux et de 0,33% de l'inflation) sont très proches :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de -40,0 millions d'euros en année 1 et -21,9 millions d'euros en année 2 soit respectivement 1,0% et 0,6% du PNB prévisionnel de chaque année.

- Pour le périmètre du Groupe CM4-CIC, la sensibilité est de -57,9 millions d'euros en année 1 et -16,9 millions d'euros en année 2 soit respectivement 1,0% et 0,3% du PNB prévisionnel de chaque année.

La limite de risque (4% de sensibilité de la MNI) est respectée.

La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II :

Une translation uniforme de 200bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN du Groupe CM4-CIC	en % des fonds propres
Sensibilité +200bp	-8,21%
Sensibilité -200bp	7,15%

La gestion du risque de liquidité

Le Groupe attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité. À cet effet, le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources / emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 10 ans et font l'objet de limites, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement. Ces limites s'échelonnent entre 90% à 3 mois et 80% à 10 ans.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30% des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés.

Le Groupe bénéficie, depuis fin 2008, de la mise en place du dispositif de financement de la SFEF -Société de Financement de l'Economie Française- (soit 1 095 M€ sur les mois de novembre et de décembre 2008) et de la SPPE – Société de Prise de Participation de l'Etat (soit 1 036 M€).

Le Groupe est régulièrement présent auprès d'organismes structurellement prêteurs tels que la Banque Européenne d'Investissement ou la Caisse de Refinancement de l'Habitat. Le solde des besoins nécessaires à son développement est collecté sur les marchés financiers.

Ventilation du bilan consolidé BFCM selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital). *Les intérêts ne sont pas pris en compte dans ce tableau*

en millions d'euros	2008 -maturités résiduelles contractuelles-							TOTAL
	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 021	1 040	7 283	4 622	6 144	7 261	450	27 821
Actifs fin. désignés à la JV par le cpte de résultat	4 281	7 461	2 299	197	1 139	293	664	16 334
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	114	2	410	23	124	213	3 577	4 463
Actifs financiers disponibles à la vente	826	467	2 278	3 843	7 556	14 875	4 630	34 473
Prêts et créances	32 963	12 603	14 813	17 810	101 629	69 538	2 741	252 097
Placements détenus jusqu'à leur échéance	498	773	194	677	316	702	4	3 165
Autres actifs	561	11 022	1 791	34	26	3	1 079	14 517
Passif								
Dépôts de banques centrales	1 963	306	50	0	0	0	0	2 319
Passifs fin.détenus à des fins de transaction	830	619	5 692	893	2 724	3 138	369	14 264
Passifs fin. désignés à la JV par cpte de résultat	10 895	14 973	5 183	101	0	0	0	31 151
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	143	0	1 213	39	189	482	5 809	7 878
Passifs financiers évalués au coût amorti	108 377	58 833	29 171	11 349	60 987	19 602	11 943	300 256

Hors activités d'assurance

Risque de change

Les positions de change des chaque entité du groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM. Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la holding.

Ainsi, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau .La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de *CMCIC Marchés* bénéficient d'une limite propre de position de change qu'ils gèrent à leur niveau. Pour la partie marchés, l'exposition est faible et ne représente que 41,3 M€ d'exigence en Fonds Propres.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transitent donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

Risque actions

Le risque actions couru par le Groupe BFCM est de différentes natures.

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat (cf. note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés) s'élevaient à 8 954 M€ au 31 décembre 2008 (contre 11 084 M€ au 31 décembre 2007) se répartissant en :

- 6 839 M€ d'actions détenus par le pôle assurance GACM (cf. note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés, dans le cadre de contrats en unité de compte des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs) ;
- 345 M€ pour le portefeuille actions détenus à des fins de transactions au 31 décembre 2008 (contre 2 024 M€ au 31 décembre 2007) et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (pas d'historisation en IFRS du coût historique pour des opérations de trading à très court terme d'où valeur comptable = valeur de marché) ;
- 1 770 M€ d'actions en juste valeur sur option, avec 1 692 M€ d'encours pour le métier capital-développement (coût historique 1 308 M€, soit un gain potentiel 441 M€).

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 3 717 millions d'euros et 2 066 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés) à fin 2008.

Les titres immobilisés comprennent notamment :

a) Les titres de participation pour 1 253 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 426 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres détenus dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE Bank) pour 580 millions d'euros, les titres du Républicain Lorrain pour 95 millions, les titres Banca Popolare di Milano pour 78 millions d'euros, les titres Banca Di Legnano à hauteur de 80 millions d'euros, les titres Crédit Logement pour 62 millions d'euros, les titres Foncières des Régions pour 43 millions d'euros et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 26 millions d'euros.

b) Les autres titres détenus à long terme pour 387 millions d'euros : avec entre notamment les titres Veolia Environnement pour 225 millions d'euros et les titres NYSE Euronext pour 22 millions d'euros.

Des compléments d'information relatifs aux reclassements des instruments financiers et à l'impact de la crise financière sont présentés dans les notes annexes (notamment 10b et 43) aux comptes consolidés.

Capital-investissement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissent sur environ 500 lignes et concernent principalement des petites et moyennes entreprises. Les investissements non cotés représentent 74 % du portefeuille en valeur.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2008
Nombre de lignes cotées	58
Nombre de lignes non cotées actives	439
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	1 670
Capitaux gérés pour comptes de tiers en millions d'euros	636
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	36

source : suivi des risques

Risques des activités de marché

Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe sous une seule entité, les activités de marché de la BFCM et du CIC.

En termes d'exigence de fonds propres au titre de la CAD, à fin 2008, CM-CIC Marchés représente 87% des risques de marché globaux du groupe.

Ses activités sont organisées au sein de trois métiers : refinancement, commercial et compte propre.

Les opérations de marché négociées sont traitées et enregistrées dans le bilan de la BFCM pour le métier refinancement, et dans celui du CIC, pour les métiers commercial et compte propre. Les opérations commerciales effectuées dans les banques régionales sont également enregistrées dans le bilan du CIC. Enfin, des opérations de marché peuvent également être traitées et enregistrées dans les succursales étrangères.

Le métier refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie finance les activités de banque de détail et des filiales, les financements *corporate* et spécialisés, le compte propre de la salle CM-CIC et les instruments de liquidité du groupe CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à partir d'équipes à Paris, Francfort et Londres.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Le métier commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein de pôles régionaux disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

Le métier compte propre

Il s'exerce autour d'une dizaine d'activités, essentiellement d'arbitrages, que l'on peut regrouper en familles : taux, actions, hybrides, crédit (*spread*) et *fixed income*. Ces activités sont elles-mêmes organisées en spécialités. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

Description des structures de contrôle

Au cours de l'année 2008, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts afin d'améliorer son organisation et ses méthodologies de suivi. Elle a modifié ses procédures afin de prendre en compte un système de limites unifié. Des comités encadrant le fonctionnement de la direction se tiennent régulièrement.

L'ensemble des méthodologies et des procédures est référencé dans un corps de règles.

Les équipes de contrôle ont notamment pour mission d'assurer une production stable et fiable de rapports quotidiens ou périodiques qui appréhendent l'ensemble des résultats et risques portés par les différents types d'activités, et de proposer des analyses de ces rapports à l'attention des instances assurant le suivi de la ligne métier.

Les activités de marché du groupe CIC reposent sur l'organisation de contrôles ci-dessous :

- l'ensemble des activités de marché (front office, post-marché) est rattaché à un membre du directoire du CIC qui rend compte des activités au directoire du CIC et au conseil d'administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) ainsi que de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- depuis 2007, les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui supervise les risques et fait valider les niveaux de fonds propres par le conseil d'administration de la BFCM et le directoire du CIC ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR), qui valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,

- le contrôle comptable et réglementaire (CCR) responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
- le contrôle juridique et de conformité marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour de plusieurs équipes :
 - le contrôle des activités de marché (CdAM), rattaché au contrôle permanent métiers, exerce un contrôle permanent de second niveau pour les métiers spécialisés du groupe,
 - la direction des engagements du groupe CIC vérifie le respect des procédures de crédit et suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - la direction juridique et fiscale du groupe CIC supervise l'équipe juridique et conformité marchés,
 - la direction financière du groupe CIC supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- le contrôle périodique métiers du groupe CMCEE-CIC intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs qui assurent le contrôle périodique et de conformité des activités de marché ;
- le back office est organisé par filière produit. Les différentes équipes sont réparties sur les deux sites de Paris et Strasbourg et effectuent les traitements administratifs des opérations ;
- enfin, les activités de marché sont pilotées par l'intermédiaire de deux comités :
 - un comité des risques mensuel (CRM) qui est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques dans le cadre des limites attribuées par le directoire et supervise en termes de risques les activités de marché des succursales étrangères,
 - un comité de direction hebdomadaire qui coordonne les aspects opérationnels : système d'information, budget, ressources humaines, procédures.

Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite en pertes potentielles ;
- des règles et des scénarios internes (risques *CAD* et, en cours de mise en place, la *VaR* historique et des stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité. Aucune compensation entre types de risques ne peut être effectuée.

Le suivi des risques a lieu tant au niveau des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, que de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués au 31 décembre 2008 pour le métier compte propre et le métier commercial s'élevaient à 770 millions d'euros pour une consommation de 720 millions d'euros. La limite compte propre couvre les risques de marché (*CAD*) pour 241 millions d'euros et les risques de crédit (*RES*, selon la méthodologie Bâle I) pour 440 millions d'euros. En raison du transfert de certaines positions en *AFS* et *Loans & Receivables*, l'allocation de la limite sur le métier compte propre a été revue. Ce reclassement se traduit par un transfert des risques de marché (*CAD*) vers du risque de crédit (*RES*) et concerne les activités de crédit (*ABS*, arbitrage crédit), hybrides et *fixed income*.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- hybrides: la consommation *CAD* est restée stable à 72 millions d'euros les trois premiers trimestres puis, en raison du transfert en *AFS* de 40 titres, le risque action a diminué fortement. Le risque *CAD* s'établit ainsi à 53 millions d'euros en décembre et les *RES* à 97 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles a fortement diminué par rapport à 2007 pour atteindre 2 milliards d'euros en fin d'année 2008.
- crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/*CDS* (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit. Concernant la consommation de risques sur ces activités, il faut là aussi distinguer deux périodes, avant et après reclassements en *AFS* et *Loans*. Ainsi, jusqu'à fin septembre, le risque *CAD* a peu varié sur le portefeuille d'arbitrage crédit (environ 39 millions d'euros en moyenne) et sur le portefeuille d'*ABS* (asset backed securities) (77 millions d'euros en moyenne sur le périmètre *CM-CIC Marchés*). Au dernier trimestre, le risque *CAD* diminue sur ces portefeuilles, la consommation *CAD* passe à 30 millions d'euros sur le portefeuille

arbitrage crédit et 37 millions d'euros sur le portefeuille *ABS*, tandis que le risque de crédit (*RES*) augmente en décembre respectivement de 50 et 240 millions d'euros sur ce périmètre. L'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches *Itraxx/CDX* a progressé jusqu'à 96 millions d'euros en mai pour retrouver en décembre son niveau de début d'année de 75 millions d'euros.

- *M&A* et divers actions: partant de 54 millions d'euros, la consommation *CAD* en risque actions a diminué jusqu'à 9 millions d'euros à fin 2008 et a trouvé son origine dans les stratégies de *M&A* (*OPA* et *OPE*) à 77 %. La *CAD* est particulièrement pénalisante sur ce métier, la mesure interne donnant une perte potentielle trois fois inférieure environ. L'encours *M&A* s'élevait à environ 60 millions d'euros à fin décembre contre 580 millions d'euros en 2007. Cette forte diminution des volumes est liée à l'évolution des marchés boursiers ;

- *Fixed income* : les positions consistent en des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support titre. D'autres arbitrages entre titres d'États OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation en mesure *CAD* retrouvait au 31 décembre son niveau de début d'année à 52 millions d'euros. L'encours des papiers contre swaps reste stable par rapport à 2007 à 12,5 milliards d'euros.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder un certain seuil avec un palier intermédiaire d'alerte, ces niveaux ayant été définis par la direction et validés par le directoire. Cette position est gérée individuellement et globalement avec la *BFCM*, entité de refinancement du groupe. Au cours de l'année 2008, le seuil a été précisé afin de prendre en compte la situation de crise sur la liquidité à court terme.

Dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont utilisés dans le groupe par *CM-CIC Marchés* et de façon très marginale par la succursale de Singapour.

CM-CIC Marchés porte l'ensemble des encours dans son portefeuille de négociation.

Le dispositif de contrôle intègre ces produits dans le processus d'encadrement et de supervision des risques de crédit/contrepartie.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités de risques de marché).

Ratio de solvabilité (Bâle 2)

En application de l'article 4 .1 du règlement *CRBF* n°2000-03 du 06 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et la surveillance complémentaire, la *BFCM* incluse dans la consolidation du groupe *CM4-CIC*, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17 bis du règlement *CRBF* n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle 2 (cf. article 1 de l'arrêté *CRBF* du 20 février 2007).

Les éléments qui suivent (y compris sur la présentation du dispositif et les commentaires sur les risques opérationnels) concernent l'entreprise mère, le Groupe *CM4-CIC*.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (*CAD*).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire. L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Groupe *CM4-CIC* est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle 2).

Dans ce cadre, au 31 décembre 2008, les risques pondérés doivent être au moins égaux à 90% des risques calculés selon le règlement *CRBF* 91-05 et 95-02 (Bâle 1). Ce plancher baissera à 80% au 1^{er} janvier 2009.

Ratio Européen de Solvabilité consolidé du groupe CM4-CIC (groupe actionnaire de la BFCM) :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
FONDS PROPRES PRUDENTIELS GLOBAUX	17 140	19 185
Fonds propres de base - Tier 1	16 766	15 576
Fonds propres complémentaires - Tier 2	354	3 460
Fonds propres sur-complémentaires - Tier 3	20	149
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LE RISQUE DE CREDIT	11 807	9 335
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LES RISQUES DE MARCHE	372	459
EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	758	542
EXIGENCE ADDITIONNELLE DE FONDS PROPRES AU TITRE DES NIVEAUX PLANCHERS	2 335	3 824
RATIO DE SOLVABILITE GLOBAL*	8,98 %	10,84 %
(avec exigence additionnelle des niveaux planchers)		
dont RATIO DE SOLVABILITE TIER 1* (sur noyau dur)	8,78 %	8,80 %

Exigence de fonds propres = Risques pondérés X 8%

* Ratio de solvabilité = Fonds Propres Prudentiels / Risques pondérés

Au cours de l'année 2008, des reclassements de titres de créance ont été effectués du portefeuille de trading vers le portefeuille prêts et créances. Cela a eu pour effet d'augmenter les risques de crédit bancaires et de diminuer les risques de marché dans des proportions moindres.

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8%. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe CM4-CIC étaient respectés au 31 décembre 2008.

Fonds propres prudentiels :

Les fonds propres de base augmentent de 1 190 millions d'euros, notamment suite à l'émission en fin d'année de TSS (mesures gouvernementales de soutien de l'Etat aux banques) souscrits par la Société de prise de participation de l'Etat (SPEP) pour 1 036 millions d'euros.

Risques opérationnels

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le CIC a mis en place progressivement depuis 2002 un dispositif complet de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

L'équipe de gestion des risques opérationnels a compétence sur le périmètre CMCEE-CIC (banques, fédérations et centres de métiers) ; par délégation ses missions sont élargies à une fonction Groupe CM-CIC.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel se base sur un référentiel commun à l'ensemble du groupe CM-CIC, sur une cartographie des risques comprenant une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques et sur le calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés au risque opérationnel.

Ainsi, le groupe CMCIC est doté d'un ensemble référentiel structuré et cohérent qui permet de réaliser les cartographies de risques par risque potentiel générique et leurs synthèses selon les 8 lignes de métier et les 7 événements de risques de Bâle et de raccorder les sinistres (risques avérés) et les risques potentiels.

Le Groupe Crédit Mutuel – CIC a opté pour l'approche de mesure avancée (AMA) de ses risques opérationnels. Seules les filiales bancaires localisées à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Suisse ...) ainsi que les filiales d'affacturage resteront dans un premier temps en méthode standard.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques opérationnels sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles (CRBF 2004-02), adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2, NRE, LSF...).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction groupe risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels du groupe régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier de Bâle 2 et par type de risque, sont déroulées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert puis des modèles probabilistes. La validation des modèles est réalisée par le comité technique des risques opérationnels. Les allocations de fonds propres sont calculées au niveau régional et au niveau national.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces (celles qui coûtent moins cher que le risque traité), identifiées lors des cartographies qui sont mises en œuvre directement par les opérationnels et via les contrôle permanent et contrôle qualité ;
- les actions de protection qui sont prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, et en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, est généralisé.

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des « risques nets » (incluant les actions de réduction décidées) et suivent les principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs assurables et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises des assureurs et pour les risques intra-groupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation (*expected loss*) ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels (*unexpected loss*) ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants.

Les plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA » a été élaborée et constitue le document de référence du groupe Crédit Mutuel-CIC. Elle est accessible à toutes les équipes concernées par les PCA et appliquée au niveau du groupe CM4-CIC.

Les PCA sont identifiés selon deux types :

- *Les PCA métier* : Ils concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle.
- *Les PCA transversaux* : Ils concernent des métiers dont l'objet est de donner les moyens aux autres métiers de fonctionner. Il s'agit des PCA logistiques comprenant la DRH et des PCA informatiques.

Ils s'articulent autour de trois phases :

- *Le plan de secours* : Il est immédiat. Il est constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée.
- *Le plan de continuité* : Il correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise.
- *Le plan de retour à la normale* : Sa préparation commence peu après le démarrage du plan de continuité. Le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

La gestion de crise et son organisation

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe CM4 - CIC couvre la communication de crise et l'organisation de crise la plus efficace pour traiter ses trois phases : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Ce dispositif est basé sur :

- Un *comité de crise* qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe. Il est présidé par le directeur général du pôle régional en région, par le Directeur général du groupe au niveau national ;
- Une *cellule de crise* qui centralise les informations, met en œuvre les décisions prises, et suit leur réalisation ;
- Un *point de crise* par métier qui coordonne sur le terrain les opérations de gestion de la crise en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

L'assurance en déduction des fonds propres

Le CM-CIC dispose d'un programme d'assurances couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque / fraude, les responsabilités professionnelles et dirigeants.

Le groupe a pour objectif de faire valoir ce programme pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

Formation

Le groupe CM4-CIC a engagé en 2008 une action de formation de l'ensemble des directeurs des agences CIC et des caisses de Crédit Mutuel intitulée « procédures prudentielles ». Les types de risques, les modalités de prévention et de gestion et les procédures de recensement et de déclaration de tout sinistre d'un montant supérieur à 1000 euros y sont détaillés.

Inventaire 2008 des sinistres du groupe BFCM

Le total des sinistres du groupe BFCM atteint 363 millions d'euros, dont 65 millions de pertes et 298 millions de dotations nettes aux provisions affectées à des risques opérationnels.

Le sinistre Madoff sur une opération pour compte propre a un coût voisin de 90 millions d'euros. Par ailleurs, un coût de 223,4 millions d'euros est recensé dans le cadre d'une opération de transformation euros/dollards en cours avec Lehman Brothers au moment de sa faillite.

Le total des sinistres se répartit comme suit :

- Erreur humaine ou défaillance de procédure : 230,2 millions d'euros ;
- Fraude : 112,6 millions d'euros ;
- Relation du travail : 12,8 millions d'euros ;
- Juridique : 6,4 millions d'euros ;
- Evènement naturel : 1 million d'euros.

Les fraudes, les relations du travail et les erreurs involontaires restent les principales causes de sinistres.

Autres risques

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels.

Chapitre V RAPPORT SUR LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux a été sensiblement renforcé au cours de ces dernières années dans l'ensemble du Groupe CMCEE-CIC. Les mesures prises visent à détecter les opérations qui pourraient être suspectes de manière à approfondir la connaissance des clients concernés et, le cas échéant, à écarter toute relation avec des clients dont l'identité ou les activités seraient mal cernées. Elles s'inscrivent dans le cadre des recommandations du groupe d'action financière (GAFI), des dispositions légales et réglementaires contenues notamment dans le Code monétaire et financier ainsi que des directives et règlements européens transposés en droit français.

Dans ce contexte, le Groupe CMCEE-CIC a pour objectif de :

- Connaître au mieux le client et ses opérations ;
- Exercer une vigilance sur l'origine des fonds déposés et / ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- Veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux ;
- Impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place et de leur bonne application. Il s'appuie notamment sur les correspondants *Tracfin* qui exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Dans leurs travaux, les collaborateurs et les services de contrôle bénéficient d'une gamme étendue d'outils communs au Groupe destinés à la fois à les alerter sur les opérations ou les situations devant retenir leur attention, à leur permettre d'enregistrer leurs observations et d'en informer leur hiérarchie ainsi que les correspondants *Tracfin*. Ces outils sont régulièrement perfectionnés et adaptés aux évolutions réglementaires.

Les obligations complémentaires issues de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, appellent des adaptations d'outils, une mise à jour des procédures, et des actions renouvelées de formation.

Ces travaux ainsi que la mise en œuvre de modalités complémentaires fixées par décrets, constituent la trame des actions particulières à réaliser en 2009.

Chapitre VI RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les rapports sont présentées les pages suivantes.

KMT AUDIT
Réseau KPMG
9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
B.P. 20002
67300 Schiltigheim

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » et la note 2.9 de l'annexe aux états financiers qui exposent les changements de méthodes comptables en application du règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de placement » et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

II. Justification des appréciations

La crise financière et économique a eu de multiples impacts sur les entreprises en général et sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte, qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable en application du règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008 tel que mentionné ci-dessus et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 2.9 de l'annexe aux états financiers.

Estimations comptables

- La note 1 de l'annexe aux états financiers présente les modalités de valorisation et de dépréciation des expositions de votre société aux effets de la crise. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note mentionnée ci-avant.
- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.
- Comme indiqué dans les notes 1 et 2.3 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné, le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et, au passif par des provisions générales pour risque de crédit.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KMT AUDIT
Réseau KPMG

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Olivier Durand

KMT AUDIT
Réseau KPMG
9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
B.P. 20002
67300 Schiltigheim

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KMT AUDIT
Réseau KPMG

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Olivier Durand

KMT AUDIT
Réseau KPMG
9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
BP 20002
67300 Schiltigheim

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Prêt subordonné octroyé à Banco Popular France

Mandataire social concerné : M. Michel Lucas

Nature et objet

Le conseil d'administration du 20 juin 2008 a autorisé l'octroi d'un prêt subordonné à Banco Popular France afin de lui permettre de rembourser le prêt participatif qui lui était auparavant consenti par Banco Popular Espagne pour un montant de M€ 6.

Modalités

Le prêt subordonné a été octroyé par votre société à Banco Popolar France pour un montant de M€ 6 et pour une durée maximale de huit ans. Les intérêts versés par Banco Popolar France à votre société sont calculés sur la base du taux EURIBOR 3 mois + 0,25%. Les produits d'intérêts comptabilisés par votre société au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à € 164.601.

2. Contrats de prêts octroyés à CM Akquisitions GmbH

Mandataires sociaux concernés : MM. Michel Lucas et Jean-Paul Martin

Nature et objet

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Citibank Allemagne par votre société, le conseil d'administration du 24 octobre 2008 a autorisé la conclusion d'un ou plusieurs contrats de prêts entre votre société et la holding CM Akquisitions GmbH à un taux de marché pour un montant total estimé à € 5,2 milliards.

Modalités

Dans le cadre de l'autorisation précitée les contrats de prêts suivants ont été mis en place entre votre société et CM Akquisitions GmbH en date du 4 décembre 2008 :

- **Crédit de trésorerie :** votre société a octroyé à CM Akquisitions GmbH un crédit de trésorerie à durée indéterminée, remboursable à tout moment, pour un montant maximal de € 4,2 milliards. CM Akquisitions GmbH a effectué en date du 5 décembre 2008 un tirage sur cette ligne de trésorerie à hauteur de M€ 3.530. Ce prêt est rémunéré au taux EURIBOR 3 mois + 0,10 %.
- **Prêt subordonné à durée déterminée :** votre société a octroyé à CM Akquisitions GmbH un prêt subordonné d'une durée de dix ans pour un montant de M€ 700, rémunéré au taux d'intérêt annuel de 10,40 % déterminé comme suit :
 - Taux de refinancement de votre société sur les marchés par le biais du "Euro 45.000.000 Euro Medium Term Note Programme" mis en place le 9 juillet 2008 : 10,30 %.
 - Marge additionnelle de 0,10 %.
- **Prêt sur huit ans :** votre société a octroyé à CM Akquisitions GmbH un prêt d'un montant compris entre M€ 300 et M€ 500, pour une durée de huit ans, rémunéré au taux d'intérêt annuel de 6,39 % déterminé comme suit :
 - Taux de refinancement de votre société sur les marchés par le biais du "8-year Note Programme" mis en place le 16 décembre 2008 (titres subordonnés remboursables) : 6,10 %.
 - Marge additionnelle de 0,10 %.
 - Marge complémentaire de 0,19 % destinée à couvrir les coûts supportés par votre société lors de la mise sur le marché des titres subordonnés remboursables dans le cadre du "8-year Note Programme".

Au 31 décembre 2008, l'encours prêté par votre société à CM Akquisitions GmbH dans le cadre de ce contrat de prêt s'élevait à M€ 500.

- **Prêt sur trois ans :** votre société a octroyé à CM Akquisitions GmbH un prêt d'un montant de M€ 300, pour une durée de trois ans, rémunéré au taux d'intérêt annuel de 5,52 % déterminé comme suit :
 - Taux de refinancement de votre société sur les marchés par le biais du "3-year Note Programme" mis en place le 21 octobre 2008 (emprunt obligataire) : 5,20 %

- Marge additionnelle de 0,10 %
- Marge complémentaire de 0,22 % destinée à couvrir les coûts supportés par votre société lors de la mise sur le marché de l'emprunt obligataire dans le cadre du "3-year Note Programme".

A la suite de la mise en place de ces contrats, votre société a perçu au titre de l'exercice 2008 des produits d'intérêts pour un montant total de € 18.207.592.

3. Apport en numéraire effectué au profit de CM Akquisitions GmbH

Mandataires sociaux concernés : MM. Michel Lucas et Jean-Paul Martin

Nature et objet

Dans le cadre de l'opération d'acquisition de Citibank Allemagne, le conseil d'administration du 24 octobre 2008 a autorisé la réalisation d'un apport en numéraire par votre société au profit de la holding CM Akquisitions GmbH lors de sa constitution.

Modalités

L'apport en numéraire réalisé par votre société s'élève à M€ 200.

4. Contrats de prêts relatifs au refinancement du groupe Citibank Allemagne

Mandataires sociaux concernés : MM. Michel Lucas et Jean-Paul Martin

Nature et objet

Le conseil d'administration du 24 octobre 2008 a autorisé la conclusion de contrats de prêts à des taux de marché relatifs au refinancement du groupe Citibank Allemagne consolidant des créances acquises par votre société en vertu de l'article 4 et des annexes 10 et 24 du contrat de cession.

Modalités

Les créances concernées par cette autorisation sont les suivantes :

- Une créance d'un montant estimé à € 3.410.366 entre les sociétés Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA et Citigroup Global Markets Finance Corporation & Co. Beschränkt haftende AG,
- Une créance d'un montant estimé à € 533.515.315 entre les sociétés Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA et Citigroup Global Markets Finance Corporation & Co. Beschränkt haftende AG,
- Une créance d'un montant estimé à € 728.090.785 entre les sociétés Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA et Citigroup Global Markets Finance Corporation & Co. Beschränkt haftende AG,
- Une créance d'un montant estimé à € 7.148.601 entre les sociétés Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA et Citigroup Global Markets Finance Corporation & Co. Beschränkt haftende AG,
- Une créance d'un montant estimé à € 101.272.156 entre les sociétés Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA et Citigroup Global Markets Finance Corporation & Co. Beschränkt haftende AG,
- Une créance d'un montant estimé à € 170.432 entre les sociétés Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA et Citigroup Global Markets Finance Corporation & Co. Beschränkt haftende AG,
- Une créance d'un montant estimé à € 23.960 entre les sociétés Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA et Citigroup Global Markets Finance Corporation & Co. Beschränkt haftende AG,

- Une créance d'un montant estimé à € 159.307 entre les sociétés Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA et Citigroup Global Markets Finance Corporation & Co. Beschränkt haftende AG,
- Une créance d'un montant estimé à € 669.075 entre les sociétés Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA et Citigroup Global Markets Finance Corporation & Co. Beschränkt haftende AG.

5. Octroi par la BFCM d'une garantie à un fonds de garantie bancaire allemand

Mandataires sociaux concernés : MM. Michel Lucas et Jean-Paul Martin

Nature et objet

L'un des établissements de crédits du sous-groupe Citibank Deutschland, Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA est soumis au fonds de garantie des dépôts de droit allemand (Einlagensicherungsfonds), géré par l'association des banques allemandes (Bundesverband Deutscher Banken). Ce fonds de garantie a pour objet l'indemnisation des déposants d'établissements de crédit en difficulté.

A la suite de l'opération de rachat de Citibank Deutschland, votre société exerce un contrôle indirect sur Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA. Elle est tenue en conséquence d'apporter sa garantie au fonds dans le cadre d'un éventuel appel en garantie de ce dernier par Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA.

Modalités

Le conseil d'administration a autorisé dans sa séance du 24 octobre 2008 l'octroi d'une garantie par votre société au profit du fonds. Cette garantie est constituée au bénéfice de Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA dans la limite du plafond prévu par la réglementation allemande régissant le fonds, et en particulier le « Statut des Einlagensicherungsfonds » daté du mois de mars 2007.

6. Rachat au Crédit Industriel et Commercial des titres détenus dans le capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur

Mandataire social concerné : M. Michel Lucas

Nature et objet

Votre société a procédé en 2008 au rachat de la participation détenue par le Crédit Industriel et Commercial dans le capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur.

Modalités

La participation acquise par votre société se constitue de 23.875.040 titres pour un montant total de M€ 571,3. Elle représente 10 % du capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur. Le prix d'achat des titres a été déterminé sur la base des cours de marché au moment de la transaction.

7. Rachat au Crédit Industriel et Commercial des titres détenus dans le capital de la Banque de Tunisie

Mandataire social concerné : M. Michel Lucas

Nature et objet

Votre société a procédé en 2008 au rachat de la participation détenue par le Crédit Industriel et Commercial dans le capital de la Banque de Tunisie.

Modalités

La participation acquise par votre société se constitue de 1.500.000 titres pour un montant total de M€ 91,4. Elle représente 20 % du capital de la Banque de Tunisie. Le prix d'achat des titres a été déterminé sur la base des cours de marché au moment de la transaction.

8. Convention d'indemnité de cessation de mandat des dirigeants

Mandataires sociaux concernés : MM. Etienne Pflimlin et Michel Lucas

Nature et objet

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce et des stipulations de la convention conclue entre le Groupe Crédit Mutuel et l'Etat le 23 octobre 2008, le conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé dans sa séance du 19 décembre 2008, de substituer à sa décision du 6 juillet 2007 l'autorisation d'une nouvelle convention relative à la rémunération du président et du directeur général.

Le président du conseil d'administration et le directeur général percevront lorsqu'ils cesseront d'exercer leur mandat :

- une indemnité de fin de carrière, comparable à celle dont bénéficient les salariés relevant de la convention collective du groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- une indemnité compensatrice équivalant aux dispositifs d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe durant la période d'exercice de leur mandat de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le cumul de ces deux parts ne peut excéder pour chacun des bénéficiaires deux années de la rémunération nette annuelle moyenne versée par votre société au cours des quatre années précédant leur départ.

Modalités

L'engagement correspondant à ces indemnités, comptabilisé dans les comptes de votre société, a été évalué à € 2.632.195 au 31 décembre 2008.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention d'avance en compte courant signée entre la BFCM et Ebra SAS

Nature et objet

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant dans le cadre d'une prise de participation dans la société Ebra S.A.S.

Modalités

Au 31 décembre 2008, cette avance en compte courant s'élève à € 124.099.380. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2008 et capitalisée sur le montant de l'avance s'est élevée à € 8.424.819.

2. Convention d'avance en compte courant signée entre la BFCM et Soderec SA

Nature et objet

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant à la société Soderec S.A.

Modalités

Au 31 décembre 2008, cette avance en compte courant s'élève à € 165.087. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2008 s'est élevée à € 13.207.

3. Convention d'avance en compte courant signée entre la BFCM et Investmonde SAS

Nature et objet

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant à la société Investmonde S.A.S.

Modalités

Au 31 décembre 2008, cette avance en compte courant s'élève à € 3.128. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2008 s'est élevée à € 167.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KMT AUDIT
Réseau KPMG

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Olivier Durand

KMT AUDIT
Réseau KPMG
9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
B.P. 20002
67300 Schiltigheim

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « principes et méthodes comptables » de l'annexe, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 qui autorise dans certaines conditions le reclassement de certains actifs financiers.

II. Justification des appréciations

La crise financière et économique a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement (cf note 43 de l'annexe). Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte, qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 tel que mentionné ci-dessus et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 10 b de l'annexe aux états financiers.

Estimations comptables

- Les notes 10 b et 43 de l'annexe aux états financiers présentent les expositions du groupe BFCM aux effets de la crise ainsi que les ajustements de valeur et les dépréciations sur ces expositions au 31 décembre 2008. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes mentionnées ci-avant et la note 1 de l'annexe aux états financiers.
- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1, 8, 25 et 36). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.
- Votre groupe a comptabilisé des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 12 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 25). Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KMT AUDIT
Réseau KPMG

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Olivier Durand

Chapitre VII ETATS FINANCIERS

1. Comptes sociaux

LES COMPTES SOCIAUX BFCM AU 31 DECEMBRE 2008

A C T I F <i>(en euros)</i>	31-12-08	31-12-07
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	3 712 062 001,29	388 837 734,08
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	833 272 397,07	452 146 781,08
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	146 198 698 775,15	135 198 956 628,05
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9 166 173 372,83	3 782 911 380,07
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	24 493 128 983,51	8 393 033 900,37
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	210 372 757,73	157 677 435,99
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	817 367 280,68	164 188 546,50
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	5 101 471 943,43	4 228 681 489,20
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000 141,00	2 931 407,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 266 972,55	22 231 572,98
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS	1 465 026 810,99	163 823 420,96
COMPTES DE REGULARISATION	1 645 224 355,27	1 689 701 370,32
TOTAL DE L'ACTIF	193 653 065 791,50	154 645 121 666,60

H O R S - B I L A N	31-12-08	31-12-07
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 120 869 704,83	3 196 043 511,47
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	3 950 654 904,86	1 922 849 402,91
ENGAGEMENTS SUR TITRES	7 612 174,08	240 028 408,39

PASSIF <i>(en euros)</i>	31-12-08	31-12-07
BANQUES CENTRALES, CCP	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	111 658 647 074,01	82 780 515 131,04
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	6 805 198 104,33	3 661 330 286,31
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	57 455 238 278,22	56 491 329 772,20
AUTRES PASSIFS	3 618 545 780,08	383 911 929,29
COMPTES DE REGULARISATION	2 894 644 525,82	2 718 811 824,77
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	93 245 577,94	22 540 131,01
DETTES SUBORDONNEES	8 307 052 514,34	5 440 795 556,87
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	61 552 244,43	61 552 244,43
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	2 758 941 692,33	3 084 334 790,68
CAPITAL SOUSCRIT	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00
PRIMES D'EMISSION	577 704 582,87	577 704 582,87
RESERVES	1 008 756 261,82	948 756 261,82
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	39 092,00	16 002,00
REPORT A NOUVEAU	857 733,39	1 390 736,18
RESULTAT DE L'EXERCICE	-130 608 227,75	254 274 957,81
TOTAL DU PASSIF	193 653 065 791,50	154 645 121 666,60

HORS - BILAN	31-12-08	31-12-07
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 098 872 307,48	0,00
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	462 750 653,03	40 792 423,55
ENGAGEMENTS SUR TITRES	479 627 733,06	15 213 311,60

COMPTE DE RESULTAT <i>(en euros)</i>	31-12-08	31-12-07
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	14 232 531 611,91	11 283 125 778,70
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-14 132 830 251,51	-11 235 702 036,04
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	281 857 621,95	351 196 118,93
+ COMMISSIONS (Produits)	25 437 184,21	47 449 018,95
- COMMISSIONS (Charges)	-49 933 175,00	-57 946 892,33
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	-18 520 943,23	5 704 012,83
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	-359 172 713,60	-106 447 339,18
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 519 427,40	1 022 257,71
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-2 456 143,91	-417 489,30
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	-21 567 381,78	287 983 430,27
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-76 640 831,59	-40 943 151,68
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-176 146,38	-177 972,52
<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	-98 384 359,75	246 862 306,07
+/- COUT DU RISQUE	-311 172 000,00	59 996,02
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	-409 556 359,75	246 922 302,09
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	200 541 394,90	2 944 781,38
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>	-209 014 964,85	249 867 083,47
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-573 935,36	387 450,99
- IMPOT SUR LES BENEFICES	79 003 762,46	4 036 425,35
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	-23 090,00	-16 002,00
<u>RESULTAT NET</u>	-130 608 227,75	254 274 957,81

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Préambule :

Au cours de l'exercice, la crise financière a eu des impacts sur :

- . l'activité, avec un renchérissement du coût de la liquidité,
- . les risques, avec une montée du risque de contrepartie,
- . la valorisation du portefeuille titres gérés par la BFCM.

Il en résulte un résultat net en diminution par rapport à l'exercice précédent.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n° 2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

Note n° 1.1 *Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers*

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

Note n° 1.2 *Créances douteuses*

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note n° 1.3 *Opérations sur titres*

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié par le règlement CRC n° 2000/02, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce

règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Cette faculté a été appliquée par la BFCM en date du 1^{er} juillet 2008 compte tenu de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux. L'impact du reclassement est détaillé dans la note 2.9.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

Note n° 1.4 *Options*

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

Note n° 1.5 *Titres de participation*

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de dépréciations individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

Note n° 1.6 *Immobilisations*

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Note n° 1.7 *Conversion des opérations en devises*

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note n° 1.8 *Contrats d'échange (swaps)*

En application de l'article 2 du règlement CRBF n° 90/15, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)

Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)

Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRBF n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

Note n° 1.9 *Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail*

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations.

Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance « Assurances du Crédit Mutuel ». Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

La loi du 21 août 2003 sur les retraites a modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise sont possibles jusqu'à la fin de l'année 2009.

Les modifications qui en découleront n'entraîneront pas d'effets significatifs sur le niveau des engagements et sur les comptes annuels.

Note n° 1.10 *Fonds pour risques bancaires généraux*

Institué par le règlement CRBF n° 90/02 relatif aux fonds propres, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

Note n° 1.11 *Provisions*

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note n° 1.12 *Impôt sur les bénéfices*

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec certaines de ses filiales. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles sur l'impôt sur les sociétés et du précompte mobilier de l'ensemble. Les filiales contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, elles bénéficieraient conventionnellement d'une indemnité correspondant à tous les surcoûts fiscaux qui résulteraient de leur appartenance au groupe d'intégration.

Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les gains liés à l'intégration fiscale, majorés des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions se rapportant aux éléments précédents.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

Provision pour impôt différé sur les résultats futurs de certains GIE

Une provision spécifique pour impôt différé a été constituée pour compenser l'incidence des résultats déficitaires de certains GIE. Cette provision pour risques et charges est ensuite reprise au fur et à mesure de l'imposition ultérieure des résultats bénéficiaires des GIE.

Provisions pour impôts sur contrats de crédit-bail

Elles correspondent à la charge future d'impôt visée par l'article 239 *sexies* du Code Général des Impôts sur les contrats de crédit-bail immobilier.

Des redressements fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2001 à 2004 ont été notifiés à la BFCM. Certains motifs de ces notifications sont contestés ; le risque qui en résulte a fait l'objet de provisions inscrites au passif du bilan.

Note n° 1.13 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

2.0 **Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé**

	Valeur brute au 31.12.07	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursement	Valeur brute au 31.12.08
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 379 371	15 243 377	5 962	1 007 979	21 624 765
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 507	4	15 000		8 511
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 931	69			3 000
TOTAUX	5 405 809	15 243 450	20 962	1 007 979	21 636 276

2.1 **Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé**

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31.12.07	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.08
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 274	486	517	1 243
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
TOTAUX	1 274	486	517	1 243

DEPRECIATIONS

	Dépréciations au 31.12.07	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.12.08
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 123	8 959		12 082
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
TOTAUX	3 123	8 959	0	12 082

2.2 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF

	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	2 095 267				0	2 095 267
A terme	32 243 155	10 610 415	72 841 947	27 884 051	523 864	144 103 432
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales	545 421					545 421
Autres concours à la clientèle	5 025 025	244 738	1 296 127	1 794 357	38 926	8 399 173
Comptes ordinaires débiteurs	221 579					221 579
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3 558 853	4 940 239	11 947 502	3 861 786	184 749	24 493 129
<i>dont titres de transaction</i>						0
TOTAUX	43 689 300	15 795 392	86 085 576	33 540 194	747 539	179 858 001

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

PASSIF

	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	8 463 994				272	8 464 266
A terme	36 161 581	5 818 471	59 351 010	1 525 815	337 504	103 194 381
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						0
A terme						0
Autres dettes						
A vue	4 286 923					4 286 923
A terme	551 160	97 351	1 861 401		8 363	2 518 275
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
	23 691 991	5 512 465	1 362 253	2 875 195	181 108	33 623 012
Emprunts obligataires	640 927	3 055 991	11 233 255	8 652 460	249 593	23 832 226
DETTE SUBORDONNEES			750 000	7 486 000	71 053	8 307 053
TOTAUX	73 796 576	14 484 278	74 557 919	20 539 470	847 893	184 226 136

2.3 Répartition des créances sur les établissements de crédit

CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2008	Variation	2007
A vue	2 095 267	(13 994 782)	16 090 049
A terme	144 103 432	24 994 524	119 108 908
dt Créances douteuses compromises	287 538	287 538	0
(Dépréciations)	(258 800)	(258 800)	(0)

Les dépréciations enregistrées au 31-12-2008 sont exclusivement liées à la faillite de Lehman Brothers.

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

	2008		
	Créances brutes	Créances douteuses	Dépréciations
hors créances rattachées de 38 926 milliers d' € sur créances brutes			
Répartition par grands types de contrepartie			
. Sociétés	9 105 372	299	299
. Entrepreneurs individuels			
. Particuliers	10		
. Administrations publiques	12 723		
. Administrations privées	9 142		
Total	9 127 247	299	299
Répartition par secteurs d'activité			
. Agriculture et industries minières	5 060		
. Commerces de détails et de gros	456 620		
. Industries	87 539		
. Services aux entreprises et holding	1 657 647	299	299
. Services aux particuliers	76 869		
. Services financiers	6 427 400		
. Services immobiliers	19 748		
. Transports et communication	348 024		
. Non ventilé et autres	48 340		
Total	9 127 247	299	299
Répartition par secteurs géographiques			
. France	4 002 149	299	299
. Europe hors France	5 085 167		
. Autres pays	39 931		
Total	9 127 247	299	299
Parmi les créances douteuses ne figure aucune créance compromise.			

2.5 **Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement**

ACTIF

	Montant 2008	Montant 2007
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	704 471	3 976 371
A terme	55 442 023	40 795 795
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	5 069 420	819 471
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	11 468 152	2 946 259
CREANCES SUBORDONNEES	2 321 597	1 431 045
TOTAL	75 005 663	49 968 941

PASSIF

	Montant 2008	Montant 2007
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	7 535 851	6 776 954
A terme	27 409 327	17 033 605
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	236 018	
A terme		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 000 000	200 931
Emprunts obligataires	496 049	791 171
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES	1 613 396	750 000
TOTAL	39 290 641	25 552 661

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2008		Montant 2007	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	1 331 114	17 623	1 148 755	11 277
Indéterminée	291 000		271 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	700 000			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 454 085	121 450	939 874	102 247
TOTAL	3 776 199	139 073	2 359 629	113 524

2.7 Dettes subordonnées

	Emp. TSR 1	Emp. TSR 2	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4	Emp. TSR 5	Emp. TSR 6
Montant	50 000	700 000	800 000	300 000	300 000	500 000
Échéance	29/06/2011	19/07/2013	30/09/2015	18/12/2015	16/06/2016	16/12/2016
	Emp. TSR 7	Emp. TSR 8	Emp. TSS			
Montant	1 000 000	1 250 000	3 336 000			
Échéance	19/12/2016	indéterminée	indéterminée			
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.					
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.					

Le montant des dettes subordonnées est de 8 307 053 milliers d'€ (dettes rattachées comprises).

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	506 916	225 229	101 127	833 272
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2 637 546	6 142 213	15 713 370	24 493 129
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		210 373		210 373
TOTAUX	3 144 462	6 577 815	15 814 497	25 536 774

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

	Portefeuille investissement	Moins value latente dépréciée sans transfert	Montant de la reprise postérieure au transfert
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	1 318 640	114 086	42 323
TOTAUX	1 318 640	114 086	42 323

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM a opéré les reclassements ci-dessus.

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR	
	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT		
Marché obligataire	7 735	11 433
Marché monétaire	385	375
TITRES D'INVESTISSEMENT		
Marché obligataire	13 447	209
Marché monétaire	657	

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	88 654
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	384 963
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	275 715
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	2 081

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2008	Montant 2007
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme	57 000	
CREANCS SUR LA CLIENTELE		
Autres concours à la clientèle		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		573 306
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
TOTAL	57 000	573 306

Les actifs mis en pension correspondent à :

- des Valeurs Mobilières pour 16 306 milliers d' €
- des O.A.T pour 57 000 milliers d' €
- des T.C.N pour 500 000 milliers d' €

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Emetteur		Créances rattachées	TOTAL
	Organismes publics	Autres		
EFFETS PUBLICS, OBLIG ET AUT. TITRES A REVENU FIXE	452 397	24 681 817	192 187	25 326 401

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	774 697	51 137	7 438	833 272
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	18 048 704	6 259 676	184 749	24 493 129
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	198 836	11 537		210 373
TOTAUX	19 022 237	6 322 350	192 187	25 536 774

2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPCVM

	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM		40 046	40 046

	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	40 046		40 046

2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2008	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2007
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	701 453	31 996
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3 273 112	3 043 622
TOTAL	3 974 565	3 075 618

2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Le montant des titres de l'activité de portefeuille au 31.12.2008 est de 3.577 milliers d' €

2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	siège social	forme juridique
REMA	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
CM-CIC FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
STE CIVILE GESTION DES PARTS DANS L'ALSACE	STRASBOURG	Société Civile de Participations
SPRING RAIN	PARIS	GIE à capital
VENTADOUR BAIL III Ter	STRASBOURG	GIE à capital
VULCAIN ENERGIE	PARIS	GIE à capital
CM-CIC FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif

2.20 **Ventilation du poste "Réserves"**

	Montant 2008	Montant 2007
RESERVE LEGALE	107 795	94 795
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	891 466	844 466
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	9 495	9 495
TOTAL	1 008 756	948 756

2.21 **Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux**

	Montant 2008	Montant 2007
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
TOTAL	0	0

2.22 **Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale**

Au 31-12-2008, les crédits sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale se montent à 29 921 milliers d' €

2.23 **Intérêts courus à recevoir ou à payer**

Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
----------------------------------	-------------------------------

ACTIF

CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.

EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A vue

A terme

523 684

CREANCES SUR LA CLIENTELE

Créances commerciales

Autres concours à la clientèle

Comptes ordinaires débiteurs

38 926

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

184 749

ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

PASSIF

BANQUES CENTRALES, C.C.P.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A vue

A terme

272

337 504

COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Comptes d'épargne à régime spécial

A vue

A terme

Autres dettes

A vue

A terme

8 363

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Bons de caisse

Titres du marché interbancaire et titres de

créances négociables

Emprunts obligataires

Autres dettes représentées par un titre

181 108

249 593

DETTES SUBORDONNEES

71 053

TOTAL	747 359	847 893
--------------	----------------	----------------

2.24 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"

<u>AUTRES ACTIFS</u>	Montant 2008	Montant 2007
INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES	6 634	8 127
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	112 916	94 138
DEBITEURS DIVERS	1 305 719	61 558
CREANCES DE CARRY BACK	39 758	0
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		
TOTAL	1 465 027	163 823

<u>AUTRES PASSIFS</u>	Montant 2008	Montant 2007
AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS	7 956	8 445
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION	3 143 374	
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>	<i>3 143 374</i>	
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	82 959	304 656
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES		
CREDITEURS DIVERS	384 257	70 811
TOTAL	3 618 546	383 912

2.25 Comptes de régularisation

<u>ACTIF</u>	Montant 2008	Montant 2007
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT	4 775	1 041
COMPTES D'AJUSTEMENT	30 994	352
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	13 670	17 841
CHARGES A REPARTIR	120 751	99 797
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	74 697	98 679
PRODUITS A RECEVOIR	1 333 736	1 368 252
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	66 601	103 739
TOTAL	1 645 224	1 689 701

PASSIF

	Montant 2008	Montant 2007
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECOUVREMENT		
COMPTES D'AJUSTEMENT	739 151	1 124 905
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	51 454	34 822
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15 550	18 025
CHARGES A PAYER	1 604 832	1 416 075
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	483 658	124 985
TOTAL	2 894 645	2 718 812

**2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement
des dettes représentées par un titre**

	Montant 2008	Montant 2007
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	106 244	107 710
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	7 054	7 913
TOTAL	113 298	115 623

2.27 Provisions

	Montant 2008	Dotation	Reprise	Montant 2007	Délai de retournement
SUR SWAPS	50 685	41 041		9 644	< 1 an
POUR IMPOT	3 154	9 152	11 357	5 359	< 1 an
POUR HONORAIRES A PAYER	24 000	24 000		0	> 1 an
POUR REGIMES SPECIAUX	2 632		19	2 651	> 3 ans
POUR ENGAGEMENT DE GARANTIE	7 372	7 372		0	> 3 ans
AUTRES PROVISIONS	5 403	517		4 886	< 1 an
TOTAL	93 246	82 082	11 376	22 540	

2.28 **Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro**

ACTIF

	Montant 2008	Montant 2007
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5 282 606	8 220 884
CREANCES SUR LA CLIENTELE	372 613	164 801
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	24 370	97 094
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	19 977	26 128
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	675 046	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	138	475
COMPTES DE REGULARISATION	137 164	219 886
TOTAL ACTIVITE DEVISES	6 511 914	8 729 268
Pourcentage du total actif	3,36%	5,64%

PASSIF

	Montant 2008	Montant 2007
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 329 656	5 770 102
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	604 901	590 429
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	9 130 299	12 686 447
AUTRES PASSIFS	554	2 608
COMPTES DE REGULARISATION	61 377	123 996
PROVISIONS	639	
DETTES SUBORDONNEES		
TOTAL ACTIVITE DEVISES	14 127 426	19 173 582
Pourcentage du total passif	7,30%	12,40%

3. NOTES ANNEXES AU HORS BILAN

3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2008	Montant 2007
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERME	0	0
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	22 669 093	2 050 000
TOTAL	22 669 093	2 050 000

La société CM-CIC COVERED Bonds (CM-CIC CB) est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC CB sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau, dimensionnement des crédits hypothécaire. Au 31-décembre 2008 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2008	Montant 2007
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE	523 382	
TOTAL	523 382	0

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 3 653 000 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 5 414 090 milliers d'euros.

3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2008		Montant 2007	
	contre		contre	
OPERATIONS DE CHANGE A TERME				
Euros à recevoir contre devises à livrer	3 056 526	2 987 979	4 270 476	4 090 015
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>603 519</i>	<i>551 126</i>	<i>591 468</i>	<i>503 368</i>
Devises à recevoir contre euros à livrer	11 516 211	12 134 875	14 554 303	15 719 492
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>4 256 752</i>	<i>4 590 640</i>	<i>6 935 149</i>	<i>7 842 674</i>
Devises à recevoir contre devises à livrer	4 922 191	5 081 887	6 903 571	7 007 195
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>2 156</i>	<i>2 024</i>	<i>2 717</i>	<i>2 810</i>

3.4 **Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan**

	Montant 2008	Montant 2007
OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture	170 436 845	145 086 240
<i>dont SWAPS de taux</i>	168 101 364	144 629 669
<i>SWAPS de taux en devises</i>	2 335 481	307 571
<i>Achat de FRA</i>		74 500
<i>Vente de FRA</i>		74 500
Opérations conditionnelles de couverture	4 578 502	4 252 607
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>	46 189	46 189
<i>Vente SWAP OPTION</i>	46 189	46 189
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	2 241 067	2 077 427
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	2 245 057	2 082 802
Autres opérations fermes	229 690	852 553
<i>dont SWAPS de taux</i>	229 690	852 553
<i>SWAPS de taux en devises</i>		
Autres opérations conditionnelles		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	227 190	530 228
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	3 577	3 577
Autres opérations conditionnelles		

3.5 **Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle**

	Montant 2008			Montant 2007		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVISES	15 983 641	3 969 609	251 491	20 041 813	6 282 621	492 268
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont SWAPS</i>						
<i>Achat de FRA</i>						
<i>Vente de FRA</i>						
Opérations conditionnelles de couverture						
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>						
<i>Vente de SWAP OPTION</i>						
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>						
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>						
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations conditionnelles						
Autres opérations conditionnelles						

3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

Engagements donnés

	Montant 2008	Montant 2007
Engagements de financement		
Engagements de garantie	3 810 649	1 780 379
Engagements sur opérations devises	1 695 682	1 593 694
Engagements sur instruments financiers à terme	10 275 243	12 617 115
TOTAL	15 781 574	15 991 188

Engagements reçus

	Montant 2008	Montant 2007
Engagements de financement		
Engagements de garantie	203 713	38 506
Engagements sur opérations devises	1 512 193	1 424 176
Engagements sur instruments financiers à terme	151 009	92 268
TOTAL	1 866 915	1 554 950

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2008		Montant 2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels	21 631		16 437	15 778
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	480 606	32 826	599 386	1 364
Swaps	1 116 424	2 069 862	688 919	1 000 648
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	115	296	1 216	32
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels	3 518	3 518	2 587	2 589
Instruments fermes autres que swaps	7 953	29 398	13 831	4 291
Swaps	198 882	625 280	110 844	382 915

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2008	Produits 2007
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	13 323 161	10 593 853
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	215 108	158 017
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	599 150	453 435
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	84 562	69 702
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	10 551	8 119
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
TOTAL	14 232 532	11 283 126

	Charges 2008	Charges 2007
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	10 880 625	8 425 669
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	165 369	108 336
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2 752 938	2 431 915
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	329 283	266 544
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	4 615	3 238
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
TOTAL	14 132 830	11 235 702

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2008	Montant 2007
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	4 829	4 681
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	277 029	346 515
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
TOTAL	281 858	351 196

4.3 Commissions

	Produits 2008	Produits 2007
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	319	180
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4 409	4 521
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	277	211
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	3	2
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	18 343	42 237
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	202	
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	1 884	298
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	25 437	47 449

	Charges 2008	Charges 2007
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1 178	1 621
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	19 477	15 752
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 634	1 245
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	11 458	25 851
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	7 309	1 242
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	8 877	12 236
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	49 933	57 947

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2008	Montant 2007
TITRES DE TRANSACTION	(9)	(20)
CHANGE	22 297	14 239
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	229	818
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(41 038)	(9 333)
TOTAL	(18 521)	5 704

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2008	Montant 2007
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT	(226)	(292)
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	(57 238)	(40 677)
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(301 709)	(65 478)
TOTAL	(359 173)	(106 447)

4.6 Charges générales d'exploitation

	Montant 2008	Montant 2007
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 624	5 657
CHARGES DE RETRAITES	642	571
AUTRES CHARGES SOCIALES	1 428	1 524
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	108	344
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	990	877
AUTRES IMPOTS ET TAXES	12 112	10 639
SERVICES EXTERIEURS	37 949	25 570
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	23 981	2 651
CHARGES REFACTUREES	(6 193)	(6 890)
TOTAL	76 641	40 943

En application du règlement CRBF 91-01, article 3.6 et annexe IV.4, le montant global des rémunérations directes et indirectes versées en 2008 s'est élevé à 5 827 790,32 € contre 5 267 049,70 € en 2007. Aucun jeton de présence n'a été alloué. Il n'y a pas d'engagement de retraite.

"Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 2 351 heures".

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, les honoraires payés au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés à 231 479,22 €. Ceux décaissés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des DDL (diligences directement liées) se sont élevés à 1 436 939,33 €.

4.7 Coût du risque

	Montant 2008	Montant 2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(311 172)	(10)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES		70
TOTAL	(311 172)	60

4.8 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2008	Montant 2007
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 017	2
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	166 166	6 047
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	33 358	(3 104)
TOTAL	200 541	2 945

4.9 **Ventilation de l'impôt sur les sociétés**

	Montant 2008	Montant 2007
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	(38 868)	244
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS		
(C) EFFETS DE L'INTEGRATION FISCALE	(37 931)	(293)
(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE	(76 799)	(49)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	9 152	6 726
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	(11 357)	(10 713)
IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	(79 004)	(4 036)

5.0 **Déficits reportables**

	Montant 2008	Montant 2007
DEFICIT COMPTABLE DE LA SOCIETE	130 608	0
DEFICIT FISCAL REPORTABLE DE LA SOCIETE	553 860	53 160
DEFICIT FISCAL DU GROUPE INTEGRE	497 754	94 439

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
au cours des cinq derniers exercices (montant en €)

	2004	2005	2006	2007	2008
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	268 789 580,07	245 014 648,72	266 998 127,43	287 983 430,27	-21 567 381,78
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	231 563 355,69	346 280 183,23	218 866 113,79	330 939 819,96	489 733 977,32
c) Impôts sur les bénéfices	39 242 132,74 (NB)	48 489 536,70	25 161 694,01	-49 750,00	-76 798 285,00
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	24 915,43	23 375,10	25 856,64	66 099,08	65 584,31
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	216 233 251,60	286 803 372,01	209 112 479,74	254 274 957,81	-130 608 227,75
f) Résultat distribué	109 384 149,00	138 553 255,40	140 115 886,10	194 807 960,60	0,00
3. Résultats par actions					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	7,54	11,13	7,38	12,71	21,75
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8,30	11,01	8,03	9,76	-5,01
c) Dividende attribué à chaque action	4,20	5,32	5,38	7,48	
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	35	36	36	30	29
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 653 416,91	4 464 646,58	5 009 659,15	5 656 716,16	5 624 329,26
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	1 435 464,95	1 751 277,12	1 902 472,09	2 095 605,05	2 070 186,20

(NB) : "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts.
Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."

RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCEDE 1 % DE NOTRE CAPITAL A SAVOIR : 13 021 922,50 euros	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2008 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2008		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2008	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31.12.2008	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2008	Observations : Exercice clos le :	
				Brute	Nette							
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société) VENTADOUR INVESTISSEMENT 1, SA, Paris CM ACQUISITIONS GmbH, Düsseldorf CM-CIC COVERED BONDS, SA, Paris GROUPE REPUBLICAIN LORRAIN COMMUNICATION, SAS, Wolpply BANCO POPULAIRE France, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, Paris BANQUE DU CREDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE, SA, Paris BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE LA MONETIQUE, BECM, SAS, Strasbourg France EST, SAS, Houdemont CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, Paris GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, SA, Strasbourg	378 000 000	-48 158 316	100,00	378 293 790	378 293 790	720 000 000		35 557 924	2 103 722		31/12/2008 (1)	
	200 025 000	300 000	100,00	200 025 000	200 025 000	5 030 200 000		-11 368 000	-12 943 000		31/12/2008 (1)	
	120 000 000	77 543 277	100,00	119 999 980	119 999 980	8 120 000 000		75 247 416	2 800 000		31/12/2008 (1)	
	1 512 400	41 653 231	100,00	94 514 159	94 514 159	10 590 472		4 873 839	95 285		31/12/2008 (1)	
	25 143 408	3 874 668	100,00	85 000 000	85 000 000	6 000 000		31 616 577	4 632 527		31/12/2008 (1)	
	15 200 000	239 230 627	99,50	19 040 589	19 040 589	7 781 904 000	1 226 166 000	776 834	504 018	522 497		31/12/2008 (1)
	91 094 420	1 663 875	80,00	157 410 486	157 410 486	10 793 269		782 112 070	55 223 648	19 740 288		31/12/2008 (1)
	6 880 000 (2)	3 303 000 000	71,55	128 000 000	128 000 000	40 706 193 000	2 030 782 000	666 000 000	-73 082 815	121 926 860		31/12/2008 (1)
	586 384 976	1 227 477 362	52,81	2 782 614 654	2 782 614 654	860 354 607		2 358 969	2 378	53 503 194		31/12/2008 (1)
	1 025 735 734	64 428 576	45,94	860 354 607	860 354 607	1 342 064 000	13 671 000	19 805 237	13 190 195	8 820 884		31/12/2008 (1)
64 399 232	428 667 000	29,95	47 778 610	47 778 610			264 100 000	61 064 000	11 367 700		31/12/2008 (1)	
104 784 000	292 019 803	25,26	144 746 191	144 746 191			3 869 974	-95 003 003			31/12/2007	
170 934 565	224 901 000	20,00	101 004 463	92 948 463			115 894 000	60 153 000			31/12/2007	
75 000 000 (3)	5 350 000	17,28	91 418 621	91 418 621			1 276 000 000	2 507 000	477 290		31/12/2007	
149 863 500	4 631 521	15,04	26 158 095	26 158 095	245 028 000		3 585 800 000	1 216 297 013			31/12/2007	
1 587 514 (4)	147 941 000	3,53	571 325 073	571 325 073							31/12/2008	
355 188 000	620 073 445	2,50	14 790 303	14 790 303							31/07/2008	
10 264 764			14 545 687	14 545 687								

(1) bilan et comptes non encore arrêtés
(2) capital porté à 34 400 000 € en 2008
(3) dinars tunisiens
(4) dirhams marocains

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2008 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2008		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2008	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31.12.2008	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2008
				Brute	Nette					
1) Filiales non reprises au paragraphe A				90 633 282	90 633 282	1 098 619 254	0			112 202 710 6 7741
				304 683	304 683					
a) filiales françaises (ensemble) dont SNC Rema, Strasbourg dont GIE Veniadour Bail III Bis, Strasbourg dont GIE Veniadour Bail III Ter, Strasbourg				913 779	913 779					
b) filiales étrangères (ensemble)				15 230	15 230					
2) Participation non reprises au paragraphe A				19 121 963	16 549 606	127 225 194	0			54 528 924
				6 003 519	6 003 519					
a) participations françaises (ensemble) dont Société de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace", Société Civile, Strasbourg				4 796 913	4 796 913					
b) participations étrangères (ensemble)										600 073
3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A				15 893 079	14 439 279	1 010 000 000	21 556 000			315 949
				3 577 295	3 577 295					
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble) dont GIE Spring Rain, Paris dont GIE Vulcain Energie, Paris				2 608 738	2 608 738					
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				59 354	59 354					

2. Comptes consolidés

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES BFCM IFRS AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF DU BILAN	Notes	31 déc 2008	31 déc 2007	31 déc 2008 A périmètre constant*
en millions d'euros				
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	4	13 487	6 083	12 636
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	56 184	97 349	56 184
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	4 514	3 165	4 514
Actifs financiers disponibles à la vente	7	64 466	51 063	63 736
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	104 743	96 977	104 689
Prêts et créances sur la clientèle	8	147 689	121 660	135 636
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	462	-63	462
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	8 228	6 085	8 228
Actifs d'impôt courant	12a	709	454	639
Actifs d'impôt différé	12b	1 457	383	1 434
Comptes de régularisation et actifs divers	13	16 271	8 992	15 637
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	440	447	440
Immeubles de placement	15	880	928	880
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 748	1 520	1 596
Immobilisations incorporelles	17	482	202	259
Ecart d'acquisition	18	3 462	664	647
Total de l'actif		425 223	395 910	407 617

PASSIF DU BILAN	Notes	31 déc 2008	31 déc 2007	31 déc 2008 A périmètre constant*
en millions d'euros				
Banques centrales, CCP - Passif	19	2 319	59	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20a	47 112	65 563	47 111
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	7 878	2 857	7 878
Dettes envers les établissements de crédit	19	101 220	82 100	94 794
Dettes envers la clientèle	21	88 306	69 980	78 635
Dettes représentées par un titre	22	100 639	99 770	100 639
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	-1 375	201	-1 375
Passifs d'impôt courant	12a	182	151	162
Passifs d'impôt différé	12b	772	527	382
Comptes de régularisation et passifs divers	23	13 178	10 701	12 128
Provisions techniques des contrats d'assurance	24	45 834	45 355	45 834
Provisions pour risques et charges	25	815	620	757
Dettes subordonnées	26	8 791	6 748	8 791
Capitaux propres	27	9 553	11 277	9 562
. Capitaux propres - Part du groupe		7 630	9 493	7 639
- Capital souscrit		1 302	1 302	1 302
- Primes d'émission		578	578	578
- Réserves consolidées		6 853	5 644	6 853
- Gains ou pertes latents ou différés		-1 131	505	-1 121
- Résultat de l'exercice		29	1 464	28
. Capitaux propres - Intérêts minoritaires		1 922	1 785	1 922
Total du passif		425 223	395 910	407 617

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31 déc 2008	31 déc 2007	31 déc 2008 A périmètre constant*
en millions d'euros				
Produits d'intérêts et assimilés	29	18 980	14 763	18 877
Charges d'intérêts et assimilés	29	-17 421	-14 666	-17 390
Commissions (produits)	30	2 292	2 303	2 242
Commissions (charges)	30	-802	-828	-797
Résultat net des opérations financières		117	2 768	115
Gains ou pertes nets sur portefeuilles à la juste valeur par résul	31	371	2 576	371
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente	32	-254	192	-255
Produits des autres activités	33	736	1 047	731
Produit Net Bancaire		3 901	5 388	3 779
Charges générales d'exploitation	34	-2 996	-2 940	-2 911
Dotations aux amortissements	35	-158	-145	-156
Résultat Brut d'Exploitation		746	2 303	712
Coût du risque	36	-1 016	-128	-983
Résultat d'Exploitation		-270	2 176	-271
QP de résultat des entreprises MEE	14	96	64	96
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	8	13	8
Résultat avant impôts		-166	2 253	-167
Impôts sur le résultat	38	304	-549	305
Résultat net total		138	1 704	137
Résultat consolidé - Minoritaires		109	239	109
RESULTAT NET		29	1 464	28

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en millions d'euros	Année 2008	Année 2007
Résultat net	136	1 704
Impôt	-304	549
Résultat avant impôts	-168	2 253
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	156	149
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	6
+/- Dotations nettes aux provisions	1 429	-234
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-77	-36
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-90	-102
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-1 822	2 317
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-402	2 102
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (*)	7 182	-15 686
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (*)	-8 111	-13 218
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (*)	8 221	28 731
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-4 006	1 425
- Impôts versés	-221	-752
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	3 065	500
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	2 495	4 855
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (*)	-2 501	-548
+/- Flux liés aux immeubles de placement (*)	34	46
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (*)	-267	-214
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-2 733	-715
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (*)	-241	-183
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (*)	1 169	5 862
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	927	5 679
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE (D)	8	13
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	697	9 831
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	2 495	4 855
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-2 733	-715
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	927	5 679
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	8	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 765	934
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	6 023	3 634
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 742	-2 699
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 462	10 765
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	11 172	6 023
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	290	4 742
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	697	9 831

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux propres, part du groupe					Intérêts minoritaires
	Capital	Primes	Réserves (1)	+ / - values différées des actifs DALV (2)	Résultat exercice	
Solde au 01.01.2007	1 302	578	4 150	686	1 642	1 584
Résultat consolidé de l'exercice					1 464	239
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 642		-1 642	
Distribution de dividendes			-140			-43
Augmentation de capital						
Variations des taux de conversion			-34			-3
Variations de juste valeur des actifs DALV (2)				-182		-27
Effets des changements de périmètre			26			34
Solde au 31.12.2007	1 302	578	5 644	505	1 464	1 785
Solde au 01.01.2008	1 302	578	5 644	505	1 464	1 785
Résultat consolidé de l'exercice					29	109
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 464		-1 464	
Distribution de dividendes			-195			-47
Augmentation de capital						
Variations des taux de conversion			2			4
Variations de juste valeur des actifs DALV (2)				-1 636		-184
Effets des changements de périmètre			-63			256
Solde au 31.12.2008	1 302	578	6 853	-1 131	29	1 922

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2008 par la réserve légale pour 108 M€, les réserves statutaires pour 891 M€, et les autres réserves pour 5 854 M€.

(2) DALV : Disponible à la vente

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03.

L'Union Européenne a adopté par règlement le 15 octobre 2008 la modification de IAS 39 et de IFRS 7 sur les reclassements des actifs financiers. Cette modification est appliquée à partir de l'exercice 2008. L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui vient remplacer le règlement 1725/2003 avec application immédiate. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

L'Union Européenne a adopté au cours de l'année 2007 la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » appliquée à partir de l'exercice 2009. Elle a adopté au cours de l'année 2008 des règlements qui seront appliqués à partir de l'exercice 2009 : la norme IAS 23 « coûts d'emprunt » réécrite, la modification de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », la modification de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » et les interprétations IFRIC 13 « programme de fidélisation de la clientèle » et IFRIC 14 « plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies ».

L'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêt et créances ou en actifs disponibles à la vente a été utilisé.

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital ou la majorité des droits de vote, ou le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de

consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

❑ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Entrées dans le périmètre :

Agefor SA Genève
Alternative Gestion SA Genève
Banco Popular France
Banque Transatlantique Londres
Calypso Management Company
Citi Finanzberatung GmbH (Allemagne)
Citibank Privatkunden AG & Co.KGaA (Allemagne)
Citicorp Akademie GmbH (Allemagne)
Citicorp Deutschland GmbH (Allemagne)
Citicorp Dienstleistung GmbH (Allemagne)
Citigroup IT Consulting GmbH (Allemagne)
Citicorp Management AG (Allemagne)
Citigroup Reality Services GmbH (Allemagne)
CM Akquisition (Allemagne)
CMCIC Services
Elite Opportunities (Liechtenstein) AG
IPO Ingénierie
LRM Advisory Ltd
Pasche SA Montevideo
Serficom Family Office Inc.
Serficom Family Office Ltda Rio
Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd
Valeroso Management Ltd

- Sorties du périmètre :

CMCIC Mezzanine
Pasche (International) Services Ltd Gibraltar
Suravenir Assurance

- Fusions :

CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque avec CIC Lyonnaise de Banque
Financière Ar Men avec IPO
SA Saint Germain avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
SAS Foncière ACM avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
SCI Socapière avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
SNVB Financements avec CMCIC Bail

Ces fusions n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

❑ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significative en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

Ecarts d'acquisition

❑ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

❑ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le prix d'acquisition des titres et l'évaluation totale de l'actif, du passif et des passifs éventuels constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le groupe ;
- Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2005 comme le permet IFRS 1.
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005 un amendement à la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation", précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union Européenne et que le groupe applique depuis 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe.
- le Groupe a utilisé l'amendement d'IAS39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêt et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance

1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon.

1.3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

□ Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

□ Provision collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

□ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

❑ **Opérations de location financement preneur**

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

❑ **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

▪ *Classification*

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,
 - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de l'activité de capital développement.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

▪ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les instruments classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

▪ *Juste valeur ou valeur de marché*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

- *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- *Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente*

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente*

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers

disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

- *Classification*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- *Dépréciation*

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

❑ *Dérivés et comptabilité de couverture*

▪ *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés*

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

▪ *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés*

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur

des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- i. « *détenus jusqu'à l'échéance* » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- ii. « *prêts et créances* » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- iii. « *disponible à la vente* » que dans des cas rares ;

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- a- « *détenus jusqu'à l'échéance* » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b- « *prêts et créances* » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « *disponible à la vente* » vers les catégories « *détenus jusqu'à échéance* » ou « *prêts et créances* » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « *Prêts et créances* », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

▪ *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la

vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluable de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

1.3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.8 Provisions pour risques

Les dotations et reprises de provisions pour risques sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques juridiques ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

□ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

□ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des obligations d'entreprises de première catégorie
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brute au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. Les engagements des caisses de retraite font l'objet d'une estimation complète tous les deux ans par un actuinaire, la dernière ayant eu lieu fin 2008. La caisse de retraite fusionnée est en cours de transformation en IGRS. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du

taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

❑ **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

❑ **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

❑ **Retraite supplémentaire des salariés**

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud Est, Ile de France et Savoie Mont Blanc bénéficiaient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire servie par la Caisse de Retraite du Crédit Mutuel Centre Est Europe (Carmut), organisme paritaire classé dans la catégorie des Institutions de Retraite Supplémentaire (IRS). L'article 116 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, dite loi Fillon, oblige les IRS à se transformer avant le 31 décembre 2008 en Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire ou de fusionner avec une Institution de Prévoyance agréée.

Les partenaires sociaux du Crédit Mutuel CEE/SE/IDF/SMB ont décidé, par voie d'accord collectif en date du 31 janvier 2008, de transférer la gestion du régime à ACM Vie SA, avec effet rétroactif au 1er janvier 2008.

Cette opération à effet rétroactif au 1er janvier 2008 portait sur 605 millions d'euros d'engagements. Les ACM Vie SA désormais assurent la gestion des droits à retraite des salariés du groupe CM4. Par ailleurs, ACM assure déjà la retraite supplémentaire des salariés du groupe CIC. Le salarié du groupe conserve un régime de retraite supplémentaire aussi favorable et les cotisations sont toujours payées par l'employeur. Le régime comprend toujours deux garanties, à cotisations définies et à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Le total des engagements est de 603 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 593 millions d'euros de provisions techniques spéciales inscrites au passif du bilan de ACM Vie SA pour l'ensemble des participants.

❑ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

❑ **Les avantages à court terme**

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres)

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau: 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession de immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

□ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

❑ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

❑ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- de l'appréciation du caractère actif des marchés,

- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

1.3.20 Normes et interprétations adoptées par L'Union Européenne non encore appliquées du fait de la date de survenance

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 1	Présentation des états financiers (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Impact sur la présentation des états financiers
IAS 23	Coûts d'emprunt (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRS 2	Païement fondé sur des actions (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRS 8	Secteurs opérationnels (remplacement d'IAS 14 – information sectorielle)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Impact non significatif
IFRIC 11	IFRS 2 - Traitement comptable de certains accords particuliers de paiements fondés sur des actions : actions propres et transactions intra-groupe	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRIC 13	Programmes de fidélisation de la clientèle	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRIC 14	IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activités et par zones géographiques

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, les banques régionales du CIC ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier. Depuis le 5 décembre 2008, cette activité comprend également le réseau des caisses de Citibank Allemagne.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

Répartition du bilan par activités

ACTIF

31.12.2008	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	Total
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 119	0	7 909	747	0	3 712	13 487
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	190	12 029	38 597	185	1 692	3 491	56 184
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 935	51	352	54	0	122	4 514
Actifs financiers disponibles à la vente	1 026	30 659	19 200	6 106	2	7 472	64 466
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 199	0	87 845	6 357	3	9 339	104 743
Prêts et créances sur la clientèle	120 897	336	21 630	4 045	0	780	147 689
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	140	5 063	308	22	0	2 695	8 228
Participations dans les entreprises MEE	55	223	0	1	0	160	440

PASSIF

31.12.2008	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	Total
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	2 319	0	0	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	97	1 696	41 975	135	0	3 209	47 112
Instruments dérivés de couverture - Passif	5 753	0	1 829	382	0	-86	7 878
Dettes envers les établissements de crédit	8 142	0	92 537	380	0	162	101 220
Dettes envers la clientèle	66 579	81	4 831	14 156	0	2 660	88 306
Dettes représentées par un titre	22 379	0	76 146	75	0	2 039	100 639

Répartition du compte de résultat par activités

31.12.2008	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 289	765	26	427	112	-671	-46	3 901
Frais généraux	-2 267	-309	-239	-272	-38	-75	46	-3 155
Résultat brut d'exploitation	1 021	456	-214	156	73	-747		746
Coût du risque	-378	0	-530	-108	1	0		-1 016
Gains sur autres actifs*	11	17	0	0	0	76		104
Résultat avant impôts	654	472	-744	47	74	-671		-167
Impôt sur les sociétés	-187	-96	268	-5	2	322		304
Résultat net comptable	466	377	-476	42	77	-348		138
Minoritaires								109
Résultat net part du groupe								29

31.12.2007	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Pro-Forma								
Produit net bancaire	3 151	960	611	449	381	-139	-24	5 388
Frais généraux	-2 191	-278	-279	-261	-42	-58	24	-3 084
Résultat brut d'exploitation	960	682	332	187	339	-197		2 303
Coût du risque	-114	0	-7	-6	0	0		-128
Gains sur autres actifs*	16	28	0	0	0	33		77
Résultat avant impôts	862	710	325	181	339	-164		2 253
Impôt sur les sociétés	-272	-220	-92	-46	-12	93		-549
Résultat net comptable	590	490	233	135	327	-71		1 704
Minoritaires								239
Résultat net part du groupe								1 464

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

31.12.2007	banque	assurance	financements	banque	capital	structure	inter	Total
Publié	de détail		et marchés	privée	développnt	et holding	activités	
Produit net bancaire	3 151	960	611	449	424	-182	-24	5 388
Frais généraux	-2 191	-278	-279	-262	-42	-58	24	-3 084
Résultat brut d'exploitation	960	682	332	187	382	-240		2 303
Coût du risque	-114		-7	-6				-128
Gains sur autres actifs*	16	28				33		77
Résultat avant impôts	862	710	325	181	382	-207		2 253
Impôt sur les sociétés	-272	-220	-92	-46	-16	96		-549
Résultat net comptable	590	490	233	135	367	-111		1 704
Minoritaires								239
Résultat net part du groupe								1 464

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

Répartition du bilan par zones géographiques

ACTIF

	31.12.2008				31.12.2007			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	11 819	1 601	68	13 487	5 723	355	5	6 083
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	55 250	377	558	56 184	94 824	232	2 293	97 349
Instruments dérivés de couverture - Actif	4 433	81	0	4 514	2 973	192	1	3 165
Actifs financiers disponibles à la vente	55 767	7 144	1 555	64 466	37 652	10 833	2 577	51 063
Prêts et créances sur les établissements de crédit	96 070	6 430	2 243	104 743	93 789	1 804	1 385	96 977
Prêts et créances sur la clientèle	126 000	18 592	3 097	147 689	112 760	6 421	2 479	121 660
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 998	229	0	8 228	5 719	366	0	6 085
Participations dans les entreprises MEE	190	1	248	440	230	0	217	447

PASSIF

	31.12.2008				31.12.2007			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Banques centrales, CCP - Passif	0	2 319	0	2 319	0	59	0	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	42 361	4 392	358	47 112	61 505	3 900	159	65 563
Instruments dérivés de couverture - Passif	7 479	388	11	7 878	2 693	164	0	2 857
Dettes envers les établissements de crédit	96 913	0	4 306	101 220	74 030	4 030	4 041	82 100
Dettes envers la clientèle	65 163	22 589	553	88 306	55 485	13 914	581	69 980
Dettes représentées par un titre	89 242	8 721	2 676	100 639	82 302	13 588	3 880	99 770

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31.12.2008				31.12.2007			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	3 546	533	-178	3 901	5 074	416	-103	5 388
Frais généraux	-2 805	-302	-48	-3 155	-2 820	-218	-47	-3 084
Résultat brut d'exploitation	741	231	-227	746	2 254	198	-149	2 303
Coût du risque	-751	-215	-51	-1 016	-121	-10	4	-128
Gains sur autres actifs **	81	0	23	104	58	0	19	77
Résultat avant impôts	71	17	-254	-166	2 191	188	-126	2 253
Résultat net global	257	23	-143	138	1 620	139	-55	1 704
Résultat net part du Groupe	138	21	-130	29	1 384	130	-50	1 464

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Composition du périmètre de consolidation

		31.12.2008			31.12.2007		
		Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
A. Réseau bancaire							
Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique		99	99	IG	99	99	IG
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (BCMI)		100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque CIO - BRO	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Banque Scalbert Dupont - CIN	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque (BLB)	CIC			FU	100	92	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	CIC	92	92	IG	92	92	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Société Bordelaise (SBCIC)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Est (ex Société Nancéienne Varin Bernier)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banco Popular France		100	100	IG			NC
Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA		100	100	IG			NC
B. Filiales du réseau bancaire							
SCI La Tréflière		46	46	ME	46	46	ME
SOFEMO - Société Fédérative Europ.de Monétique et de Financement		100	97	IG	100	97	IG
Banque de Tunisie		20	20	ME	20	18	ME
CM-CIC Asset Management (ex Crédit Mutuel Finance)		74	72	IG	74	72	IG
CM-CIC Epargne salariale (ex CIC Epargne salariale)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Bail (ex Bail Equipement)	CIC	99	91	IG	99	91	IG
CM-CIC Bail Belgium	CIC	100	91	IG	100	91	IG
CM-CIC Gestion	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Lease	CIC	100	96	IG	100	96	IG
Factocic	CIC	51	47	IG	51	47	IG
CM-CIC Laviolette Financement	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Saint-Pierre SNC	CIC	100	92	IG	100	92	IG
SNVB Financements	CIC			FU	100	92	IG
Sofim	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Covered Bonds		100	100	IG	100	100	IG
Citi Finanzberatung GmbH		100	100	IG			NC
Citicorp Dienstleistung GmbH		100	100	IG			NC
C. Banques de financement et activités de marché							
Ventadour Investissement		100	100	IG	100	100	IG
Cigogne Management	CIC	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Mezzanine	CIC			NC	90	81	IG
CM-CIC Securities	CIC	100	92	IG	100	92	IG
D. Banque privée							
Agefor SA Genève	CIC	70	65	IG			NC
Alternative gestion SA Genève	CIC	45	57	ME			NC
CIC Suisse (ex Banque CIAL Suisse)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banque de Luxembourg	CIC	100	94	IG	100	94	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	CIC	53	49	IG	53	49	IG
Banque Pasche Monaco SAM	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Banque Transatlantique	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Belgium	CIC	100	91	IG	100	90	IG
Banque Transatlantique Jersey	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Londres	CIC	100	92	IG			NC
Banque Transatlantique Luxembourg (ex Mutual Bank Luxembourg)	CIC	90	85	IG	90	85	IG
BLC gestion	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Calypso Management Company	CIC	70	65	IG			NC
Dubly-Douilhet	CIC	62	57	IG	62	57	IG
Elite Opportunities (Liechtenstein) AG	CIC	100	92	IG			NC
GPK Finance	CIC	88	81	IG	87	80	IG
LRM Advisory SA	CIC	70	65	IG			NC
Pasche (International) Services Ltd Gibraltar	CIC			NC	100	92	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Finance SA Fribourg	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Fund Management Ltd	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche International Holding Ltd	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche SA Montevideo	CIC	100	92	IG			NC
Serficom Family Office Inc	CIC	100	92	IG			NC
Serficom Family Office Ltda Rio	CIC	51	47	IG			NC
Serficom Family Office SA	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghai)	CIC	100	92	IG			NC
Serficom Maroc SARL	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Transatlantique Finance	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Valeroso Management Ltd	CIC	45	57	ME			NC

		31.12.2008			31.12.2007		
		Pourcentage	Intérêt	Méthode *	Pourcentage	Intérêt	Méthode *
		Contrôle			Contrôle		
E. Capital développement							
CIC Finance	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement (ex CIC Capital Développement)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Alsace (ex Finances et Stratégies)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Est (ex SNVB Participations)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Nord (ex CIC Régions Expansion)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Vizille Participation (ex CIC Lyonnaise de Participations)	CIC	100	91	IG	100	91	IG
Financière Ar men	CIC			FU	100	92	IG
Financière Voltaire	CIC	80	74	IG	100	92	IG
Institut de Participations de l'Ouest (IPO)	CIC	80	74	IG	77	71	IG
IPO Ingénierie	CIC	80	74	IG			NC
Sudinnova	CIC	50	46	IG	50	45	IG
CIC Banque de Vizille	CIC	98	90	IG	98	90	IG
Vizille Capital Finance	CIC	100	90	IG	100	90	IG
Vizille Capital Innovation	CIC	100	90	IG	100	90	IG
F. Structure et logistique							
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement		45	46	ME	45	46	ME
Euro-Information		27	26	ME	27	26	ME
Adepi	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Migrations	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Participations	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Cicor	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Cicoval	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Services		100	100	IG			NC
Citicorp Akademie GmbH		100	100	IG			NC
Citicorp Deutschland GmbH		100	100	IG			NC
Citigroup IT Consulting GmbH		100	100	IG			NC
Citigroup Reality Services GmbH		100	100	IG			NC
Citicorp Management AG		100	100	IG			NC
CM Akquisitions		100	100	IG			NC
Efsa	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gesteurop	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Impex Finance	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Marsovalor	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 5	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Placinvest	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofinaction	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Ufigestion 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Ufigestion 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Ugépar Service	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Valimar 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Valimar 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
VTP 1	CIC	100	92	IG	100	92	IG
VTP 5	CIC	100	92	IG	100	92	IG
G. Sociétés d'assurance							
ACM IARD	GACM	96	69	IG	96	72	IG
ACM Nord IARD	GACM	49	35	ME	49	37	ME
ACM Vie	GACM	100	72	IG	100	75	IG
Serenis Assurances (ex Assurances du Sud)	GACM	100	72	IG	99	74	IG
Astree	GACM	30	22	ME	30	22	ME
Euro Protection Services	GACM	100	72	IG	100	75	IG
Foncière ACM (ex ACM Retraite)	GACM			FU	89	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	GACM	73	72	IG	76	75	IG
ICM Life	GACM	100	72	IG	100	75	IG
ICM Ré	GACM	100	69	IG	100	72	IG
Immobilière ACM	GACM	100	72	IG	100	75	IG
Partners	GACM	100	72	IG	100	75	IG
Procourtage	GACM	100	72	IG	100	75	IG
SCI Socapierre	GACM			FU	100	75	IG
Serenis Vie (ex Télévie)	GACM	100	72	IG	100	75	IG
Suravenir Assurances	GACM			NC	34	25	ME
RMA Watanya	GACM	20	14	ME	20	15	ME

		31.12.2008			31.12.2007		
		Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
H. Autres sociétés							
ACM GIE	GACM	100	72	IG	100	75	IG
ACM Services	GACM	100	72	IG	100	75	IG
Massena Property	GACM	100	72	IG	100	75	IG
Massimob	GACM	100	69	IG	100	72	IG
SA Saint Germain	GACM			FU	100	75	IG
SCI ADS	GACM	100	71	IG	100	74	IG
SNC Fonciere Massena	GACM	83	60	IG	98	68	IG

CIC = Société appartenant au sous-groupe de la Compagnie Financière CIC
GACM = Société appartenant au sous-groupe du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

* Méthode :
IG = Intégration Globale
IP = Intégration Proportionnelle
ME = Mise en Equivalence
NC = Non Consolidée
FU = Fusionnée

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales, CCP
Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2008	31.12.2007
Caisse, Banques centrales, CCP		
Banques centrales	12 973	5 762
<i>dont réserves obligatoires</i>	<i>3 289</i>	<i>2 580</i>
Caisse, CCP	514	321
TOTAL	13 487	6 083
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>12 636</i>	

Prêts et créances sur les établissements de crédit

Comptes réseau Crédit Mutuel	222	253
Autres comptes ordinaires	3 409	2 259
Prêts	90 203	91 841
Autres créances	1 056	1 056
Titres non cotés sur un marché actif*	8 788	330
Pensions	739	983
Créances dépréciées sur base individuelle	348	12
Créances rattachées	294	251
Dépréciations	-316	-8
TOTAL	104 743	96 977
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>104 689</i>	

*Les variations sont notamment dues aux reclassements effectués en date du 1er juillet 2008. Ces reclassements sont présentés note 10b

NOTE 5 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008	31.12.2007
. Titres	36 309	65 646
- Effets publics	4 441	20 760
- Obligations et autres titres à revenu fixe	22 914	33 802
. Cotés	21 205	33 651
. Non cotés	1 709	151
- Actions et autres titres à revenu variable	8 954	11 084
. Cotés	7 497	9 735
. Non cotés	1 457	1 348
. Instruments dérivés de transaction	7 847	6 049
. Autres actifs financiers	12 028	25 655
TOTAL*	56 184	97 349
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>56 184</i>	

*Les variations sont notamment dues aux reclassements effectués en date du 1er juillet 2008. Ces reclassements sont présentés note 10b

NOTE 6 - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	2	18	6	9
- var. de valeur enregistrée en capitaux propres	0	0	0	0
- var. de valeur enregistrée en résultat	2	18	6	9
. Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	4 512	7 860	3 160	2 847
TOTAL	4 514	7 878	3 165	2 857

Analyse des instruments dérivés

	31.12.2008			31.12.2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>						
Swaps	412 165	6 196	6 433	421 356	4 209	5 274
Autres contrats fermes	26 281	120	19	22 827	11	8
Options et instr conditionnels	11 574	720	254	37 611	806	178
<i>Instrument de change</i>						
Swaps		76	100		45	51
Autres contrats fermes	205	365	334	183	258	209
Options et instr conditionnels	51 457	182	180	6 632	82	79
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	29 322	27	24	37 529	125	40
Autres contrats fermes	3 937	0	11	2 718	0	11
Options et instr conditionnels	4 538	162	158	13 892	513	528
Sous-total	539 478	7 847	7 513	542 749	6 049	6 377
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	54 118	4 455	7 860	19 896	3 071	2 847
Options et instr conditionnels	15	57		21	89	
<i>Couverture de Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	86	2	18	77	6	9
Sous-total	54 219	4 514	7 878	19 994	3 165	2 857
TOTAL	593 697	12 361	15 391	562 743	9 214	9 233

NOTE 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008	31.12.2007
. Effets publics*	14 517	2 602
. Obligations et autres titres à revenu fixe	43 856	40 677
- Cotés	43 365	40 169
- Non cotés	491	508
. Actions et autres titres à revenu variable	3 717	5 172
- Cotés	3 627	5 118
- Non cotés	89	53
. Titres immobilisés	2 066	2 358
- Titres de participations	1 253	1 248
- Cotés	889	842
- Non cotés	364	406
- Autres titres détenus à long terme	387	846
- Cotés	255	714
- Non cotés	131	132
- Parts dans les entreprises liées	426	264
- Cotés	64	60
- Non cotés	362	204
. Créances rattachées	311	254
TOTAL	64 466	51 063
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>63 737</i>	
Dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres	0	0
Dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres	0	0
Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe	-118	-14
Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés	-1 288	-207

*Les variations sont notamment dues aux reclassements effectués en date du 1er juillet 2008. Ces reclassements sont présentés note 10b

Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Banca di Legnano	Non coté	< 10%	1 232	4 151	ND	90
Banca Popolare di Milano	Coté	< 5%	3 598	43 627	ND	335
BMCE Bank	Coté	< 5%	700	9 439	394	112
Crédit logement	Non coté	< 5%	1 416	11 437	155	80
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 20%	160	34 646	6	3
Foncière des Régions	Coté	< 5%	7 163	18 974	901	1 233
Nyse Euronext (1)	Coté	< 5%	6 556	13 948	4 474	-738
Républicain Lorrain	Non coté	100%	20	69	ND	ND
Veolia	Coté	< 5%	10 191	46 307	32 628	1 255

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2007.

(1) Montants en USD (concernant l'exercice 2008).

NOTE 8 - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2008	31.12.2007
Créances saines	139 123	114 063
. Créances commerciales	4 998	4 902
. Autres concours à la clientèle	133 419	108 686
- crédits à l'habitat	55 006	49 682
- autres concours et créances diverses dont pensions	78 413	59 004
. Créances rattachées	367	313
. Titres non cotés sur un marché actif	340	162
Créances dépréciées sur base individuelle	5 633	3 204
Dépréciations	-4 146	-2 115
SOUS TOTAL I	140 610	115 152
Location financement (investissement net)	6 978	6 393
. Mobilier	4 769	4 297
. Immobilier	2 095	1 987
. Créances dépréciées sur base individuelle	114	109
Dépréciations	-85	-79
SOUS TOTAL II	6 893	6 314
Créances de réassurance	185	195
TOTAL	147 689	121 660
dont prêts participatifs	0	0
dont prêts subordonnés	151	21
TOTAL - à périmètre constant	135 636	

Opérations de location financement avec la clientèle

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	6 393	1 018	-422	-11	6 978
Dépréciations des loyers non recouvrables	-79	-27	21	0	-85
Valeur nette comptable	6 314	992	-402	-11	6 892

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	<1an	>1an et <5ans	>5ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 013	3 972	1 038	7 023
Valeurs actualisées des loyers futurs	1 809	3 721	1 022	6 552
Produits financiers non acquis	204	252	16	471

NOTE 9 - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Description des actifs et passifs couverts et des instruments de couverture

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2008	31.12.2007	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	462	-63	525
. de passifs financiers	-1 375	201	-1 577

NOTE 10 a - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2008	31.12.2007
. Titres	8 238	6 082
- Effets publics	135	139
- Obligations et autres titres à revenu fixe	8 103	5 943
. Cotés	6 664	5 600
. Non cotés	1 439	343
. Créances rattachées	88	6
TOTAL BRUT	8 326	6 088
Dépréciations	-98	-3
TOTAL NET	8 228	6 085
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>8 228</i>	

NOTE 10 b - Instruments financiers - Reclassements

Dans un contexte de marché totalement disloqué où la liquidité des actifs même les plus sains a disparu et pour lesquels les prix de marché ne sont plus représentatifs de leur valeur économique, les régulateurs comptables prenant acte de circonstances rares, ont modifié les normes IAS39 et IFRS7 pour permettre les transferts de portefeuilles de trading vers d'autres catégories comptables.

	2008
Reclassement du portefeuille de trading vers les prêts et créances	2 674
Reclassement du portefeuille de trading vers les actifs disponibles à la vente	16 118
Reclassement du portefeuille actifs disponibles à la vente vers les prêts et créances	5 856
Reclassement du portefeuille actifs disponibles à la vente vers les actifs détenus jusqu'à maturité	617

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe BFCM a transféré au 1er juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) et 6,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables (5,9 milliards d'euros) et vers le portefeuille HTM (0,6 milliard d'euros).

Pour la période au cours de laquelle l'actif a été reclassé

	2008
. Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés en N	-33
. Gains/pertes latents constatés en capitaux propres liés aux actifs reclassés en N	-543
. A la date de reclassement, montants estimés de flux de trésorerie* sur les actifs financiers reclassés	26 040

* non actualisés

Les taux d'intérêt effectifs des titres transférés sont positifs. Le plus élevé s'élève à 10,97%.

Pour la période suivant le reclassement (et celle durant laquelle il a eu lieu) et jusqu'à décomptabilisation de l'actif

	2008
. Valeur comptable des actifs reclassés	23 930
. Juste valeur des actifs reclassés	23 203
. Profits/pertes qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	-969
. Gains/pertes latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	271
. Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés	-35

La variation de la valeur de marché entre le 1er juillet et le 31 décembre 2008 des titres transférés du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS et de Loans & Receivables s'élève à 969 millions d'euros.

NOTE 11 - Variation des dépréciations

	31.12.2007	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2008
Prêts et créances Etablissements de crédit	-8	-309	2	-1	-316
Prêts et créances sur la clientèle	-2 194	-797	576	-1 816	-4 231
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-221	-590	21	-615	-1 405
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-3	-99	3	0	-98
Total	-2 348	-1 795	602	-2 510	-6 051
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>					<i>-4 145</i>

Au 31/12/2008, Les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 4 231 M€ (contre 2 194 M€ fin 2007) dont 128 M€ (contre 80 M€ fin 2007) de provisions collectives sur créances saines et 365 M€ de provisions collectives pour CITIBANK Allemagne. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 866 M€ (contre 925 fin 2007) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 2 636 M€ (contre 989 M€ fin 2007).

NOTE 12 a - Impôts courants

	31.12.2008	31.12.2007
Actif (par résultat)	709	454
Passif (par résultat)	182	151

NOTE 12 b - Impôts différés

	31.12.2008	31.12.2007
Actif (par résultat)	754	310
Actif (par capitaux propres)	704	72
Passif (par résultat)	759	447
Passif (par capitaux propres)	13	80

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur :				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	704	13	72	80
- dépréciations	179		54	
- réserve latente de location financement		27		121
- résultats des sociétés transparentes		11		29
- réévaluation des instruments financiers	386	582	155	192
- charges à payer et produits à recevoir	62	0	103	28
- déficits fiscaux	514		160	
- activité d'assurance	107	269	111	303
- autres décalages temporaires	59	423	103	149
. Compensation	-553	-553	-375	-375
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 457	772	383	527

NOTE 13 - Compte de régularisation et actifs divers

	31.12.2008	31.12.2007
<i>Comptes de régularisation actif</i>		
Valeurs reçues à l'encaissement	483	280
Comptes d'ajustement sur devises	87	6
Produits à recevoir	460	543
Comptes de régularisation divers	2 652	2 866
<i>Sous-total</i>	3 682	3 695
<i>Autres actifs</i>		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	193	164
Débiteurs divers	10 892	4 789
Stocks et assimilés	2	0
Autres emplois divers	-5	-4
<i>Sous-total</i>	11 082	4 949
<i>Autres actifs d'assurance</i>		
Créances d'assurance et de réassurance	1 508	347
TOTAL	16 271	8 992
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>15 637</i>	

NOTE 14 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de MEE	QP de résultat	Valeur de MEE	QP de résultat
ACM Nord	17	1	21	5
Alternative gestion SA Genève	1	NS	NS	NS
ASTREE	13	2	12	2
Banque de Tunisie	42	6	38	5
CMCP	15	56	19	13
Euro Information	146	15	135	17
RMA Watanaya	194	14	179	14
SCI Treffièrre	13	1	12	0
Suravenir*			31	7
Valeroso Management Ltd	NS	NS	NS	NS
TOTAL	440	96	447	64

*Cession hors-groupe

NOTE 15 - Immeubles de placement

	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	Montant en fin d'exercice
Coût historique	1 017	221	-255	0	983
Amortissement et dépréciation	-89	-15	3	-1	-103
Montant net	928	205	-252	-1	880
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>					<i>880</i>

NOTE 16 - Immobilisations corporelles

Traitement de référence	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	Montant en fin d'exercice
Coût historique					
Terrains d'exploitation	327	5	1	8	341
Constructions d'exploitation	1 934	167	-23	152	2 230
Autres immobilisations corporelles	662	70	-38	211	905
<i>Total</i>	<i>2 923</i>	<i>242</i>	<i>-60</i>	<i>371</i>	<i>3 476</i>
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>					<i>3 103</i>
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-930	-99	24	-53	-1 060
Autres immobilisations corporelles	-472	-46	21	-170	-668
<i>Total</i>	<i>-1 403</i>	<i>-145</i>	<i>44</i>	<i>-223</i>	<i>-1 727</i>
Montant net	1 520	96	-16	148	1 748
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>					<i>1 596</i>

Dont immeubles loués en location financement

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Terrains d'exploitation	45	0	0	0	45
Constructions d'exploitation	42	-2	0	0	40
<i>Total</i>	<i>87</i>	<i>-2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>85</i>

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à payer au titre de la location financement

	<1an	>1an et <5ans	>5ans	Total
Loyers futurs minimaux	14	7	0	22
Valeur actualisée de ces loyers futurs	14	7	0	22
Charges financières non comptabilisées	0	0	0	0

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31.12.2008
Coût historique					
. Immobilisations acquises	265	54	-6	304	617
- logiciels	0	3	0	93	97
- autres	265	50	-6	211	520
<i>Total</i>	<i>265</i>	<i>54</i>	<i>-6</i>	<i>313</i>	<i>626</i>
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>					<i>357</i>
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations acquises	-63	-11	1	-71	-144
- logiciels	0	-5	0	-69	-74
- autres	-63	-7	1	-2	-70
<i>Total</i>	<i>-63</i>	<i>-11</i>	<i>1</i>	<i>-71</i>	<i>-144</i>
Montant net	202	43	-4	242	482
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>					<i>259</i>

NOTE 18 - Ecart d'acquisition

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2007	Augmentation	Diminution	Autres variations (*)	Valeur de l'EA au 31.12.2008
Banco Popular France		15			15
Banque du Luxembourg	13				13
Banque Transatlantique	5				5
CIC Private Banking - Banque Pasche	35	6		3	44
Citibank Allemagne		2 800			2 800
GPK Finance	5				5
Groupe ACM	8				8
Groupe CIC	506				506
IPO	21				21
Sous Groupe ACM	64		-26		38
Autres	7				7
TOTAL	664	2 821	-26	3	3 462

(*) Les autres variations sont dues aux écarts de conversion des écarts d'acquisition constatés en devises.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue en fin d'exercice. Il n'y a pas eu lieu de procéder à des dépréciations définitives. Cette revue consiste selon les situations :

- à vérifier que la valeur de transaction la plus récente est au dessus de la valeur comptable,
- à vérifier que les hypothèses de valorisation utilisées lors de l'acquisition sont toujours d'actualité.

Acquisitions de l'exercice

Banco Popular France

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a acquis en juin 2008 le réseau bancaire Banco Popular France.

L'écart d'acquisition constaté à ce titre dans les comptes consolidés est le suivant (en millions d'euros):

Prix et frais d'acquisition	85
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	<u>70</u>
Ecart d'acquisition	15

Citibank Allemagne

Le Groupe a pris le contrôle des activités de banque de détail de Citibank Allemagne en décembre 2008. L'écart d'acquisition comptabilisé dans les comptes 2008 repose sur des valeurs provisoires, susceptibles d'être révisées en fonction des travaux en cours:

Prix et frais d'acquisition	4 874
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	<u>2 074</u>
Ecart d'acquisition	2 800

L'écart d'acquisition n'a pas encore été affecté aux différentes unités génératrices de trésorerie du Groupe, compte tenu de la date de prise de contrôle en fin d'exercice et des travaux à mener sur l'intégration des activités. Un test de dépréciation a été mené afin de vérifier s'il existait un indice de perte de valeur. La juste valeur de l'acquisition a été estimée en fin d'exercice sur la base de l'actualisation des flux prévisionnels de cash-flows de la société, avec des hypothèses de prime par rapport au taux sans risque et de croissance à long terme de l'économie allemande dégradés (8% et 1% respectivement). Ce test n'a pas fait apparaître de nécessité de dépréciation de l'écart.

NOTE 19 - Banques centrales, CCP

Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2008	31.12.2007
Banques centrales, CCP		
Banques centrales	2 319	59
CCP	0	0
Total	2 319	59
Dettes envers les établissements de crédit		
Emprunts	1 473	4 719
Autres dettes	97 426	61 100
Pensions	2 112	15 992
Dettes rattachées	209	288
Total	101 220	82 100
TOTAL - à périmètre constant	94 794	

NOTE 20 a - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 270	19 003
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	32 842	46 560
TOTAL	47 112	65 563
TOTAL - à périmètre constant	47 111	

NOTE 20 b - Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2008	31.12.2007
.Vente à découvert de titres		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 316	11 102
- Actions et autres titres à revenu variable	252	897
. Instruments dérivés de transaction	7 513	6 377
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 189	628
TOTAL	14 270	19 003
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>14 269</i>	

NOTE 20 c - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2008	31.12.2007
.Titres émis	3 715	1 759
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	28 583	42 731
. Dettes	544	2 070
TOTAL	32 842	46 560
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>32 842</i>	

NOTE 20 d - Hiérarchie de la juste valeur

	31.12.2008			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Transaction / JVO				
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	4 273	0	0	4 273
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	167	0	0	167
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	15 354	2	0	15 356
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	5 797	1 761	0	7 558
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	345	0	0	345
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	7 068	0	1 541	8 609
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	6 092	0	6 092
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	5 936	0	5 936
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	261	7 586	0	7 847
Instruments dérivés de couverture	0	4 514	0	4 514
Total	33 266	25 891	1 541	60 698
Passifs financiers				
Transaction / JVO				
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	28 064	0	28 064
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	1 063	0	1 063
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	3 715	0	3 715
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	3 707	10 563	0	14 270
Instruments dérivés de couverture	0	7 876	0	7 876
Total	3 707	51 281	0	54 988

Niveau 1 : Utilisation du cours de bourse

Niveau 2 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables, englobe les dérivés de gré à gré

Niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Dans la pratique, ne figurent que les actions non cotées

NOTE 21 - Dettes envers la clientèle

	31.12.2008	31.12.2007
. Comptes d'épargne à régime spécial	23 792	21 189
- à vue	16 404	13 610
- à terme	7 388	7 579
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	26	29
Sous-total	23 818	21 217
. Comptes ordinaires	35 748	28 613
. Comptes et emprunts à terme	27 645	18 705
. Pensions	326	924
. Dettes de réassurance	81	80
. Dettes rattachées	688	441
Sous-total	64 488	48 763
TOTAL	88 306	69 980
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>78 635</i>	

NOTE 22 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2008	31.12.2007
Bons de caisse	45	39
TMI & TCN	69 973	68 542
Emprunts obligataires	29 774	30 391
Dettes rattachées	846	799
TOTAL	100 639	99 770
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>100 639</i>	

NOTE 23 - Compte de régularisation et passifs divers

	31.12.2008	31.12.2007
<i>Comptes de régularisation passif</i>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	188	176
Comptes d'ajustement sur devises	1 684	1 653
Charges à payer	550	665
Comptes de régularisation divers	7 388	5 483
<i>Sous-total</i>	<i>9 810</i>	<i>7 977</i>
<i>Autres passifs</i>		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	231	463
Versements restant à effectuer sur titres	107	47
Créditeurs divers	2 906	2 114
<i>Sous-total</i>	<i>3 243</i>	<i>2 624</i>
<i>Autres passifs d'assurance</i>		
Dépôts et cautionnements reçus	126	100
TOTAL	13 178	10 701
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>12 128</i>	

NOTE 24 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2008	31.12.2007
Vie	39 207	37 289
Non vie	1 969	1 845
Unités de compte	4 460	6 023
Autres	198	197
TOTAL	45 834	45 355
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>45 834</i>	

NOTE 25 - Provisions pour risques et charges

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde de clôture
Provisions pour engagements de retraite	118	7	-9	-8	9	119
Provisions pour risques	284	109	-12	-55	45	371
Autres	218	169	-10	-68	16	325
TOTAL	620	285	-30	-131	71	815
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>						<i>757</i>

Engagements de retraite et avantages similaires

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	38	2	-6	-2	33
Compléments de retraite	47	7	-3	3	54
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	28	-2	-1	0	24
<i>Sous-total</i>	<i>113</i>	<i>7</i>	<i>-10</i>	<i>1</i>	<i>111</i>
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	4	0	-5	9	8
<i>Juste valeur des actifs</i>					
<i>Sous-total</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>-5</i>	<i>9</i>	<i>8</i>
(Les actifs des caisses comprennent 35 000 actions CIC)					
Engagements au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés					
Engagements	1	0	-1	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL	118	7	-17	10	119

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés reprennent un taux d'actualisation de 5,6%.
Les hypothèses de départ en retraite des salariés sont revues chaque année par pays au regard des conditions réglementaires.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite-Groupe CIC

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc.

Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 01/01/2008 afin de mutualiser leurs réserves. Au 31/12/2008, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la caisse de retraite fusionnée est en cours de transformation en IGRS (Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire), avec pour corolaire le basculement des réserves et des engagements auprès d'un organisme d'assurance. Ce processus s'achèvera au cours de l'année 2009.

Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance "Assurances du Crédit Mutuel". Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

La loi du 21 août 2003 sur les retraites a modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise sont possibles jusqu'à la fin de l'année 2009. Les modifications qui en découleront n'entraîneront pas d'effets significatifs sur le niveau des engagements et sur les comptes annuels.

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	Ancienneté			31.12.2008
	0 - 4 ans	4 - 10 ans	> 10 ans	
Encours des plans d'épargne logement	664	2 186	2 309	5 159
Encours de comptes d'épargne logement				694
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan				263
<i>Provisions pour risques au titre de l'épargne-logement :</i>				
Sur plans d'épargne-logement	39	2	3	44
Sur comptes d'épargne-logement				18
Sur prêts d'épargne-logement				8
TOTAL				70

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Provisions d'épargne-logement	68	7	-5		70

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

NOTE 26 - Dettes subordonnées

	31.12.2008	31.12.2007
Dettes subordonnées	4 388	3 552
Emprunts participatifs	156	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 140	2 957
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	108	84
TOTAL	8 791	6 748
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>8 791</i>	

Principales dettes subordonnées

	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	29.06.01	50 M€	50 M€	5,40	29.06.2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.07.01	700 M€	700 M€	6,50	19.07.2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	30.09.03	800 M€	800 M€	5,00	30.09.2015
CIC	Participatif	28.05.85	137 M€	137 M€	(1)	(2)
CIC	TSDI	30.06.06	200 M€	200 M€	(3)	indéterminé
CIC	TSDI	30.06.06	550 M€	550 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS		1600 M€	1600 M€		indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.05	500 M€	500 M€	(8)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.12.06	1000 M€	1000 M€	(5)	19.12.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.12.07	300 M€	300 M€	5,10	18.12.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.08	300 M€	300 M€	5,50	16.06.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17.10.08	147 M€	147 M€	(7)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	11.12.08	1036 M€	1036 M€	(6)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.12.08	500 M€	500 M€	6,10	16.12.2016

(1) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2

(2) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures

(3) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base

(4) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base

(5) Taux Euribor 3 mois + 25 points de base

(6) Taux Euribor 3 mois + 529 points de base

(7) Taux Euribor 3 mois + 665 points de base

(8) Taux Euribor 1 an + 0,3 points de base

NOTE 27 - Capitaux propres - part du groupe

	31.12.2008	31.12.2007
. Capital	1 302	1 302
. Réserves consolidées	7 430	6 222
- Réserves réglementées	7	7
- Réserves de conversion	-45	-44
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	7 470	6 259
- Report à nouveau	-2	0
TOTAL	8 733	7 524
. Résultat de l'exercice	29	1 464
Sous-total	29	1 464
<i>Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :</i>		
. Actifs disponibles à la vente	-1 120	505
- Actions	211	613
- Obligations	-1 331	-105
. Dérivés de couverture (CFH)	-11	-2
Sous-total	-1 131	505
TOTAL	7 630	9 493
TOTAL - à périmètre constant	7 639	

* soldes net d'IS.

NOTE 28 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 409	1 498
Engagements en faveur de la clientèle	31 403	30 485
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 004	971
Engagements d'ordre de la clientèle	12 217	12 212
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	1 504	1 796
Engagements donnés de l'activité d'assurance	373	361

Engagements reçus	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	5 209	4
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	19 868	18 177
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 565	891
Engagements reçus de l'activité d'assurance	7 190	7 188

NOTE 29 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	6 484	-6 476	5 524	-6 092
. Clientèle	6 297	-2 050	5 138	-1 596
. Location financement	2 265	-1 913	2 113	-1 815
. Instruments dérivés de couverture	2 660	-2 125	1 080	-1 070
. Actifs financiers disponibles à la vente	1 173		882	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	100		25	
. Dettes représentées par un titre		-4 693		-3 947
. Dettes subordonnées		-163		-146
TOTAL	18 980	-17 421	14 763	-14 666
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>18 877</i>	<i>-17 390</i>		

NOTE 30 - Commissions

	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	7	-4	8	-6
Clientèle	698	-16	649	-16
Titres	672	-96	820	-99
Instruments dérivés	5	-10	4	-10
Change	16	-6	18	-6
Engagements de financement et de garantie	7	-8	3	-5
Prestations de services	886	-662	801	-686
TOTAL	2 292	-802	2 303	-828
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>2 242</i>	<i>-797</i>		

NOTE 31 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008	31.12.2007
Instruments de transaction	772	2 622
Instruments à la juste valeur sur option	-534	-64
Inefficacité des couvertures	65	-13
Résultat de change	68	31
Total des variations de juste valeur	371	2 576
<i>dont dérivés de transaction</i>	<i>54</i>	<i>-30</i>
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>371</i>	

NOTE 32 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		-48	-1	-49
. Actions et autres titres à revenu variable	38	63	-147	-46
. Titres immobilisés	93	81	-335	-160
. Autres	0	1	0	1
TOTAL	131	98	-483	-254
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>				<i>-255</i>

	31.12.2007			Total
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		3	1	4
. Actions et autres titres à revenu variable	9	37	0	45
. Titres immobilisés	58	88	-3	143
. Autres	0	0	0	0
TOTAL	67	128	-2	192

NOTE 33 - Produits/charges des autres activités

	31.12.2008	31.12.2007
<i>Produits des autres activités</i>		
. Contrats d'assurance :	5 324	8 894
- primes acquises	6 313	7 320
- produits nets des placements	-1 026	1 540
- produits techniques et non techniques	36	35
. Immeubles de placement :	3	0
- reprises de provisions/amortissements	2	0
- plus values de cession	1	0
. Autres produits	186	159
<i>Sous-total</i>	5 513	9 053
<i>Charges des autres activités</i>		
. Contrats d'assurance :	-4 570	-7 886
- charges de prestations	-3 907	-3 765
- variation des provisions	-694	-4 122
- charges techniques et non techniques	31	2
. Immeubles de placement :	-15	-15
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-15	-15
. Autres charges (1)	-193	-106
<i>Sous-total</i>	-4 778	-8 007
Total autres produits nets / autres charges nettes	736	1 047
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	731	

(1) dont 86 millions d'euros au titre de la fraude Madoff appréhendé comme un risque opérationnel

NOTE 34 - Charges générales d'exploitation

	31.12.2008	31.12.2007
<i>Charges de personnel</i>		
Salaires et traitements	-1 132	-1 075
Charges sociales	-439	-436
Avantages du personnel	-9	-10
Intéressement et participation des salariés	-41	-121
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-131	-113
Autres	6	10
<i>Sous-total</i>	-1 747	-1 746
<i>Autres charges administratives</i>		
Impôts et taxes	-174	-167
Services extérieurs	-1 088	-1 038
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	12	11
<i>Sous-total</i>	-1 250	-1 193
TOTAL	-2 996	-2 940
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	-2 911	

Effectifs moyens

	31.12.2008	31.12.2007
Techniciens de la banque	20 346	15 721
Cadres	10 457	9 476
TOTAL	30 803	25 197
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	25 306	

NOTE 35 - Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2008	31.12.2007
Amortissements	-158	-145
- immobilisations corporelles	-147	-141
- immobilisations incorporelles	-11	-3
Dépréciations	0	0
TOTAL	-158	-145
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>-156</i>	

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les droits au bail. Ceux-ci sont estimés être de durée indéfinie. Pour cette raison, ils ne sont pas amortis. Comme les autres immobilisations, ils font l'objet de tests de dépréciation.

NOTE 36 - Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-309	2	-2	0	0	-309
Clientèle	-767	557	-172	-45	12	-416
. Location financement	-2	4	-2	-3	0	-3
. Autres clientèle	-765	553	-170	-43	12	-413
Sous total	-1 076	558	-174	-46	12	-725
HTM - DJM	-97	3	0	0	0	-95
AFS - DALV	-104	7	-8	-4	0	-109
Autres	-138	53	0	-1	0	-86
TOTAL (1)	-1 416	621	-182	-51	12	-1 016

(1) dont 484 millions d'euros au titre de la faillite de Lehman Brothers et 65 millions d'euros au titre des banques islandaises.

NOTE 37 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corp & incorp	8	13
. MV de cession	-4	-12
. PV de cession	12	25
TOTAL	8	13
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>8</i>	

NOTE 38 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt exigible	-121	-598
Charge d'impôt différé	422	40
Ajustements au titre des exercices antérieurs	3	8
TOTAL	304	-549
<i>TOTAL - à périmètre constant</i>	<i>305</i>	

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2008
Résultat taxable	-262
Taux d'impôt théorique	34,43%
Charge d'impôt théorique	90
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	22
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	69
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	24
Carry back	53
Autres	46
Charge d'impôt	304

NOTE 39 - Résultat par action

	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net part du Groupe	29	1 464
Nombre d'actions à l'ouverture	26 043 845	26 043 845
Nombre d'actions à la clôture	26 043 845	26 043 845
Nombre moyen pondéré d'actions	26 043 845	26 043 845
Résultat de base par action	1,11	56,23
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	1,11	56,23

NOTE 40 - Résultat consolidé 2008 pro forma avec acquisitions au 1er janvier

	31.12.2008 Total Groupe publié	31.12.2008 Total Groupe avec acquisitions en année pleine
Produit net bancaire	3 901	5 123
Frais généraux	-3 155	-4 119
Résultat brut d'exploitation	746	1 004
Coût du risque	-1 016	-1 298
Gains sur autres actifs	104	104
Résultat avant impôts	-166	-190
Résultat net global	138	120
Résultat net part du Groupe	29	11

Le tableau reprend l'impact théorique en résultat des acquisitions de CITIBANK Allemagne et Banco Popular France, comme si elles avaient été réalisées sur l'année pleine 2008 (avec effet au 1er janvier). Cet impact est calculé en reprenant les montages d'

NOTE 41 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2008. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement pour le groupe CM4CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	31.12.2008		31.12.2007	
	valeur au bilan	valeur de marché	valeur au bilan	valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	104 743	104 371	96 977	96 895
Prêts et créances à la clientèle	147 689	146 530	121 660	119 662
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 228	8 222	6 085	6 013
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	101 220	101 060	82 100	82 067
Dettes envers la clientèle	88 306	87 370	69 980	69 347
Dettes représentées par un titre	100 639	99 725	99 770	98 859
Dettes subordonnées	8 791	8 927	6 748	6 542

NOTE 42 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2008			31.12.2007		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE
Actif						
Prêts, avances et titres						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	955	85 614	0	25	74 293
Prêts et créances sur la clientèle	0	38	0	0	19	0
Titres	0	1 302	5	0	319	5
Actifs divers	0	0	0	0	0	0
Total	0	2 295	85 619	0	363	74 297
Passif						
Dépôts						
Dettes envers les établissements de crédit	0	8 570	44 693	0	2 146	40 874
Dettes envers la clientèle	0	29	0	0	17	0
Dettes représentées par un titre	0	1 951	0	0	362	0
Passifs divers	0	155	1 250	0	7	1 250
Total	0	10 706	45 943	0	2 531	42 125
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement donnés						
Engagements de financement donnés	0	0	0	8	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	0	14	0	0
Engagements de financement reçus						
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	50	231	0	42	196

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2008			31.12.2007		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE
Intérêts reçus	9	16	3 419	0	13	2 627
Intérêts versés	-2	-243	-1 790	0	-86	-1 461
Commissions reçues	4	0	9	0	0	3
Commissions versées	-2	-17	-239	0	-22	-224
Autres produits et charges	57	-169	-1	2	-149	4
Frais généraux	-203	0	-28	0	0	-28
Total	-138	-412	1 371	2	-244	922

La confédération nationale est constituée des organes centraux du Crédit Mutuel ainsi que des autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au groupe CMCEE. Les relations avec les entreprises mères sont principalement de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 15 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 3 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 20 des statuts. La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales. Le Conseil comprend des représentants des Groupes de Crédit Mutuel partenaires (Ile-de-France et Sud-Est) ainsi que des représentants des Groupes associés (Loire-Atlantique Centre Ouest, Laval, Normandie et Centre). Deux membres salariés siègent au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise interfédéral. Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options. Le Président et le Directeur Général ont, au sein du Groupe, une rémunération fixée dans les conditions légales à travers un comité des rémunérations. Les principaux dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

en milliers d'euros

	Rémunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 828

Par décision du Conseil d'administration de la BFCM en juillet 2007, les mandataires sociaux touchant une rémunération et qui, en raison de leur statut, ne bénéficient pas des mécanismes de droit commun des employés du Groupe relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, se verront attribuer à leur départ une indemnité compensatrice. Cette indemnité de cessation de fonction est déterminée par analogie avec les dispositions relatives à l'intéressement, à la participation et aux indemnités de fin de carrière dont bénéficient les salariés non mandataires sociaux placés dans les mêmes conditions. Le montant provisionné à ce titre est de 2,63 millions d'euros.

NOTE 43 - Risques de crédit

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci après les expositions liées à la crise financière.

Les encours présentés sont en millions d'euros.

Préambule : contexte de marché

Les marchés ont connu une situation qui s'est considérablement aggravée avec la faillite de Lehman Brothers intervenue en septembre. Cela s'est traduit par une grave crise de confiance sur le marché interbancaire, la défaillance de nouveaux établissements financiers, et l'intervention des autorités avec des plans sans précédent pour restaurer la confiance des marchés et contenir le risque systémique.

Dans un contexte de marché totalement disloqué où la liquidité des actifs même les plus sains a disparu et pour lesquels les prix de marché ne sont plus représentatifs de leur valeur économique, les régulateurs comptables prenant acte de circonstances rares, ont modifié les normes IAS 39 et IFRS 7 pour permettre les transferts de portefeuilles de trading vers d'autres catégories. Ces transferts pouvaient s'opérer jusqu'au 1er novembre 2008 avec effet rétroactif au 1er juillet 2008.

Il a été décidé sur un certain nombre de lignes dont le marché est devenu illiquide, de les reclasser de la catégorie transaction (trading) vers les catégories actifs disponibles à la vente (AFS) ou prêts (loans) et de la catégorie actifs disponibles à la vente (AFS) vers la catégorie prêts (loans) à la date du 1er juillet 2008.

1/ Expositions RMBS (Residential Mortgage Backed Securities)

Les titres RMBS sont dans leur très grande majorité valorisés sur la base d'indications fournies par des sources externes (contreparties, brokers, ...), après analyse des éléments obtenus.

	31/12/2008			31/12/2007		
	Exposition après couvertures et pertes de valeur	Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Exposition après couvertures et pertes de valeur
Trading	1 169	-390		-3 025	-259	4 844
AFS	2 814	-12	-235 62		-249	3 249
Loans	3 131	-36		2 964	204	
Total	7 114	-439	-235	0	-305	8 092

Détail par zone géographique

France	20
Europe hors France	3 343
USA	3 122
Autres	629
Total	7 114

Les pertes de valeur cumulées sur les titres en portefeuille au 31 décembre 2008 sont de 752 ME dont 674 ME au titre de l'exercice réparties en 439 ME constatés dans le résultat et 235 ME directement dans les réserves AFS.

1-1/ Expositions RMBS émis aux USA

Il s'agit principalement de CMO's (collateralized mortgage obligations).

Ces titres ont fait l'objet de reclassements de la catégorie trading vers la catégorie prêts (loans) et de la catégorie disponibles à la vente vers la catégorie prêts (loans).

	Exposition après couvertures et pertes de valeur	Exposition après couvertures et avant pertes de valeur	Pertes de valeur cumulées	Taux de perte de valeur cumulée
Agencies	1 227	1 223	4	0%
Prime	409	451	-42	-9%
Alt A	1 419	1 834	-415	-23%
Subprime	64	100	-35	-35%
Autres	3	3	-0	-12%
Total	3 122	3 611	-490	-14%

Détail par origination

	Exposition après couvertures et pertes de valeur	Exposition après couvertures et avant pertes de valeur	Pertes de valeur cumulées	Taux de perte de valeur cumulée
Origination 2005 et avant	710	847	-137	-16%
Origination 2006	1 244	1 480	-236	-16%
Origination 2007	1 115	1 228	-113	-9%
Origination 2008	54	56	-3	-5%
Total	3 122	3 611	-490	-14%

Détail par notation

	Exposition après couvertures et pertes de valeur	Exposition après couvertures et avant pertes de valeur	Pertes de valeur cumulées	Taux de perte de valeur cumulée
Agencies	1 227	1 223	4	0%
AAA	472	532	-61	-11%
AA	49	74	-25	-34%
A	69	87	-17	-20%
BBB	422	470	-48	-10%
BB	101	116	-15	-13%
Inférieur ou égal à BB+	782	1 109	-327	-30%
Total	3 122	3 611	-490	-14%

Le prix d'acquisition est de 3.6 MdE, ce qui fait ressortir des pertes cumulées de 0.5 MdE. Le portefeuille a subi au cours de l'année 2008 des dégradations de rating.

Garanties reçues d'entreprises d'assurance « monoliner » sur les RMBS USA

Le CIC a eu marginalement recours à des assurances « monoliner ». Au 31 décembre 2008, 64 ME de titres font l'objet d'une garantie donnée par un « monoliner ».

Engagements sur assureur monoline	Exposition après couvertures et pertes de valeur	Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Exposition après couvertures et pertes de valeur
	31/12/2008					31/12/2007
Ambac	34					40
MBIA	7		-1			10
FGIC	23	-22				43
Total	64	-22	-1	0	-6	93

1-2/ Expositions RMBS émis par d'autres pays que les USA

Les pays concernés sont principalement les pays membres de l'Espace Economique Européen et la catégorie Autres comprend essentiellement l'Australie.

Il n'y a pas de provision pour risque de crédit sur ces titres.

2/ Expositions CMBS (commercial mortgage backed securities)

Ces expositions sont prises dans le cadre des activités de marché pour compte propre.

	Exposition après couvertures et pertes de valeur	Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Exposition après couvertures et pertes de valeur
	31/12/2008					31/12/2007
Trading	54	-14		-68	68	68
Available for sale	270		-7	61	25	191
Loans	7			7		0
Total	331	-14	-7	0	94	258

Détail par zone géographique

France	1
Europe hors France	129
USA	0
Autres	201
Total	331

3/ Expositions sur CDO (Collateralized Debt Obligations)

3.1/ Expositions sur CLO (Collateralized Loans Obligations)

Activité bancaire : dans le cadre du métier de la banque de financement, le groupe participe en tant qu'investisseur à des CLO (collateralized Loan Obligations), à des CFO (collateralized Fund Obligations) ou à des ABS.

Activités de marché : des CDO peuvent être acquis dans le cadre d'activité de marché avec éventuellement une couverture de risque de crédit sous forme de CDS, principalement émis par un établissement financier.

Il n'y a pas eu de perte significative constatée en 2008 sur les CDO. Au 31 décembre 2008, les encours sont :

	Exposition après couvertures et pertes de valeur	Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Exposition après couvertures et pertes de valeur
	31/12/2008					31/12/2007
CDO non couverts par CDS						
Trading		13		-1 359	1 319	27
Available for sale	54		-4	29	0	29
Loans	1 695			1 330	365	0
Total	1 749	13	-4	0	1 684	56

Détail par zone géographique

France	0
Europe hors France	484
USA	354
Autres	911
Total	1 749

Détail par notations

AAA	1 694
AA	45
Autres	11
Total	1 749

3.2/ Expositions CDO et ABS couvertes par des CDS (credit default swaps)

Au 31 décembre 2008, l'encours des CDO et ABS couverts par des CDS s'élève à 872 ME.

Les CDS sont des dérivés classés en trading. Les CDO et ABS sont classés en AFS (available for sale).

Les CDO et ABS ont subi des pertes de valeur de 310 ME dont 298 ME directement imputés sur les réserves AFS et 12 ME constatés par résultat.

3.3/ Expositions sur autres ABS non couverts

	Encours comptable	Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Encours comptable
	31/12/2008					31/12/2007
Trading	1 084	-42		-489	-237	1 851
Available for sale	786		-40	394	157	275
Loans	436			94	242	100
Total	2 306	-42	-40	0	162	2 226

Les pertes de l'exercice sont de 42 ME constatées en charge et 40 ME constatées directement en réserves AFS.

Détail par zone géographique

France	571
Europe hors France	1 622
USA	0
Autres	113
Total	2 306

Détail par notations

AAA	1 884
AA	181
A	89
BBB	152
Total	2 306

4/ Crédits dits LBO (leverage buy-out)

Les encours LBO sont ceux au sens du ratio de solvabilité Bâle 2. Les encours présentés sont ceux du bilan.

Ils sont mis en place par des structures de financement dédiées. Par ailleurs, le réseau bancaire français accorde à des entreprises des crédits qui répondent aux définitions Bâle 2 des LBO. Ces prêts sont mentionnés sur une ligne distincte.

Les prêts sont enregistrés au coût amorti.

	Encours comptable 31/12/2008	Variation de valeur par résultat	Variation de valeur par réserve	Reclassements	Autres mouvements	Encours comptable 31/12/2007
Total	6 544					4 572
dont structures de financement dédiées	3 532	-38			651	2 919
dont réseau bancaire français	3 012				1 359	1 653

Détail par zone géographique des LBO des structures de financement dédiées

France	1 317
Europe hors France	919
USA	1 117
Autres	179
Total	3 532

Détail par nature des LBO des structures de financement dédiées

Construction	260
Télécommunications	348
Distribution	343
Services	894
Agroalimentaire	210
Industrie manufacturière	1 332
Autres	144
Total	3 532

Les pertes de crédit sur le portefeuille logées dans les structures dédiées s'élèvent à 38 ME.

5/ Opérations avec des véhicules ad hoc

Le groupe n'est pas originateur de titrisation.

Le groupe organise pour le compte de clients des opérations de titrisation. Il peut accorder dans ce cadre des lignes de liquidité à des fonds communs de créances (FCC).

Au 31 décembre 2008, les lignes de liquidité accordées à 3 FCC représentent 228 ME.

NOTE 44 - Evènements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 février 2009.

SIGNATURE D'UN ACCORD EN VUE DE LA CESSIION DU CONTROLE MAJORITAIRE DE COFIDIS PARTICIPATIONS A CREDIT MUTUEL-CIC

3 Suisses International (« 3SI ») et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM ») ont signé le 17 novembre 2008 un contrat de cession en vue de l'acquisition par BFCM d'une participation majoritaire dans Cofidis Participations.

Cette acquisition sera réalisée par la cession de 51% de Cofidis Participations par 3 Suisses International (qui en conserve 49%) à une société holding commune entre 3SI et le Crédit Mutuel contrôlée aux deux tiers par le Crédit Mutuel.

L'opération valorise 100% du capital de Cofidis Participations à 1,9Md€ sur la base de l'actif net consolidé de Cofidis Participations au 31 décembre 2007. Les résultats de Cofidis Participations au titre de l'exercice 2008 et jusqu'à la date de réalisation de l'opération reviendront au vendeur.

L'accord prévoit également l'éventualité que le Crédit Mutuel porte sa participation à 67% du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

La réalisation définitive de cette opération devrait intervenir au premier trimestre 2009 après l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et réglementaires. Les comités d'entreprise des sociétés de Cofidis Participations et du Crédit Mutuel ont émis un avis favorable sur cette opération.

NOTE 45 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion. Une information spécifique sur l'exposition et les incidences de la crise de l'immobilier américain est présentée dans le chapitre 1 du rapport de gestion, sous la rubrique - analyse par activité des comptes consolidés du pôle Banque de Financement et de Marché -

Chapitre VIII LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2008 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un déficit de 130 608 227,75 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de porter le déficit de 130 608 227,75 au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices s'établit comme suit :

Exercice	2005	2006	2007
Montant en €	5,32 €	5,38 €	7,48 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve l'engagement visé par l'article L225-42-1 du code de commerce présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant Monsieur Etienne PFLIMLIN.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale approuve l'engagement visé par l'article L225-42-1 du code de commerce présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant Monsieur Michel LUCAS.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, se référant notamment à l'article 8 de la convention avec l'Etat signée le 23 octobre 2008 par le groupe Crédit Mutuel, ayant pris connaissance du rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des informations contenues dans le rapport de gestion, ratifie la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui y est exposée.

Septième résolution

L'Assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L225-38 du code de commerce présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Huitième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Jean-Louis BOISSON.
Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie.
Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Dixième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Maurice CORGINI.
Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Onzième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Jacques HUMBERT.
Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Douzième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Robert LAVAL.
Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Treizième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Albert PECCOUX.
Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Quatorzième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Etienne PFLIMLIN.
Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Quinzième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Alain TETEDOIE.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Seizième résolution

L'Assemblée générale nomme pour une durée de trois années, M. Gérard BONTOUX, domicilié 1 Impasse des Pins à 31880 LA SALVETAT ST GILLES en qualité de membre du Conseil d'Administration.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Dix septième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, déclarations et publications qu'il appartiendra de faire.

Chapitre IX RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Etablis dans le but de faire de la BFCM un outil financier contrôlé du Groupe, les statuts de la BFCM fixent des conditions à l'entrée de toute entité externe au Groupe formé par le Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France et Savoie-Mont Blanc.

Outre les organes propres de la BFCM, le contrôle est également exercé par la Caisse Fédérale et la Fédération via la Chambre Syndicale. Toute nouvelle entrée de Groupe dans le cadre d'un partenariat suppose la modification des conditions d'admission pour être actionnaire (article 10), donc un avis conforme de la Chambre Syndicale et de l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse Fédérale.

La modification proposée permettra au Crédit Mutuel Midi-Atlantique, aux Caisses de Crédit Mutuel et aux autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents de la Fédération Midi-Atlantique de devenir actionnaire de la BFCM.

L'article 10 des statuts de la BFCM serait complété comme suit :

ARTICLE 10 – CONDITIONS D'ADMISSION DES ACTIONNAIRES

Ajout de l'affiliation des Caisses de Crédit Mutuel et des autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents de la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Version actuelle	Modifications proposées
<p>Ne peuvent être actionnaires de la société que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre Est Europe et la société d'assurance mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie". 2) Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France et de Savoie-Mont Blanc. 3) Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 aliéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958. Les filiales ou participations des entités visées au 2. et 3. ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales 4) Les membres du Conseil d'Administration de la société. <p>Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.</p>	<p>Ne peuvent être actionnaires de la société que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) sans changement 2) Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France et, de Savoie-Mont Blanc et de Midi-Atlantique. 3) sans changement 4) sans changement <p>sans changement</p>

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre Est Europe.	sans changement.
---	------------------

Cette proposition de modification est soumise pour avis préalable à la Chambre Syndicale des 24 et 25 avril 2009 et à l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse Fédérale du 6 mai 2009

A la suite de récentes évolutions législatives, l'Assemblée générale est également appelée à se prononcer sur la modification de l'article 14 des statuts. Cette modification permet de mettre les statuts en harmonie avec les récentes dispositions légales supprimant l'obligation de détenir des actions de garantie pour les administrateurs, à condition que les statuts le permettent.

L'article 14 des statuts de la BFCM serait libellé comme suit :

Version actuelle	Modifications proposées
La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.	sans changement
Les membres du Conseil d'Administration peuvent être des personnes physiques ou morales. Ces dernières doivent désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le mandat de représentant permanent d'une personne morale cesse au terme du mandat confié à celle-ci ; tout changement du représentant permanent doit être notifié sans délai par la personne morale, membre du Conseil d'Administration, à la société par lettre recommandée ainsi que les nom, prénom et adresse du nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, incapacité ou démission de celui ci.	sans changement
Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.	supprimé
Les membres du Conseil d'Administration peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans les trois mois à défaut de quoi ils seraient réputés démissionnaires.	supprimé
La durée des fonctions des administrateurs est de trois années renouvelables par tiers tous les ans. Ils sont toujours rééligibles.	sans changement
Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.	sans changement

<p>En cas de décès ou de démission de l'un ou de plusieurs membres, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations provisoires. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche Assemblée Générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de l'exercice de son prédécesseur. Si les nominations provisoires n'étaient pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en seraient pas moins valables.</p>	<p>sans changement</p>
<p>La limite d'âge des membres du Conseil d'Administration est celle prévue par l'article L 225-19 al. 2 du Code de Commerce. Le mandat de l'Administrateur concerné se poursuivra jusqu'à la plus prochaine Assemblée Générale qui suivra la date de cessation du mandat en application de l'article ci-dessus.</p>	<p>sans changement</p>

Par ailleurs, cette Assemblée générale est appelée à statuer sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'alinéa 2 de l'article L225-129-6 du Code de commerce, issu de la loi n° 2001-152 du 19 février 2001.

Ces dispositions prévoient une réunion triennale de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de réaliser une augmentation de capital destinée aux salariés jusqu'à ce que la participation de ceux-ci dans le capital social atteigne 3 % de celui-ci.

Dans le cadre de ce processus, il convient de fournir à l'Assemblée des indications sur la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice. Pour l'exercice précédent, vous avez pu prendre connaissance de l'évolution de notre activité. Pour l'exercice en cours, celle-ci continue d'être liée à la conjoncture difficile en matière de crédits – grands comptes et en matière de refinancement. Cette situation devrait se poursuivre durant toute l'année 2009.

Les résolutions qui vont vous être soumises dans ce cadre envisagent une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la société dont le montant pourrait être fixé à 40 367 950 euros, ce qui aurait pour effet de porter le capital de 1 302 192 250 euros à 1 342 560 200 euros.

Ces actions nouvelles seraient émises au prix unitaire de 344 euros, soit 50 € de nominal et une prime d'émission de 294 euros par action correspondant à la valeur d'actif net au 30 juin 2008.

Les actions nouvelles seraient libérées intégralement à la souscription.

Les actions nouvelles seraient assimilées aux actions anciennes et jouiraient des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil pourrait arrêter les modalités précises de l'émission.

Cependant, la spécificité de notre organisation et la nature particulière de notre actionnariat rendent inappropriée la mise en œuvre de cette procédure.

Par conséquent, votre Conseil a décidé de ne pas soutenir le projet de résolution que la loi impose de soumettre à votre vote et vous invite à le rejeter.

Le Conseil d'Administration

Chapitre X LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de compléter comme suit l'article 10 des statuts.

"Article 10 – Conditions d'admission des actionnaires

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

- 1) La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre Est Europe et la société d'assurance mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie"
- 2) Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Ile-de-France, de Savoie-Mont Blanc et de Midi-Atlantique.
- 3) Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 aliéna 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958.
Les filiales ou participations des entités visées au 2. et 3. ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales
- 4) Les membres du Conseil d'Administration de la société.
- 5) Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions. "

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier comme suit l'article 14 des statuts.

"Article 14 - Le Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être des personnes physiques ou morales. Ces dernières doivent désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le mandat de représentant permanent d'une personne morale cesse au terme du mandat confié à celle-ci ; tout changement du représentant permanent doit être notifiée sans délai par la personne morale, membre du Conseil d'Administration, à la société par lettre recommandée ainsi que les nom, prénom et adresse du nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, incapacité ou démission de celui ci.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années renouvelables par tiers tous les ans. Ils sont toujours rééligibles.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

En cas de décès ou de démission de l'un ou de plusieurs membres, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations provisoires. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche Assemblée Générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de l'exercice de son prédécesseur. Si les nominations provisoires n'étaient pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en seraient pas moins valables.

La limite d'âge des membres du Conseil d'Administration est celle prévue par l'article L225-19 al. 2 du code de commerce. Le mandat de l'Administrateur concerné se poursuivra jusqu'à la plus prochaine Assemblée Générale qui suivra la date de cessation du mandat en application de l'article ci-dessus. "

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, connaissance prise des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L225-129-6 du code de commerce, et constatant que la participation des salariés de la société et des sociétés liées au sens de l'article L225-180 du code de commerce représente moins de 3 % du capital, décide d'augmenter le capital social qui est de 1 302 192 250 euros divisé en 26 043 845 actions de 50 euros chacune, libérées intégralement, d'une somme de 40 367 950 euros et de le porter ainsi à 1 342 560 200 euros par la création et l'émission de 807 359 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 50 euros chacune.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés de la société, est effectuée dans les conditions prévues à l'article L443-5 du Code de travail.

Ces actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 344 euros, soit avec une prime d'émission de 294 euros par action.

Elles seront libérées intégralement à la souscription.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2009 quelle que soit la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont conférés par l'Assemblée générale au Conseil d'Administration pour réaliser cette augmentation de capital dans un délai maximum de sept mois à compter de la présente Assemblée. Le Conseil fixera toutes les modalités pour la réalisation et la constatation de l'opération d'augmentation de capital, modifier les dispositions statutaires correspondantes et procéder aux formalités nécessaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Responsable du rapport financier annuel

M. Michel LUCAS, Directeur Général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Strasbourg le 28 avril 2009

Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young et Autres		KMT AUDIT, membre du réseau KPMG	
	Montant	%	Montant	%
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
- BFCM	0,088	0,097	4%	4%
- Filiales intégrées globalement	2,037	2,103	87%	77%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes			0%	0%
- BFCM	0,031	0,031	1%	1%
- Filiales intégrées globalement	0,033	0,510	1%	19%
Sous-total	2,189	2,741	94%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	0,000		0%	0%
- Autres	0,147		6%	0%
Sous-total	0,147	0,000	6%	0%
Total	2,337	2,741	100%	100%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 5 100 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008.